



Public Safety
Canada

Sécurité publique
Canada

Recherche sur la sensibilisation du public aux armes à feu – phase 2/3 : propriétaires d’armes à feu

Rapport final

Préparé à l’intention de Sécurité publique Canada

Nom du fournisseur : Environics Research

Numéro de contrat : 0D160-224274/001/CY

Valeur du contrat : 223 527,56 \$ (TVH incluse)

Date d’attribution des services : 29 novembre 2021

Date de livraison des services : 31 mars 2022

Numéro d’enregistrement : ROP 047-21

Pour de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec Sécurité publique Canada à l’adresse : ps.communications-communications.sp@canada.ca

This report is also available in English.

Canada

Recherche sur la sensibilisation du public aux armes à feu – phase 2/3 : propriétaires d'armes à feu

Préparé à l'intention de Sécurité publique Canada par Environics Research

Nom du fournisseur : Environics Research

Mars 2022

Permission de reproduire

La présente publication peut être reproduite à des fins non commerciales seulement. Il faut avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de Sécurité publique Canada. Pour de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec Sécurité publique Canada à l'adresse : ps.communications-communications.sp@canada.ca

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Services publics et Approvisionnement Canada, 2022.

N° de catalogue : PS4-288/2022F-PDF

Numéro international normalisé du livre (ISBN) : 978-0-660-43505-3

This report is also available in English under the title *Firearms Public Awareness Campaign*

Table des matières

Résumé du rapport	i
Introduction	1
I. Constatations détaillées – sondage auprès de propriétaires d’armes à feu	3
A. Possession d’armes à feu.....	3
B. Perceptions de la réglementation.....	12
C. Sources d’information.....	20
D. Attitudes à l’égard de la violence par arme à feu.....	23
E. Attitudes à l’égard du programme de rachat.....	27
F. Mise en œuvre du programme de rachat.....	32
G. Profil des propriétaires d’armes à feu.....	37
II. Constatations détaillées – phase qualitative	42
A. Nouvelle interdiction concernant les armes à feu et programme de rachat.....	42
B. Concepts publicitaires, noms et slogans.....	48
Annexe A : Méthodologie de la phase quantitative	57
Annexe B : Méthodologie de la phase qualitative	61
Annexe C : Méthodologie du sondage OECF	64
Annexe D : Questionnaire du sondage quantitatif	67
Annexe E : Instruments de la recherche qualitative	82
Annexe F : Questionnaire OECF	95

Résumé du rapport

Contexte et objectifs

La lettre de mandat du ministre de la Sécurité publique présente l’engagement du gouvernement à prendre des mesures pour réduire la violence par arme à feu, notamment en interdisant les armes d’assaut et en mettant en œuvre un programme de rachat et d’amnistie. Le 1^{er} mai 2020, le gouvernement du Canada a annoncé l’interdiction de plus de 1 500 modèles d’armes d’assaut ainsi que de certains composants d’armes à feu nouvellement prohibées. Ces modèles représentent neuf catégories d’armes à feu et deux types identifiés par leurs caractéristiques. Sécurité publique élabore actuellement une campagne nationale selon une approche progressive visant à sensibiliser et à éduquer la population canadienne et les propriétaires d’armes à feu quant à la nécessité de réduire les crimes violents en limitant l’accès illégal aux armes à feu.

Pour appuyer la campagne de cette année et les futures campagnes liées aux armes à feu, Sécurité publique Canada souhaitait mener une étude auprès des propriétaires d’armes à feu. Le projet de recherche comprenait une phase quantitative et une phase qualitative, chacune associée à des objectifs distincts :

- Une étude quantitative nationale de segmentation de la population visant à mieux comprendre les propriétaires d’armes à feu en tant que public cible et leurs attitudes à l’égard du programme de rachat proposé.
- Des séances de discussion en groupe visant à mieux connaître les attitudes des propriétaires d’armes à feu à l’égard du programme de rachat et à tester le ton et le style de produits potentiels afin d’orienter l’élaboration de concepts.
- Un sondage réalisé avant la campagne à l’aide de l’Outil d’évaluation de campagnes publicitaires (OECPC) visant à recueillir des données de référence qui serviront à évaluer l’efficacité de la campagne publicitaire de 2022-2023 sur le programme de rachat.

Le projet de recherche visait à atteindre trois principaux objectifs :

- A. Une étude formative auprès de propriétaires d’armes à feu visant à segmenter la population et à orienter la campagne de sensibilisation du public pour que celle-ci réponde aux besoins du public cible, soit les propriétaires d’armes à feu. Cette étude de segmentation de la population permettra d’éclairer la partie de la campagne de sensibilisation ciblant précisément les propriétaires d’armes à feu et de mieux comprendre leurs habitudes, leur dynamique et leurs comportements individuels et collectifs. Elle se penche également sur les attitudes à l’égard du programme de rachat auprès du sous-ensemble de propriétaires d’armes à feu qui pourraient y être admissibles.
- B. Une étude qualitative sous forme de séances de discussion en groupe auprès de propriétaires d’armes à feu, dont le but est d’aider Sécurité publique Canada à comprendre comment le public cible (les propriétaires d’armes à feu canadiens) perçoit le programme de rachat, y compris leur désir d’y participer, leurs possibles préoccupations et les éléments clés du programme. Cette phase de la recherche sert également à tester des concepts publicitaires sur le programme de rachat qui guideront

l’orientation des concepts et des messages de la campagne afin de déterminer quels éléments trouvent un écho favorable auprès du public cible.

- C. Une évaluation préalable à la campagne visant à établir des données de référence pour la campagne de 2022-2023, à déterminer les niveaux actuels de sensibilisation et de compréhension à l’égard du programme de rachat du gouvernement du Canada, ainsi qu’à évaluer l’efficacité de la campagne et à en faire le suivi. Ce volet a été réalisé au moyen de l’Outil d’évaluation de campagnes publicitaires (OECF), conformément à la politique de communication du gouvernement du Canada; il s’agit d’une étape obligatoire pour toutes les campagnes publicitaires dont le volet média s’élève à un million de dollars ou plus. Remarque : Un sondage OECF post-campagne sera réalisé à la suite de la campagne publicitaire sur le programme de rachat, laquelle aura lieu durant l’exercice financier 2022-2023.

Méthodologie

Phase 1 : étude de segmentation de la population. Un sondage quantitatif en ligne de 15 minutes a été mené en février 2022 auprès de 2 001 propriétaires d’armes à feu canadiens. Il reposait sur un échantillon diversifié de répondants possédant actuellement une arme à feu (répartis en fonction du sexe, de la région, du milieu de résidence urbain ou rural, des types d’activités ou de loisirs pratiqués, comme la chasse, le tir sportif, la collection, etc.). Le travail sur le terrain a eu lieu du 16 février au 3 mars 2022. REMARQUE : Puisque les répondants au sondage en ligne ont été recrutés à partir d’un panel à participation volontaire, l’échantillon est non probabiliste et aucune marge d’erreur ne peut être calculée. De plus amples renseignements sur la méthodologie sont fournis à l’annexe A.

Phase 2 : séances de discussion en groupe auprès de propriétaires d’armes à feu. Environics Research a mené, au début de mars 2022, une série de 12 séances virtuelles de discussion en groupe pour le compte de Sécurité publique Canada. Les séances se sont déroulées sur la plateforme Zoom et les groupes étaient entièrement composés de Canadiens et Canadiennes qui possèdent des armes à feu. Chaque groupe comptait de 6 à 8 participants, et les séances ont duré entre 90 et 120 minutes. Environics a recruté des participants en faisant appel à des méthodes propres au secteur afin d’assurer une participation suffisante aux séances dans toutes les régions. Les participants se sont vu offrir la somme de 125 \$ en guise de remerciement.

Une ou deux séances ont été menées auprès de propriétaires d’armes à feu dans chacune des régions suivantes : en Ontario (le 28 février et le 1^{er} mars), dans les provinces de l’Atlantique (les 2 et 3 mars), au Québec (deux séances menées en français le 8 mars), en Colombie-Britannique (le 28 février et le 1^{er} mars), au Manitoba et en Saskatchewan (le 2 mars), en Alberta (le 3 mars), au Nunavut (le 7 mars) et au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest (le 7 mars).

Les sujets suivants ont été abordés dans chaque groupe de discussion : la possession et l’utilisation actuelles d’armes à feu, la sensibilisation à la nouvelle interdiction et au programme de rachat, les réactions aux noms et aux slogans proposés pour le programme, les réactions aux trois concepts de publicité numérique, ainsi que les attitudes à l’égard de l’interdiction et du programme de rachat et la façon dont les répondants pourraient y participer.

Limites : La phase qualitative jette un regard sur la diversité des opinions présentes au sein d’une population, plutôt que sur la pondération de ces opinions, ce que mesurerait une étude quantitative. Les résultats d’une

recherche de ce type doivent être considérés comme des indications, mais ils ne peuvent pas être extrapolés à l’ensemble de la population.

Phase 3 : sondage OECF. Étude menée du 21 au 31 mars 2022 avant la campagne de communication concernant le programme de rachat des armes à feu nouvellement prohibées qui sera lancée plus tard. Cette phase a pris la forme d’un sondage en ligne de sept minutes, conforme au modèle de l’OECF du gouvernement du Canada, auprès de 2 001 Canadiens et Canadiennes. Un suréchantillon de 250 propriétaires d’armes à feu a été inclus de façon à ce qu’au moins 500 répondants de ce groupe soient inclus dans l’échantillon total.

Les constatations tirées du sondage OECF ne figurent pas dans le présent rapport, mais des renseignements sur la méthodologie utilisée sont fournis à l’annexe C. L’instrument de recherche est présenté à l’annexe F.

Valeur du contrat

La valeur de ce contrat s’élève à 223 527,56 \$ (TVH incluse).

Principales constatations

Résumé

La moitié des propriétaires d’armes à feu ayant participé au sondage quantitatif ne possèdent qu’une seule arme, et à peu près le même pourcentage disent qu’ils possèdent leurs armes depuis plus de cinq ans. La majorité des répondants se sont procuré leurs armes à feu auprès d’un détaillant, comparativement aux autres sources (par exemple, armes achetées auprès d’un particulier ou reçues en héritage). La plupart des propriétaires d’armes à feu disent également qu’ils utilisent leurs armes moins d’une fois par mois, ce qui montre que dans l’ensemble, au Canada, le nombre d’armes par habitant reste faible, les propriétaires ne possèdent pas leurs armes depuis longtemps (moins de cinq ans), ne les utilisent pas fréquemment et se les procurent également auprès de détaillants officiels.

En ce qui concerne la réglementation des armes à feu au Canada, les propriétaires ayant participé au sondage estiment en général que les règlements leur sont familiers; ils détiennent un PPA valide dont les renseignements sont à jour et croient que la réglementation est acceptable et « parfaitement équilibrée » pour les propriétaires et les utilisateurs d’armes à feu. La plupart appuient l’interdiction des armes à feu de style « armes d’assaut », mais estiment que la possession de carabines et de fusils de chasse à mécanisme manuel, plus que tout autre type d’armes à feu, devrait être légale. Bien que la majorité de propriétaires d’armes à feu disent utiliser fréquemment des plateformes de médias sociaux comme Facebook, ils préfèrent obtenir de l’information de la part du gouvernement fédéral à partir de sites gouvernementaux et par l’intermédiaire d’annonces officielles de nouvelles concernant la réglementation et les programmes relatifs aux armes à feu.

La majorité des répondants au sondage quantitatif se disent préoccupés à l’idée que la violence liée aux armes à feu constitue une menace pour la sécurité publique dans leur communauté locale par l’entremise des gangs et du crime organisé. Alors qu’environ la moitié des répondants au sondage disent qu’ils possèdent eux-mêmes des armes à feu nouvellement prohibées ou n’en sont pas certains, les trois quarts, soit une majorité, affirment qu’ils participeraient volontiers au programme de rachat du gouvernement fédéral et utiliseraient divers moyens pour se départir de ces armes prohibées. La plupart d’entre eux disent qu’ils préféreraient participer en remettant les armes nouvellement prohibées en personne plutôt que par d’autres moyens, comme les méthodes de ramassage sans contact. Malgré les craintes liées à la violence par arme à feu au pays qui ont été exprimées par les propriétaires d’armes dans le cadre du sondage, une grande majorité est d’avis que « le Canada est un pays sécuritaire et résilient », ce qui laisse entendre que même si les préoccupations sont largement répandues, les gens estiment toujours que le pays est dans l’ensemble un endroit sûr.

Selon les résultats et les commentaires formulés dans le cadre du volet qualitatif de l’étude, les participants aux séances de discussion en groupe de partout au Canada disent généralement s’inquiéter de l’opinion du public envers les propriétaires d’armes à feu et craignent que les personnes qui ne possèdent pas d’arme croient que la violence par arme est commise par des propriétaires respectueux des lois et qui détiennent un permis, plutôt que de provenir d’activités illégales comme le trafic sur le marché noir et la violence liée aux gangs. Ces préoccupations concordent largement avec les conclusions du sondage quantitatif, dans la mesure où les propriétaires d’armes à feu craignent eux aussi la violence par arme à feu liée aux gangs et sont en grande partie des citoyens respectueux de la loi qui sont favorables à l’interdiction des armes à feu de style « armes d’assaut » par le gouvernement.

On constate également que les propriétaires d’armes à feu canadiens préfèrent largement obtenir de l’information du gouvernement fédéral au sujet du programme de rachat par des canaux officiels comme les sites Web du gouvernement, ce qui rappelle les constatations du sondage quantitatif. Les participants aux séances de discussion préfèrent les concepts publicitaires non sensationnalistes pour le programme de rachat, c’est-à-dire ceux qui sont plus instructifs et neutres en ce qui concerne les couleurs, la police et les images d’armes à feu.

Les participants aux séances de discussion affichent également une préférence largement généralisée pour la remise de leurs armes nouvellement prohibées en personne plutôt que par des méthodes de ramassage sans contact; en effet, l’image d’un camion de transport dans certains concepts publicitaires a été rejetée par plusieurs.

Phase quantitative

Voici des constatations qui ressortent pour chaque domaine d’intérêt :

Possession d’armes à feu

- La moitié des propriétaires d’armes à feu canadiens (49 %) possèdent actuellement une seule arme. Parmi ceux qui déclarent avoir plus d’une arme (51 %), le quart (26 %) disent en posséder deux.
- Six propriétaires d’armes à feu sur dix (58 %) possèdent une carabine, quatre sur dix (43 %) possèdent un fusil de chasse et un pourcentage semblable (42 %) possèdent une arme de poing. Deux répondants sur dix (19 %) possèdent une arme d’épaule semi-automatique.
- Un peu plus de quatre répondants sur dix (44 %) possèdent leurs armes à feu depuis plus de cinq ans. Moins d’une personne sur dix (8 %) possède ses armes depuis moins d’un an.
- La plupart des gens se sont procuré leurs armes auprès d’un détaillant (74 %) ou d’un particulier (24 %). Trois personnes sur dix (31 %) les ont obtenues en héritage et 13 % des répondants les ont reçues en cadeau.
- Trois répondants sur dix (28 %) utilisent leurs armes à feu au moins une fois par mois, tandis que six sur dix (59 %) les utilisent moins souvent.
- La majorité des propriétaires d’armes à feu (79 %) détiennent actuellement un permis de possession et d’acquisition (PPA) valide et à jour, et six propriétaires sur dix (64 %) disent avoir un PAL visant des armes à feu à autorisation restreinte valide et à jour. Deux répondants sur dix (20 %) n’ont pas besoin d’un PPA visant des armes à autorisation restreinte.
- Les principales raisons de posséder des armes à feu sont le tir à la cible (39 %), la protection et l’autodéfense (37 %), la chasse sportive (34 %) et la chasse pour se nourrir (28 %). Les répondants ont aussi dit posséder une arme à feu parce qu’ils l’ont reçue en cadeau ou en héritage, ou parce qu’ils ont fait collection.

- La plupart des propriétaires d’armes à feu (41 %) disent utiliser le plus souvent leurs armes seuls, tandis que 21 % les utilisent principalement dans un contexte social et 29 %, à la fois comme activité individuelle et sociale.

Perceptions de la réglementation

- La grande majorité des propriétaires d’armes à feu (94 %) estiment que les règlements à cet égard leur sont au moins assez familiers, dont plus de la moitié (55 %) pour qui ils sont très familiers.
- Bien que le quart des répondants (24 %) jugent la réglementation en matière d’armes à feu trop stricte, plus de six personnes sur dix (64 %) la trouvent « parfaitement équilibrée » et un peu moins de 10 % ne la trouvent pas assez stricte.
- La plupart des répondants estiment que la possession de tous les types d’armes à feu devrait être légale dans tous les cas ou dans la plupart des cas. Cette opinion est plus fortement répandue lorsqu’il est question des carabines et fusils de chasse à mécanisme manuel (79 %), des répliques d’arme à feu (75 %) ainsi que des carabines et fusils de chasse à mécanisme semi-automatique (70 %). L’opinion selon laquelle la possession de revolvers (62 %) et d’armes de poing semi-automatiques (56 %) devrait être légale dans tous les cas ou la plupart des cas est moins répandue.
- La grande majorité des propriétaires d’armes ont entendu parler beaucoup (48 %) ou un peu (43 %) de l’interdiction des armes à feu de style « armes d’assaut », et la grande majorité ont également entendu parler beaucoup (39 %) ou un peu (47 %) du programme de rachat.
- La vaste majorité a également entendu parler au moins un peu des divers autres programmes du gouvernement fédéral concernant les armes à feu, comme des vérifications plus poussées des antécédents, l’obligation de présenter une « autorisation de transport », les mesures contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs, l’interdiction de la vente ou du transfert de chargeurs de grande capacité, l’obligation pour les entreprises de tenir un inventaire et des registres de vente et de vérifier la validité du permis de l’acheteur, le soutien aux provinces et aux territoires qui prennent des mesures pour interdire les armes de poing, la lutte contre la contrebande d’armes à feu et les mesures sévères contre l’achat par prête-nom.
- La grande majorité des répondants appuient toutes les mesures proposées pour contrer la violence liée aux armes à feu au Canada. Plus particulièrement, 77 % des gens sont favorables à l’interdiction des armes à feu de style « armes d’assaut » et 77 % soutiennent également le programme de rachat.
- Deux personnes sur trois (65 %) estiment que le gouvernement du Canada livre une excellente ou une bonne performance relativement à la mise en place de mesures visant à contrer la violence liée aux armes à feu.

Sources d’information

- La plupart des propriétaires d’armes à feu (41 %) indiquent que les sites Web du gouvernement sont leur principale source de nouvelles et d’information concernant les armes à feu, suivis de leur famille, de leurs amis et du bouche-à-oreille (22 %).

- En ce qui concerne la réglementation et les programmes relatifs aux armes à feu, les répondants préféreraient recevoir de l’information de la part du gouvernement fédéral par l’intermédiaire de sites Web gouvernementaux (28 %) ou d’annonces officielles (18 %).
- Les plateformes de médias sociaux les plus utilisées par les propriétaires d’armes à feu sont Facebook (60 %), YouTube (53 %) et Instagram (34 %).

Attitudes à l’égard de la violence par arme à feu

- La majorité des propriétaires (72 %) affirment être au moins assez préoccupés à l’idée que la violence liée aux armes à feu menace la sécurité publique dans leur communauté locale.
- La plupart (63 %) estiment que le plus haut taux de violence par arme à feu au Canada se retrouve dans les centres-villes. Seulement 10 % des répondants pensent que les petites villes et les régions rurales présentent les taux de violence les plus élevés.
- Les propriétaires d’armes à feu sont d’avis que la violence liée aux gangs et au crime organisé (72 %) et les activités criminelles comme les introductions par effraction (67 %) constituent les principales sources de violence par arme à feu. Des pourcentages plus faibles mentionnent d’autres causes telles que la violence conjugale, le suicide ou les accidents.

Attitudes à l’égard du programme de rachat

- La moitié des répondants (49 %) disent posséder certainement ou probablement des armes à feu nouvellement prohibées qui pourraient être admissibles au programme de rachat du gouvernement fédéral, tandis que 7 % en sont incertains.
- De ceux qui possèdent des armes prohibées ou en sont incertains, plus de la moitié (54 %) affirment n’en posséder qu’une seule, tandis que 34 % en possèdent plus d’une.
- Les trois quarts (73 %) des répondants qui possèdent des armes à feu prohibées ou qui en sont incertains disent qu’ils participeraient volontiers à un programme de rachat, tandis que 17 % participeraient à un tel programme seulement s’il était obligatoire. Sept pour cent des gens refuseraient catégoriquement d’y participer.
- Les répondants qui possèdent des armes à feu prohibées ou qui en sont incertains indiquent que l’indemnisation financière (51 %), le désir de respecter la loi (46 %) ou d’éviter des sanctions judiciaires (38 %) et l’accord avec le principe de l’interdiction de ces types d’armes (25 %) sont ce qui les motive le plus à participer au programme de rachat.
- Le faible nombre de propriétaires qui refuseraient de participer au programme de rachat disent le plus souvent qu’ils ne veulent pas vendre leurs armes, qu’ils estiment avoir le droit de posséder ces armes, que le gouvernement devrait plutôt s’occuper des gangs et des criminels ou qu’ils sont des propriétaires d’arme responsables.

Mise en œuvre du programme de rachat

- Selon les propriétaires d'armes à feu prohibées, un programme de rachat devrait avant tout comprendre un moyen facile de commencer le processus (31 %), des options pratiques pour retourner les armes (30 %), des paiements par dépôt direct (30 %), des moyens faciles de poser des questions (30 %) et des mises à jour automatiques par texto ou courriel (28 %).
- La plupart des propriétaires d'armes à feu prohibées (58 %) seraient plus susceptibles de s'inscrire à un programme de rachat en effectuant le processus complètement en ligne, plutôt que par téléphone (22 %).
- La grande majorité des propriétaires d'armes à feu prohibées (75 %) indiquent que s'ils devaient rendre celles-ci, ils préféreraient le faire en personne. Seulement 20 % préféreraient un processus virtuel, sans contact.
- La plupart des propriétaires d'armes à feu nouvellement prohibées (55 %) disent qu'ils préféreraient se défaire de celles-ci en les remettant en échange d'une indemnisation. De plus faibles pourcentages préféreraient la neutraliser (19 %) ou la remettre sans indemnisation (19 %).
- Les propriétaires d'armes à feu prohibées devant rendre celles-ci dans le cadre d'un programme de rachat préféreraient le faire dans un centre du gouvernement fédéral (32 %), dans un poste de police local (26 %), lors d'un événement communautaire particulier (25 %), dans un poste ou un détachement local de la GRC (23 %), auprès d'un commerçant spécialisé en armes à feu (21 %) ou auprès d'un détaillant (20 %).
- Lorsqu'on a demandé à tous les propriétaires d'armes à feu de quelle façon ils préféreraient se départir de leurs armes, y compris celles toujours légales, les répondants ont surtout dit préférer participer à un programme gouvernemental pour obtenir une indemnisation (30 %), les vendre à un détaillant ou à un négociant canadien (27 %), les donner à un ami ou à un membre de leur famille (22 %), les remettre à la police (20 %), ou les laisser en héritage (20 %).

Profil des propriétaires d'armes à feu

- Lorsque les propriétaires d'armes à feu ayant participé au sondage se sont vu présenter une série d'énoncés de valeur, la majorité convient que « nous devons protéger les valeurs et les activités traditionnelles » (82 %) et que « le Canada est un pays sécuritaire et résilient » (78 %). Le financement de l'éducation postsecondaire revêt également de l'importance pour les propriétaires d'armes à feu, plus des trois quarts (77 %) d'entre eux étant d'avis que « les études postsecondaires devraient être gratuites et accessibles pour tout le monde ». Les répondants considèrent aussi comme pertinente la lutte contre les changements climatiques, puisque plus des trois quarts (76 %) disent croire que « les changements climatiques sont un problème important et que nous devons en faire plus pour protéger l'environnement. »
- Les propriétaires d'armes à feu s'adonnent à plusieurs autres activités, comme la pêche (70 %), la randonnée (66 %), le camping (63 %), la chasse (56 %) et la navigation de plaisance (49 %). Parmi les autres activités populaires, notons les jeux vidéo mettant en scène des armes à feu, des expositions en personne

sur des activités de plein air, des activités de tir sportif, des expositions d’armes à feu, la collection d’armes à feu, le paintball et les jeux de poursuite laser.

Phase qualitative

On a demandé aux participants de séances de discussion en groupe d’évaluer trois concepts publicitaires et une série de noms et de slogans potentiels visant à faire la promotion du programme de rachat des armes à feu nouvellement prohibées, en plus de parler de leurs connaissances et attitudes relativement à l’interdiction des armes d’assaut et du programme de rachat prévu.

Possession et utilisation d’armes à feu

- La plupart des participants ont dit posséder quelques armes à feu, généralement des fusils de chasse. Ils utilisent leurs armes pour chasser le gibier, abattre de petits animaux comme des oiseaux sur leur ferme ou se défendre contre des animaux prédateurs comme des ours. Certains utilisent aussi leurs armes pour pratiquer le tir sportif.
- Même si la majorité des participants ne possédaient aucune des armes d’assaut nouvellement prohibées, la plupart des séances comptaient quelques personnes qui en possédaient une. Celles-ci ont dit les utiliser le plus souvent au champ de tir, pour le tir sportif ou à la cible. Les participants détenant des armes de style « armes d’assaut » nouvellement prohibées avaient tendance à posséder un grand nombre d’armes à feu et à se considérer comme des collectionneurs.
- De nombreux participants, en particulier ceux possédant des armes nouvellement prohibées, ont dit ressentir un attachement émotif à leurs armes.

Connaissances et attitudes à l’égard de l’interdiction et du rachat

- La grande majorité des participants avaient entendu parler de l’interdiction des armes dites « d’assaut ». La plupart avaient aussi entendu parler du programme de rachat visant à indemniser les propriétaires d’armes à feu nouvellement prohibées.
- Une majorité a dit s’opposer à cette interdiction. Les émotions exprimées allaient du cynisme passif et de la remise en question des motivations du gouvernement à une opposition plus intense, provenant surtout de ceux possédant actuellement des armes nouvellement prohibées.
- Plusieurs participants ont dit craindre d’être stigmatisés par les citoyens qui ne possèdent pas d’arme à feu et par le gouvernement en raison de leur possession d’armes, et d’être possiblement traités en criminels par l’interdiction des armes à feu dites « d’assaut ».
- Plusieurs se sont dits sceptiques quant au fonctionnement du programme de rachat et à l’obtention d’une indemnisation juste. Certains s’inquiétaient également de l’échéancier du programme; en effet, au moment de l’étude, la loi exigeait que les gens se départissent de leurs armes d’ici le 30 avril 2022, mais aucun système de rachat n’était encore en place ou n’avait été annoncé.

- Les participants ont affiché une préférence marquée pour la remise des armes en personne, que ce soit en échange d’une indemnisation ou en les neutralisant. La notion de ramassage sans contact a été largement rejetée.
- La plupart ont dit qu’ils se conformeraient à la loi à contrecœur et qu’ils tenteraient d’obtenir une indemnisation. Certains ont affirmé qu’ils « attendraient un changement de gouvernement » ou qu’ils comptaient démonter leur arme et ne rendre que les pièces nécessaires pour se conformer à la loi.

Concepts publicitaires et slogans

- Les participants ont affiché une préférence pour les slogans et les noms de programme les plus simples possibles. Ils ont majoritairement convenu que le nom devrait comprendre la mention de « rachat » et d’« armes à feu prohibées ».
- Les slogans évoquant l’idée que les gens seront plus en sécurité ou qu’ils seront exposés à moins de risques grâce au programme n’ont pas été appréciés, donnant l’impression de dire aux Canadiens que les propriétaires d’armes à feu sont responsables des problèmes de sécurité.
- Pour ce qui est des concepts publicitaires, le concept 3 a été nettement préféré. La plupart des gens ont trouvé que ce concept était le moins stigmatisant envers les propriétaires d’armes à feu parce qu’il évitait de présenter des images d’armes « effrayantes »; ils étaient aussi d’avis que les images utilisées étaient faciles à reconnaître par le public visé de propriétaires d’armes nouvellement prohibées. L’arrière-plan blanc du concept 3 a été considéré comme le plus accrocheur, et le paragraphe supplémentaire a été jugé informatif.
- Les gens ont préféré les concepts évitant les images « effrayantes », de même que ceux clairement destinés aux propriétaires d’armes à feu nouvellement prohibées et non aux membres du grand public ne possédant pas d’arme.
- L’image d’un fusil AR-15 avec le symbole d’interdiction du concept 2 a attiré l’attention, mais a également suscité des réactions viscérales négatives. Elle a été perçue comme sensationnaliste et stigmatisante envers les propriétaires d’armes à feu. Certaines personnes ont mentionné que cela donnait l’impression qu’un seul type d’arme était interdit.
- Les icônes représentant les étapes du processus de rachat se retrouvant dans les concepts 2 et 3 ont plu aux participants, mais la plupart ont estimé que l’image d’un camion symbolisant l’étape de la « participation » au programme était inappropriée et trompeuse.

Énoncé de neutralité politique et coordonnées

Par la présente, je certifie, en tant que cadre supérieur d’Environics, que les produits livrables sont entièrement conformes aux exigences du gouvernement du Canada en matière de neutralité politique, comme elles sont définies dans la Politique de communication du gouvernement du Canada et dans la Procédure de planification et d’attribution de marchés de services de recherche sur l’opinion publique. Plus particulièrement, les produits livrables ne font aucune mention des intentions de vote électoral, des préférences quant aux partis politiques, des positions des partis ou de l’évaluation de la performance d’un parti politique ou de son chef.

Derek Leebosh
Vice-président, Affaires publiques
Environics Research Group
derek.leebosh@environics.ca
416 820-1963

Nom du fournisseur : Environics Research Group
Numéro de contrat de SPAC : 0D160-224274/001/CY
Date du contrat initial : 29 novembre 2021
Pour de plus amples renseignements, veuillez écrire à l’adresse : ps.communications-communications.sp@canada.ca.

Introduction

Contexte

Les enjeux liés à la réglementation des armes à feu soulèvent de nombreuses controverses au Canada depuis environ les 40 dernières années. Plusieurs Canadiens possèdent des armes à feu pour des raisons tout à fait légitimes (par exemple, pour le sport ou la chasse), particulièrement dans les régions rurales. Avec l’intensification de la violence armée, de plus en plus de gens demandent que l’accessibilité des armes à feu soit restreinte et réglementée, ce qui a donné lieu à des conflits de valeurs qui ont par le passé créé des disparités entre les zones rurales et urbaines, mais aussi selon d’autres facteurs. Vers la fin des années 1990, la création par le gouvernement fédéral d’un registre national des armes d’épaule a suscité une grande controverse. Plus récemment, certains ont aussi réclamé que soient restreints divers types d’armes d’assaut.

La lettre de mandat du ministre de la Sécurité publique présente l’engagement du gouvernement à prendre des mesures pour réduire la violence par arme à feu, notamment en interdisant les armes d’assaut et en mettant en œuvre un programme de rachat et d’amnistie. Le 1^{er} mai 2020, le gouvernement du Canada a annoncé l’interdiction de plus de 1 500 modèles d’armes d’assaut ainsi que de certains composants d’armes à feu nouvellement prohibées. Ces modèles représentent neuf catégories d’armes à feu et deux types identifiés par leurs caractéristiques. Les résultats d’une étude de référence réalisée par Environics Research en décembre 2020 ont révélé que seulement un Canadien sur dix avait entendu parler de nouvelles mesures prises par le gouvernement pour lutter contre la violence par arme à feu. Sécurité publique est en train d’élaborer et de mettre en œuvre une campagne nationale selon une approche progressive visant à sensibiliser et à éduquer la population canadienne et les propriétaires d’armes à feu quant à la nécessité de réduire les crimes violents en limitant l’accès illégal aux armes à feu. Les messages de la campagne seront axés sur la sensibilisation à l’interdiction des armes à feu dites d’assaut, aux pratiques sécuritaires et légales en matière d’armes à feu (comme l’entreposage sécuritaire, les achats légaux, les exigences en matière de permis, etc.) et au programme de rachat chez les propriétaires d’armes à feu.

Pour appuyer la campagne de cette année et les futures campagnes liées aux armes à feu, Sécurité publique Canada a retenu les services d’Environics afin de réaliser, avant la campagne, un sondage OECF visant à recueillir des données de référence qui serviront à évaluer l’efficacité de la campagne publicitaire de 2022-2023. Sécurité publique a en outre demandé à Environics de réaliser un sondage de segmentation de la population afin de mieux comprendre les propriétaires d’armes à feu et leurs attitudes à l’égard du programme de rachat proposé, et de mener une série de séances de discussion en groupe auprès de propriétaires d’armes à feu visant aussi à explorer leurs attitudes à l’égard du programme de rachat, ainsi qu’à tester leurs réactions à des concepts publicitaires qui pourraient être utilisés dans le cadre d’une campagne de communication.

Objectifs

Le projet de recherche visait à atteindre trois principaux objectifs :

- A. Une étude formative auprès de propriétaires d’armes à feu visant à dresser le portrait de la population et à orienter la campagne de sensibilisation du public pour que celle-ci réponde aux besoins du public cible, soit les propriétaires d’armes à feu. Cette étude de segmentation de la population a été conçue dans le but d’éclairer la partie de la campagne de sensibilisation du public ciblant les propriétaires

d'armes à feu et de mieux comprendre leurs habitudes, leur dynamique et leurs comportements individuels et collectifs. Elle se penche également sur les attitudes à l'égard du programme de rachat auprès du sous-ensemble de propriétaires d'armes à feu qui pourraient y être admissibles.

- B. Une étude qualitative sous forme de séances de discussion en groupe auprès de propriétaires d'armes à feu, dont le but est d'aider Sécurité publique à comprendre comment le public cible (les propriétaires d'armes à feu canadiens) perçoit le programme de rachat, y compris le désir d'y participer, les possibles préoccupations et les éléments clés du programme. Cette phase servait également à tester des concepts publicitaires sur le programme de rachat qui guideront l'orientation des concepts et des messages de la campagne, ainsi qu'à déterminer quels éléments trouvent un écho favorable auprès du public cible.
- C. Une évaluation préalable à la campagne servira à recueillir des données de référence pour la campagne de 2022-2023, à déterminer les niveaux actuels de sensibilisation et de compréhension à l'égard du programme de rachat du gouvernement du Canada, ainsi qu'à évaluer l'efficacité de la campagne et à en faire le suivi. Ce volet a été réalisé au moyen de l'Outil d'évaluation de campagnes publicitaires (OECF), conformément à la politique de communication du gouvernement du Canada; il s'agit d'une étape obligatoire pour toutes les campagnes publicitaires dont le volet média s'élève à un million de dollars ou plus. Remarque : Un sondage OECF post-campagne sera réalisé à la suite de la campagne publicitaire sur le programme de rachat, laquelle aura lieu durant l'exercice financier 2022-2023.

À propos de ce rapport

Le présent rapport présente tout d'abord un résumé des principales constatations et conclusions observées, suivi d'une analyse détaillée des résultats du sondage et des constatations de la phase qualitative. Un document distinct renferme pour sa part un ensemble de tableaux croisés présentant les résultats obtenus à toutes les questions, en fonction de sous-groupes. Dans l'analyse détaillée, chacun de ces tableaux est associé à une question du sondage.

Dans le présent rapport, les résultats quantitatifs sont exprimés en pourcentage, à moins d'avis contraire. Il est possible que la somme des résultats ne soit pas égale à 100 % en raison de l'arrondissement des nombres ou de réponses multiples. Il est également possible que les résultats nets mentionnés dans le texte ne correspondent pas exactement aux résultats individuels figurant dans les tableaux en raison de l'arrondissement.

Utilisation des constatations de la recherche. Grâce aux renseignements fournis par ce programme de recherche sur l'opinion publique, il sera possible de concevoir et de mettre en œuvre une campagne de sensibilisation de façon efficace et rentable. Les données obtenues dans le cadre de la recherche sur l'opinion publique permettront à Sécurité publique d'optimiser l'incidence de ses initiatives de marketing.

I. Constatations détaillées – sondage auprès de propriétaires d’armes à feu

A. Possession d’armes à feu

1. Nombre d’armes à feu détenues

La moitié des propriétaires d’armes à feu canadiens possèdent actuellement une seule arme. Parmi ceux qui déclarent avoir plus d’une arme, le quart disent en posséder deux.

La moitié (49 %) des propriétaires d’armes à feu disent ne posséder qu’une seule arme, et un pourcentage semblable indiquent en posséder plus d’une. Le quart (26 %) des répondants disent détenir deux armes à feu, tandis qu’une personne sur dix (11 %) en possède trois. De plus petits pourcentages disent posséder quatre (5 %) ou cinq (2 %) armes. Un peu moins d’une personne sur dix (6 %) affirme posséder plus de cinq armes à feu.

Nombre d’armes à feu détenues

Q3. Combien d’armes à feu possédez-vous à l’heure actuelle?	Total (n = 2 001)
Une (1)	49 %
Net : plus de 1	51 %
2	26 %
3	11 %
4	5 %
5	2 %
Plus de 5	6 %

Les propriétaires d’armes à feu canadiens qui possèdent plus d’une arme à feu sont plus susceptibles de résider dans les provinces des Prairies (Manitoba et Saskatchewan), ainsi que dans la région de l’Atlantique. Le nombre d’armes détenues diminue en Ontario, au Québec et en Colombie-Britannique, l’Alberta comptant le pourcentage le plus faible de citoyens possédant plus d’une arme à feu.

Les Canadiens les plus susceptibles de posséder plus d’une arme à feu sont les résidents du Manitoba et de la Saskatchewan (66 %) et des provinces de l’Atlantique (61 %), les personnes qui résident dans une communauté rurale (63 %), celles âgées de 60 ans ou plus (63 %), les hommes (53 %) et les personnes dont l’emploi actuel nécessite l’utilisation d’armes à feu (61 %).

2. Types d’armes à feu détenues

Six propriétaires d’armes à feu sur dix possèdent une carabine, quatre sur dix possèdent un fusil de chasse et un pourcentage semblable possèdent une arme de poing. Deux répondants sur dix possèdent une arme d’épaule semi-automatique.

Chez les détenteurs d’une arme à feu au Canada, 58 % disent posséder une carabine. Des pourcentages équivalents affirment posséder un fusil de chasse (43 %) ou une arme de poing (42 %). Deux répondants sur dix (19 %) possèdent une arme d’épaule semi-automatique.

Types d’armes à feu détenues

Q4. Parmi les types d’armes à feu suivants, lesquels possédez-vous?	Total (n = 2 001)
Carabine	58 %
Fusil de chasse	43 %
Arme de poing	42 %
Arme d’épaule semi-automatique	19 %
Autre	1 %
Je ne sais pas	1 %

Sont plus nombreux à posséder des carabines les résidents du Manitoba et de la Saskatchewan (75 %) et des provinces de l’Atlantique (74 %), les personnes qui résident dans une communauté rurale (77 %), les personnes âgées de 45 ans ou plus (73 %) et les hommes (63 %). Le pourcentage de détenteurs de fusils de chasse est plus élevé parmi les résidents du Manitoba et de la Saskatchewan (51 %) et des provinces de l’Atlantique (48 %), les francophones (69 %), les personnes qui résident dans une communauté rurale (59 %) et les personnes âgées de 45 ans ou plus (55 %). Les personnes qui habitent en milieu rural (49 %), les femmes (50 %) et les titulaires d’un diplôme universitaire (54 %) sont plus nombreux à posséder des armes de poing. Il convient de souligner que seuls 17 % des propriétaires d’armes francophones possèdent une arme de poing (alors que c’est le cas de 46 % des propriétaires anglophones). Le pourcentage de détenteurs d’armes d’épaule semi-automatiques est particulièrement élevé au Manitoba et en Saskatchewan (35 %), au sein des ménages dont le revenu est de 150 000 \$ ou plus (29 %), chez les personnes dont l’emploi nécessite l’utilisation d’armes à feu (33 %) et chez ceux qui possèdent cinq armes ou plus (51 %). Il convient de souligner que chez les répondants qui ne possèdent qu’une seule arme à feu, seulement 7 % possèdent une arme d’épaule semi-automatique.

3. Nombre d’années de possession d’une arme à feu

Un peu plus de quatre répondants sur dix possèdent une arme à feu depuis plus de cinq ans. Moins d’une personne sur dix possède son arme depuis moins d’un an.

Quatre propriétaires d’armes à feu canadiens sur dix (44 %) possèdent une arme depuis plus de cinq ans, trois sur dix (29 %) en sont propriétaires depuis deux à cinq ans et un peu moins de deux personnes sur dix en sont propriétaires depuis un ou deux ans (18 %). Un peu moins d’une personne sur dix possède une arme depuis moins d’un an (8 %).

Nombre d’années de possession d’une arme à feu

Q5. Depuis combien de temps possédez-vous une arme à feu?	Total (n = 2 001)
Moins d’un an	8 %
Un an à deux ans	18 %
Deux à cinq ans	29 %
Plus de cinq ans	44 %
Je ne sais pas	1 %

Le nombre d’années de possession est généralement semblable d’un sous-groupe à l’autre, à quelques exceptions près. Les différences les plus importantes dépendent de l’âge et de la taille de la communauté; en effet, les personnes résidant dans des communautés urbaines et celles âgées de 18 à 29 ans sont plus nombreuses à posséder leur arme à feu depuis moins longtemps. En revanche, les répondants qui possèdent leur arme à feu depuis plus longtemps se retrouvent plus souvent dans les régions rurales et les banlieues, ainsi que chez les 45 à 59 ans et les 60 ans et plus. De plus, le nombre d’armes à feu détenues est lié à la durée de possession : un pourcentage plus élevé de répondants ayant plus d’une arme à feu en sont propriétaires depuis plus de cinq ans.

Les membres des groupes suivants sont les plus susceptibles de posséder une arme à feu depuis plus de cinq ans : les francophones (67 %), les résidents des provinces de l’Atlantique (52 %), les personnes habitant en région rurale (72 %), les personnes âgées de 45 ans ou plus (81 %), les hommes (49 %), les titulaires d’un diplôme d’études collégiales ou techniques ou ayant poursuivi des études universitaires partielles (57 %) et les propriétaires de cinq armes à feu ou plus (85 %).

4. Obtention des armes à feu

La plupart des gens se sont procuré leurs armes en les achetant auprès d'un détaillant ou d'un particulier. Trois personnes sur dix les ont obtenues en héritage et le quart des répondants les ont reçues en cadeau.

La majorité des propriétaires d'armes à feu (74 %) ont acheté celles-ci auprès d'un détaillant. Trois personnes sur dix (31 %) ont hérité leurs armes d'un membre de leur famille ou d'un ami, et le quart (24 %) les ont achetées d'un particulier. Un peu plus d'un répondant sur dix (13 %) a reçu ses armes à feu en cadeau. Moins de 1 % des propriétaires ont reçu une arme à feu de leur employeur dans le cadre de leur travail ou pour d'autres raisons.

Obtention des armes à feu

Q6. Comment vous êtes-vous procuré votre ou vos armes à feu?	Total (n = 2 001)
Acheter auprès d'un détaillant	74 %
Hériter d'un membre de la famille ou d'un(e) ami(e)	31 %
Acheter auprès d'un particulier	24 %
Cadeau reçu	13 %
Arme remise par l'employeur pour le travail	< 1 %
Autre	< 1 %
Je ne sais pas	< 1 %

Toutes les façons d'obtenir une arme à feu énumérées dans le sondage se trouvent dans des pourcentages plus élevés parmi les résidents des Prairies (Manitoba, Saskatchewan ou Alberta), ce qui s'explique par le pourcentage plus élevé d'armes à feu dans ces provinces. Naturellement, ceux qui sont les plus susceptibles d'avoir obtenu leurs armes à feu de diverses façons sont les personnes qui possèdent plus d'une arme. Un plus grand nombre de personnes ayant acheté leurs armes auprès d'un détaillant disent très bien connaître la réglementation sur les armes à feu et détiennent un PPA, ce qui est obligatoire pour acheter une arme en magasin.

5. Fréquence d'utilisation des armes à feu

Trois répondants sur dix utilisent leurs armes à feu au moins une fois par mois, tandis que six sur dix les utilisent moins souvent.

La majorité des propriétaires d'armes à feu utilisent celles-ci moins d'une fois par mois (59 %), alors que trois sur dix les utilisent mensuellement (28 %) et deux sur dix, une ou deux fois par mois. Un plus grand nombre de propriétaires affirment utiliser leurs armes à feu quelques fois par année (36 %) ou tout au plus une fois par année (12 %), tandis qu'une faible minorité les utilise aussi souvent qu'une fois par semaine, voire plus (8 %).

Fréquence d'utilisation des armes à feu

Q7. En moyenne, à quelle fréquence utilisez-vous votre ou vos armes à feu?	Total (n = 2 001)
Net : Au moins une fois par mois	28 %
Une fois par semaine ou plus	8 %
Une ou deux fois par mois	20 %
Net : Moins souvent	59 %
Quelques fois par année	36 %
Une fois par année ou moins	22 %
Jamais	12 %
Je ne sais pas	< 1 %

Les propriétaires du Manitoba et de la Saskatchewan sont plus nombreux à utiliser leurs armes à feu au moins une fois par mois, tandis que ceux du Québec en sont moins susceptibles. Les répondants qui utilisent fréquemment leurs armes à feu sont principalement des résidents d'une communauté urbaine et appartiennent à des groupes plus jeunes (les 18 à 44 ans, comparativement aux 45 ans et plus). Les répondants des régions rurales, ainsi que ceux âgés de 45 à 59 ans et de 60 ans et plus sont plus susceptibles d'utiliser leurs armes « moins souvent ».

6. Possession d'un PPA (permis de possession et d'acquisition)

Huit propriétaires d'armes à feu sur dix détiennent actuellement un PPA valide et à jour.

La plupart des propriétaires d'armes à feu détiennent un PPA (87 %), dont 79 % ayant un numéro de PPA valide avec des renseignements à jour et 9 % qui précisent que certains renseignements ne sont pas à jour. Une minorité affirme ne pas avoir de PPA (10 %), 5 % des répondants précisant qu'ils avaient un numéro de PPA par le passé, mais qu'il est maintenant expiré, et un autre 5 % indiquant n'avoir jamais eu de numéro de PPA.

Possession d'un PPA

Q8. Avez-vous actuellement un numéro de permis de possession et d'acquisition (PPA) valide?	Total (n = 2 001)
Net : OUI	87 %
Oui, mon numéro de PPA est valide et les renseignements sont à jour	79 %
Oui, j'ai un numéro de PPA valide, mais certains renseignements ne sont pas à jour	9 %
Net : NON	10 %
Non, j'ai déjà eu un numéro de PPA par le passé, mais il est expiré	5 %
Non, je n'ai jamais eu de numéro de PPA	5 %
Je préfère ne pas répondre	2 %
Je ne sais pas	1 %

Les répondants plus jeunes (âgés de 18 à 44 ans) et ceux dont l'emploi nécessite l'utilisation d'armes à feu sont plus susceptibles de détenir un PPA. Ceux qui n'ont pas de PPA sont souvent plus âgés et n'ont pas poursuivi d'études universitaires.

7. Possession d'un PPA visant des armes à feu à autorisation restreinte

Sept propriétaires d'armes à feu sur dix détiennent un PPA visant des armes à feu à autorisation restreinte valide.

Un peu moins des trois quarts des répondants détiennent un PPA visant des armes à feu à autorisation restreinte (72 %), dont 64 % ayant un numéro valide avec des renseignements à jour et 8 % qui précisent que certains renseignements ne sont pas à jour. Le quart des propriétaires disent ne pas avoir de PPA visant des armes à autorisation restreinte (24 %) : 4 % disent qu'ils en ont déjà eu un par le passé, mais qu'il est maintenant expiré, tandis qu'une minorité de 20 % disent qu'ils n'en ont jamais eu et qu'ils n'en ont pas besoin.

Possession d'un PPA visant des armes à feu à autorisation restreinte

Q9. Avez-vous actuellement un numéro de permis de possession et d'acquisition (PPA) visant des armes à feu à autorisation restreinte valide?	Total (n = 2 001)
Net : OUI	72 %
Oui, j'ai un numéro de PPA visant des armes à feu à autorisation restreinte valide et les renseignements sont à jour	64 %
Oui, j'ai un numéro de PPA visant des armes à feu à autorisation restreinte valide, mais certains renseignements ne sont pas à jour	8 %
Net : NON	24 %
Non, j'ai déjà eu un numéro de PPA visant des armes à feu à autorisation restreinte par le passé, mais il est expiré	4 %
Non, je n'ai jamais eu de numéro de PPA visant des armes à feu à autorisation restreinte par le passé, et je n'en ai pas besoin	20 %
Je préfère ne pas répondre	2 %
Je ne sais pas	2 %

Les tendances par sous-groupe concernant la possession ou non d'un PPA visant des armes à feu à autorisation restreinte sont assez semblables à celles concernant le PPA. Les propriétaires qui détiennent un PPA visant des armes à feu à autorisation restreinte se retrouvent le plus souvent dans les communautés urbaines, au sein des groupes plus jeunes (de 18 à 44 ans), chez ceux dont le niveau d'éducation est plus élevé et chez ceux dont l'emploi nécessite d'utiliser des armes à feu. Les membres des groupes plus âgés (45 ans et plus) et ceux qui ont poursuivi tout au plus des études collégiales, techniques ou universitaires en partie sont quant à eux moins susceptibles de détenir un tel PPA.

8. Principales raisons de posséder des armes à feu

Les principales raisons de posséder des armes à feu sont le tir à la cible, la protection et l'autodéfense, la chasse sportive et la chasse pour se nourrir.

Quatre répondants sur dix (39 %) disent posséder une arme principalement pour pratiquer le tir à la cible (comme loisir *ou* de façon compétitive), tandis qu'un pourcentage presque identique (37 %) affirment en posséder une pour des raisons de sécurité, de protection ou d'autodéfense. Parmi les autres raisons invoquées, notons la chasse sportive (34 %) ou en vue de se nourrir (28 %), l'obtention d'un héritage (20 %), les collections (14 %), la chasse selon des traditions autochtones (12 %) ou encore des raisons professionnelles (11 %).

Principales raisons de posséder des armes à feu

Q10. Les gens possèdent des armes à feu pour différentes raisons. Parmi les choix suivants, quelles sont les principales raisons pour lesquelles vous possédez une arme à feu?	Total (n = 2 001)
Sport du tir à la cible (loisir ou compétition)	39 %
Sécurité/protection/autodéfense	37 %
Chasse sportive	34 %
Chasse en vue de se nourrir	28 %
Cadeau reçu en héritage	20 %
Collection d'armes à feu	14 %
Chasse selon des traditions autochtones ou en vertu d'un traité	12 %
Outil de travail (armée ou police, contrôle des animaux, etc.)	11 %
Pour se débarrasser des animaux nuisibles sur la ferme	1 %

Les résidents de la Colombie-Britannique (50 %), les personnes âgées de 45 à 59 ans (46 %) et les hommes (41 %) sont les plus susceptibles de dire posséder une arme surtout pour pratiquer le sport du tir à la cible.

Les Ontariens (44 %), les Albertains (48 %), les personnes habitant en milieu urbain (44 %), les 18 à 29 ans (43 %) et les 30 à 44 ans (46 %), les femmes (42 %), les personnes dont le revenu du ménage est de 100 000 \$ ou plus (44 %) et les détenteurs d'une seule arme (42 %) sont les plus susceptibles de dire posséder une arme à feu principalement pour des raisons de sécurité, de protection ou d'autodéfense.

Les francophones (54 %), les personnes âgées de 60 ans et plus (41 %) et ceux qui possèdent cinq armes ou plus (49 %) disent quant à eux avoir une arme surtout pour la chasse sportive.

9. Utilisation d’une arme à feu comme activité individuelle ou sociale

La plupart des propriétaires d’armes à feu disent utiliser le plus souvent leurs armes seuls, tandis que deux répondants sur dix l’utilisent principalement dans un contexte social et trois sur dix, à la fois comme activité individuelle et sociale.

Quatre propriétaires sur dix (41 %) disent qu’ils sont le plus souvent seuls lorsqu’ils utilisent leurs armes, et non dans un contexte social. Deux personnes sur dix (21 %) utilisent principalement leurs armes dans un contexte social, et trois sur dix (29 %) l’utilisent à la fois comme activité individuelle et comme activité sociale. Seule une personne sur dix n’utilise jamais ses armes à feu.

Utilisation d’une arme à feu comme activité individuelle ou sociale

Q11. Lorsque vous utilisez une arme à feu, le faites-vous plus souvent comme activité individuelle, comme activité sociale, ou autant l’un que l’autre?	Total (n = 2 001)
Plus souvent individuellement	41 %
Plus souvent socialement	21 %
Autant l’un que l’autre	29 %
Je n’utilise pas mon arme à feu	10 %

Le pourcentage de répondants qui utilisent surtout leurs armes à feu de façon individuelle est semblable dans l’ensemble des provinces et territoires du pays, mais il est plus élevé dans les régions urbaines. L’utilisation d’armes à feu comme activité sociale est plus courante dans les banlieues.

B. Perceptions de la réglementation

10. Connaissance de la réglementation en matière d’armes à feu

La grande majorité des propriétaires d’armes à feu estiment que les règlements à cet égard leur sont au moins assez familiers, dont plus de la moitié pour qui ils sont très familiers.

La très grande majorité (94 %) des répondants affirment que les règlements relatifs aux armes à feu leur sont familiers. De ce pourcentage, 55 % estiment très bien connaître la réglementation, tandis que 39 % la connaissent plutôt bien. Moins d’une personne sur dix (6 %) estime que les règlements relatifs aux armes à feu ne lui sont pas familiers, soit 5 % pour qui ils ne sont pas très familiers et 1 %, pas du tout familiers.

Connaissance de la réglementation en matière d’armes à feu

Q15. Différents règlements régissent la possession, les permis, le transport, l’entreposage et l’utilisation sécuritaires des armes à feu au Canada. Dans quelle mesure ces règlements relatifs aux armes à feu vous sont-ils familiers?	Total (n = 2 001)
Net : Familiers	94 %
Très familiers	55 %
Assez familiers	39 %
Net : Pas familiers	6 %
Pas très familiers	5 %
Pas du tout familiers	1 %

Sont plus susceptibles d’affirmer que la réglementation en matière d’armes à feu leur est très familière les personnes habitant en région urbaine (60 %), celles âgées de 30 à 44 ans (60 %), celles dont l’emploi nécessite l’utilisation d’une arme à feu (74 %), celles qui possèdent cinq armes ou plus (67 %) et celles qui possèdent certainement des armes nouvellement prohibées (76 %).

11. Perception de la réglementation sur les armes à feu

Bien que le quart des répondants jugent la réglementation en matière d’armes à feu trop stricte, plus de six personnes sur dix la trouvent « parfaitement équilibrée » et 10 % des gens ne la trouvent pas assez stricte.

Le quart (24 %) des propriétaires d’armes à feu au Canada trouvent la réglementation trop stricte, tandis que 10 % des gens ne la trouvent pas assez stricte. La majorité (64 %) des répondants trouvent la réglementation parfaitement équilibrée.

Perception de la réglementation sur les armes à feu

Q16. Diriez-vous que la réglementation en matière d’armes à feu (c.-à-d. l’interdiction de certaines catégories d’armes à feu, la vérification des permis) au Canada est trop stricte, pas assez stricte ou parfaitement équilibrée?	Total (n = 2 001)
Trop stricte	24 %
Parfaitement équilibrée	64 %
Pas assez stricte	10 %
Je ne sais pas	2 %

Sont plus susceptibles de trouver la réglementation trop stricte les personnes habitant en région rurale (35 %), celles âgées de 45 à 59 ans (32 %), celles dont l’emploi nécessite l’utilisation d’une arme à feu (34 %), celles qui possèdent cinq armes ou plus (50 %) et celles qui estiment que les règlements leur sont très familiers (29 %).

12. Attitudes à l’égard de la légalité de certains types d’armes à feu

La plupart des propriétaires d’armes à feu estiment qu’il devrait être légal de posséder tous les types d’armes à feu dans tous les cas ou la plupart des cas, bien que la légalité des revolvers et des armes de poing semi-automatiques suscite moins d’appui.

La vaste majorité des répondants sont d’avis que la possession des types d’armes à feu suivants devrait être légale dans tous les cas ou la plupart des cas : carabines et fusils de chasse à mécanisme manuel (79 %), répliques d’armes à feu (75 %), carabines et fusils de chasse à mécanisme semi-automatique (70 %). Ils sont toutefois moins favorables à la légalité des revolvers et des armes de poing semi-automatiques, et d’importantes minorités estiment que la possession de ces types d’armes devrait être illégale dans tous les cas ou la plupart des cas.

Attitudes à l’égard de la légalité de certains types d’armes à feu

Q17. Comme vous le savez peut-être, différentes catégories d’armes à feu sont utilisées au Canada. Selon vous, dans quelle mesure la possession personnelle de chacun des types d’armes à feu suivants devrait-elle être légale ou illégale?	Net : Illégale Total (n = 2 001)	Illégale dans tous les cas	Illégale dans la plupart des cas	Net : Légale	Légale dans la plupart des cas	Légale dans tous les cas	Je ne sais pas
Armes de poing semi-automatiques	41 %	17 %	24 %	56 %	35 %	22 %	3 %
Revolvers	34 %	11 %	23 %	62 %	40 %	22 %	4 %
Carabines et fusils de chasse à mécanisme semi-automatique	27 %	9 %	18 %	70 %	42 %	28 %	3 %
Répliques d’armes à feu (p. ex., à air comprimé, à plomb, à billes)	21 %	9 %	13 %	75 %	38 %	36 %	4 %
Carabines et fusils de chasse à mécanisme manuel (p. ex., à pompe, à charnière)	18 %	5 %	12 %	79 %	41 %	38 %	3 %

Les personnes les plus susceptibles de penser que les revolvers et les armes de poing semi-automatiques devraient être illégaux dans tous les cas ou la plupart des cas comprennent les francophones, les personnes vivant dans une communauté rurale, les personnes âgées de 60 ans ou plus et celles qui ne possèdent pas actuellement d’armes à feu prohibées.

13. Connaissance des politiques visant à contrer la violence liée aux armes à feu

La grande majorité des propriétaires d’armes à feu ont entendu parler au moins un peu de l’interdiction des armes à feu de style « armes d’assaut » et du programme de rachat; d’importantes majorités ont aussi déjà entendu parler de divers autres programmes du gouvernement fédéral visant à contrer la violence liée aux armes à feu.

Au moins les trois quarts des propriétaires d’armes à feu ont déjà entendu parler au moins un peu des 11 initiatives. La connaissance de l’interdiction des armes à feu de style « armes d’assaut » est particulièrement répandue, neuf répondants sur dix en ayant entendu parler au moins un peu, dont près de la moitié (48 %) en ayant beaucoup entendu parler. Le programme de rachat est un peu moins connu, 85 % des répondants en ayant entendu parler au moins un peu et 39 % en ayant beaucoup entendu parler. De 32 à 38 % des gens ont aussi beaucoup entendu parler des neuf autres politiques, comme les mesures prises contre la violence liée aux gangs et la vérification plus poussée des antécédents regardant l’ensemble de la vie d’un demandeur de permis d’armes à feu. Le niveau de connaissance est un peu plus faible lorsqu’il est question de la lutte contre l’achat par prête-nom, des nouvelles mesures et des nouveaux fonds pour lutter contre la contrebande et le trafic d’armes à feu ainsi que du soutien aux provinces et aux territoires qui prennent des mesures pour interdire les armes de poing (19 %).

Connaissance des politiques visant à contrer la violence liée aux armes à feu et soutien à cet égard

Q19. Le gouvernement fédéral a élaboré des politiques pour contrer la violence liée aux armes à feu. Dans quelle mesure avez-vous entendu parler de chacune de ces politiques?	% de répondants en ayant beaucoup entendu parler Total (n = 2 001)	% de répondants en ayant un peu entendu parler	% de répondants n'en ayant pas du tout entendu parler
Interdiction des armes à feu de style « armes d'assaut »	48 %	43 %	9 %
« Programme de rachat » où le gouvernement du Canada verse une indemnisation pour récupérer certaines armes à feu prohibées	39 %	47 %	14 %
Mesures contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs (c.-à-d. programmes, investissements et subventions pour la prévention de la criminalité liée aux gangs)	38 %	48 %	15 %
Vérification plus poussée des antécédents regardant l'ensemble de la vie d'un demandeur de permis d'armes à feu	38 %	44 %	18 %
Obligation de présenter une « autorisation de transport » d'armes à feu à autorisation restreinte ou prohibées vers tout endroit autre qu'un champ de tir ou un domicile après l'achat	38 %	46 %	16 %
Interdiction de la vente ou du transfert de chargeurs pouvant contenir plus que le nombre légal de balles	35 %	49 %	16 %
Obligation pour les entreprises de tenir un inventaire et des registres de vente d'armes à feu sans restriction aux fins de suivi	35 %	49 %	16 %
Obligation pour un vendeur d'armes à feu sans restriction de vérifier la validité du permis de l'acheteur auprès du gouvernement	34 %	47 %	18 %
Soutien aux provinces/territoires qui prennent des mesures pour interdire les armes de poing	33 %	47 %	19 %
Nouvelles mesures et nouveaux fonds pour lutter contre la contrebande et le trafic d'armes à feu	33 %	48 %	19 %
Sévir contre l'« achat par prête-nom » (lorsqu'un détenteur de permis d'arme à feu achète légalement une arme et la revend illégalement sur le marché noir)	32 %	44 %	24 %

Sont plus susceptibles d'avoir beaucoup entendu parler de l'ensemble des politiques proposées les personnes résidant en milieu urbain, celles âgées de 18 à 44 ans, celles dont le revenu du ménage est de 80 000 \$ ou plus, celles qui détiennent un baccalauréat ou un diplôme d'études supérieures, celles dont l'emploi nécessite l'utilisation d'armes à feu, celles pour qui les règlements sur les armes à feu sont « très » familiers, celles dont le PPA est à jour ainsi que celles qui ont « beaucoup » entendu parler du programme de rachat. Il convient de souligner que les personnes âgées de 60 ans et plus sont plus susceptibles d'avoir beaucoup entendu parler de l'interdiction des armes à feu de style « armes d'assaut », mais moins susceptibles d'avoir entendu parler de chacune des autres mesures. Les francophones et les répondants qui ne possèdent aucune arme à feu nouvellement prohibée tendent aussi à moins avoir entendu parler de ces mesures.

14. Appui aux politiques visant à contrer la violence liée aux armes à feu

La grande majorité des répondants appuient les 11 mesures proposées pour contrer la violence liée aux armes à feu au Canada. Les trois quarts sont favorables à l'interdiction des armes à feu de style « armes d'assaut » et au programme de rachat.

On a demandé aux propriétaires d'armes à feu dans quelle mesure ils sont pour ou contre chacune des 11 mesures proposées pour lutter contre la violence liée aux armes à feu au Canada. Il est important de noter que le soutien à ces mesures est globalement très élevé, allant d'un maximum de 87 % pour ce qui est des mesures contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs à un minimum relatif de 74 % en ce qui concerne le soutien aux provinces et aux territoires qui prennent des mesures pour interdire les armes de poing. Seulement 20 % des répondants s'opposent à l'interdiction des armes à feu de style « armes d'assaut » et 19 %, au programme de rachat.

Appui aux politiques visant à contrer la violence liée aux armes à feu

Q20. Dans quelle mesure seriez-vous pour ou contre chacune de ces mesures visant à contrer la violence liée aux armes à feu au Canada?	Net : Pour Total (n = 2 001)	Tout à fait pour	Plutôt pour	Net : % Contre	Plutôt contre	Tout à fait contre
Mesures contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs (c.-à-d. programmes, investissements et subventions pour la prévention de la criminalité liée aux gangs)	87 %	52 %	34 %	11 %	7 %	4 %
Nouvelles mesures et nouveaux fonds pour lutter contre la contrebande et le trafic d'armes à feu	85 %	50 %	35 %	13 %	9 %	3 %
Sévir contre l'« achat par prête-nom » (lorsqu'un détenteur de permis d'arme à feu achète légalement une arme et la revend illégalement sur le marché noir)	83 %	49 %	35 %	13 %	8 %	5 %
Obligation pour les entreprises de tenir un inventaire et des registres de vente d'armes à feu sans restriction aux fins de suivi	80 %	43 %	38 %	17 %	10 %	7 %
Obligation pour un vendeur d'armes à feu sans restriction de vérifier la validité du permis de l'acheteur auprès du gouvernement	80 %	44 %	36 %	17 %	11 %	6 %
Interdiction de la vente ou du transfert de chargeurs pouvant contenir plus que le nombre légal de balles	78 %	43 %	35 %	19 %	12 %	7 %
Vérification plus poussée des antécédents regardant l'ensemble de la	77 %	40 %	37 %	20 %	13 %	7 %

Q20. Dans quelle mesure seriez-vous pour ou contre chacune de ces mesures visant à contrer la violence liée aux armes à feu au Canada?	Net : Pour Total (n = 2 001)	Tout à fait pour	Plutôt pour	Net : % Contre	Plutôt contre	Tout à fait contre
vie d'un demandeur de permis d'armes à feu						
« Programme de rachat » où le gouvernement du Canada verse une indemnisation pour récupérer certaines armes à feu prohibées	77 %	39 %	38 %	19 %	10 %	9 %
Interdiction des armes à feu de style « armes d'assaut »	77 %	44 %	32 %	20 %	10 %	10 %
Obligation de présenter une « autorisation de transport » d'armes à feu à autorisation restreinte ou prohibées vers tout endroit autre qu'un champ de tir ou un domicile après l'achat	76 %	39 %	37 %	21 %	13 %	8 %
Soutien aux provinces/territoires qui prennent des mesures pour interdire les armes de poing	74 %	39 %	35 %	23 %	13 %	10 %

En général, l'appui à l'ensemble de ces mesures tend à être plus répandu chez les personnes plus âgées, les francophones, les répondants pour qui les règlements sur les armes à feu sont très familiers, ceux qui ne possèdent qu'une seule arme, les diplômés universitaires et ceux dont le revenu est plus élevé.

Dans la mesure où il y a opposition à l'interdiction des armes à feu de style « armes d'assaut », celle-ci est plus courante chez les résidents de régions rurales (30 %), les personnes dont le revenu du ménage est inférieur à 80 000 \$ (27 %), les propriétaires de cinq armes à feu ou plus (45 %) et ceux qui possèdent des carabines semi-automatiques (32 %).

C. Sources d’information

1. Sources actuelles de nouvelles et d’information sur la réglementation en matière d’armes à feu

La plupart des propriétaires indiquent que leur principale source de nouvelles et d’information concernant les armes à feu sont les sites Web du gouvernement, suivis de leur famille, de leurs amis et du bouche-à-oreille.

Quatre propriétaires d’armes à feu sur dix affirment que les sites Web du gouvernement (comme ceux de la GRC ou de Sécurité publique Canada) sont parmi leurs principales sources de nouvelles et d’information concernant la réglementation des armes à feu. Seulement deux personnes sur dix (22 %) obtiennent principalement de l’information auprès de leur famille, d’amis ou par le bouche-à-oreille, et un pourcentage semblable (23 %) consultent surtout les points de vente d’armes à feu en magasin.

Sources actuelles d’information sur la réglementation des armes à feu – généralités

Q12. Quelles sont vos deux principales sources de nouvelles et d’information sur les règlements en matière d’armes à feu?	Total (n = 2 001)	Principale source	Deuxième rang
Sites Web gouvernementaux (p. ex. GRC, Sécurité publique Canada)	41 %	31 %	10 %
Points de vente d’armes à feu en magasin	23 %	10 %	13 %
Famille/amis/bouche-à-oreille	22 %	10 %	12 %
Télévision/radio	15 %	8 %	7 %
Médias sociaux (p. ex., groupes Facebook, Twitter, etc.)	14 %	6 %	8 %
Journaux/magazines	13 %	5 %	8 %
Groupes de défense des droits en matière d’armes à feu	12 %	5 %	7 %
Forums en ligne (p. ex., Reddit, Quora, etc.)	11 %	5 %	6 %
Blogues destinés aux propriétaires d’armes à feu	11 %	5 %	6 %
Points de vente d’armes à feu en ligne	12 %	5 %	7 %
Expositions d’armes à feu	11 %	5 %	6 %
Balados	7 %	3 %	4 %
Je ne sais pas	6 %	< 1 %	6 %

Le pourcentage de répondants qui consultent principalement les sites Web du gouvernement pour obtenir des nouvelles et de l’information sur la réglementation des armes à feu est plus élevé dans les régions rurales, chez les 45 ans et plus et chez les propriétaires d’une seule arme. Les résidents du Québec et de l’Alberta de même que les francophones tendent davantage à se tourner vers les points de vente d’armes à feu en magasin pour obtenir de l’information.

2. Méthode préférée pour recevoir des renseignements du gouvernement fédéral concernant la réglementation des armes à feu

Les propriétaires d'armes à feu préféreraient recevoir des renseignements du gouvernement fédéral concernant la réglementation et les programmes relatifs aux armes à feu sur des sites gouvernementaux ou par des annonces officielles.

Un peu moins de trois répondants sur dix (28 %) indiquent qu'ils préféreraient recevoir des renseignements de la part du gouvernement fédéral concernant la réglementation et les programmes relatifs aux armes à feu sur des sites gouvernementaux, devant toutes les autres méthodes de communication. Les sites Web sont suivis par des annonces officielles (18 %), les médias sociaux (13 %) et les listes de diffusion par courriel (13 %).

Méthode préférée pour recevoir des renseignements du gouvernement fédéral concernant la réglementation des armes à feu

Q14. Par quels moyens préféreriez-vous recevoir des renseignements de la part du gouvernement fédéral en ce qui concerne la réglementation et les programmes relatifs aux armes à feu?	Total (n = 2 001)
Sites Web gouvernementaux	28 %
Annonces officielles	18 %
Médias sociaux	13 %
Liste de diffusion par courriel	13 %
Couverture des médias	10 %
Courrier postal/bulletins d'information (en format papier)	10 %
Publicités	3 %
Je ne souhaite pas recevoir des renseignements du gouvernement	< 1 %
Je ne sais pas	3 %

Les répondants qui préfèrent recevoir des renseignements de la part du gouvernement fédéral par l'intermédiaire de sites gouvernementaux sont le plus souvent des Albertains, des résidents de communautés urbaines, des personnes âgées de 30 à 44 ans, des propriétaires d'une seule arme à feu et des personnes qui appuient le programme de rachat. Les résidents des communautés urbaines, les 18 à 44 ans, les titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme d'études supérieures et les personnes qui ont déjà entendu parler du programme de rachat tendent à préférer les médias sociaux.

3. Plateformes de médias sociaux les plus utilisées

Les propriétaires d’armes à feu utilisent le plus souvent une variété de plateformes de médias sociaux, en particulier Facebook et YouTube.

La majorité des propriétaires d’armes à feu ayant répondu au sondage (60 %) disent utiliser principalement Facebook. YouTube arrive quant à elle au deuxième rang des plateformes de médias sociaux utilisées (53 %). Viennent ensuite Instagram (34 %), Twitter (33 %) et TikTok (28 %). Les autres plateformes de médias sociaux, utilisées moins souvent, sont LinkedIn (20 %), Snapchat (18 %) et Reddit (16 %). Seulement 6 % des répondants affirment ne pas du tout utiliser les médias sociaux.

Plateformes de médias sociaux les plus utilisées

Q13. Quelles plateformes de médias sociaux utilisez-vous le plus souvent? (PLUSIEURS RÉPONSES PERMISES)	Total (n = 2 001)
Facebook	60 %
YouTube	53 %
Instagram	34 %
Twitter	33 %
TikTok	28 %
LinkedIn	20 %
Snapchat	18 %
Reddit	16 %
Je n’utilise pas les médias sociaux	6 %

Les Québécois, les résidents de communautés rurales, les 45 à 59 ans, les personnes dont le revenu du ménage est de 40 000 \$ à moins de 80 000 \$, les personnes qui ont poursuivi tout au plus des études collégiales, techniques ou universitaires en partie et celles dont l’emploi ne nécessite pas l’utilisation d’une arme à feu sont plus nombreux à utiliser principalement Facebook. Des pourcentages plus élevés de résidents des provinces de l’Atlantique et de l’Ontario, de personnes âgées de 18 à 29 ans et de titulaires d’un diplôme d’études supérieures disent utiliser davantage YouTube. Instagram, Twitter, TikTok et Reddit sont les plateformes les plus populaires auprès des Canadiens plus jeunes (âgés de 18 à 44 ans).

D. Attitudes à l’égard de la violence par arme à feu

1. Niveau de préoccupation au sujet de la violence par arme à feu

La plupart des répondants affirment être au moins assez préoccupés à l’idée que la violence liée aux armes à feu menace la sécurité publique dans leur communauté locale.

Sept répondants sur dix (72 %) se disent très ou assez préoccupés à l’idée que la violence liée aux armes à feu menace la sécurité publique dans leur communauté locale. Un peu moins de trois personnes sur dix (27 %) ne sont pas très ou pas du tout préoccupées par cette question.

Niveau de préoccupation au sujet de la violence par arme à feu

Q21. Dans quelle mesure vous sentez-vous préoccupé(e) à l’idée que la violence liée aux armes à feu menace la sécurité publique dans votre communauté locale? Êtes-vous...?	Total (n = 2 001)
Net : Préoccupés	72 %
Très préoccupé(e)	33 %
Assez préoccupé(e)	39 %
Net : Pas préoccupés	27 %
Pas très préoccupé(e)	16 %
Pas du tout préoccupé(e)	11 %
Je ne sais pas	1 %

Les personnes les plus susceptibles d’être très préoccupées à l’idée que la violence liée aux armes à feu menace la sécurité publique dans leur communauté locale sont celles qui résident en milieu urbain (43 %), qui sont âgées de 30 à 44 ans (41 %), qui détiennent un diplôme universitaire (40 %) et dont l’emploi nécessite d’utiliser des armes à feu (60 %). Il convient de souligner qu’un niveau de préoccupation élevé relativement à la violence par arme à feu est plus répandu chez les personnes pour qui les règlements sur les armes à feu sont très familiers (46 %), celles qui ont beaucoup entendu parler du programme de rachat (43 %), celles qui ont possèdent actuellement des armes prohibées (59 %) et celles qui participeraient volontiers à un programme de rachat (53 %).

2. Perceptions relatives au plus haut taux de violence liée aux armes à feu

La plupart des répondants croient que le plus haut taux de violence par arme à feu au Canada se retrouve dans les centres-villes. Seulement 10 % des répondants pensent que les petites villes et les régions rurales présentent les taux de violence les plus élevés.

Six répondants sur dix (63 %) croient que le taux de violence par arme à feu au Canada est plus élevé dans les centres-villes, tandis que deux personnes sur dix (23 %) affirment qu'il est plus élevé dans les banlieues. Seulement un répondant sur dix pense que ce sont les petites villes et les régions rurales qui présentent le plus haut taux de violence par arme à feu.

Perceptions relatives au plus haut taux de violence liée aux armes à feu

Q22. Parmi les endroits suivants, quels sont ceux où l'on trouve le plus haut taux de violence liée aux armes à feu au Canada, selon vous? Est-ce...?	Total (n = 2 001)
Dans les centres-villes	63 %
Dans les banlieues	23 %
Dans les petites villes et les régions rurales	10 %
Je ne sais pas	4 %

Les répondants les plus susceptibles de penser que ce sont les centres-villes qui présentent le taux de violence par arme à feu le plus élevé sont notamment les personnes vivant en milieu rural, les francophones, les personnes âgées de 45 ans et plus et les propriétaires de cinq armes à feu ou plus. Il convient de souligner que, chez les personnes résidant dans une région rurale ou une petite ville, une forte majorité de 81 % croient que le plus haut taux de violence par arme à feu se retrouve dans les centres-villes, tandis que seulement 6 % sont d'avis que c'est plutôt le cas dans les petites villes et les régions rurales.

3. Principales causes ou sources de violence par arme à feu au Canada

Les propriétaires d’armes à feu sont d’avis que la violence liée aux gangs et au crime organisé et les activités criminelles comme les introductions par effraction constituent les principales sources de violence par arme à feu.

Sept répondants sur dix (72 %) affirment que la violence par arme à feu au Canada provient principalement des gangs et du crime organisé, alors qu’un pourcentage presque identique (67 %) estiment qu’elle découle surtout des activités criminelles. Le quart (24 %) des gens croient que la violence conjugale ou fondée sur le sexe constitue l’une des principales causes de la violence par arme à feu au pays, et le même pourcentage (23 %) indique qu’il s’agit plutôt du suicide, des problèmes de santé mentale et de l’automutilation.

Principales causes ou sources de violence par arme à feu au Canada

Q23. Selon vous, quelles sont les principales causes ou sources de violence liée aux armes à feu au Canada? S’agit-il de...?	Total (n = 2 001)	Principale cause	Deuxième rang
Violence liée aux gangs/au crime organisé	72 %	58 %	14 %
Activité criminelle (c.-à-d. entrée par effraction, vol, etc.)	67 %	23 %	44 %
Violence conjugale/violence fondée sur le sexe	24 %	8 %	16 %
Suicide/problème de santé mentale/automutilation	23 %	6 %	17 %
Mort ou blessure accidentelle	8 %	2 %	6 %
Gouvernement	< 1 %	< 1 %	< 1 %
Autre	< 1 %	< 1 %	< 1 %
Je ne sais pas	2 %	2 %	2 %

Le pourcentage de propriétaires qui estiment que la principale cause de violence par arme à feu au pays est la violence liée aux gangs et le crime organisé est plus élevé dans les provinces où le ratio d’armes par habitant est le plus élevé, soit le Québec et Alberta, chez les Canadiens plus âgés, y compris les 45 à 59 ans et les 60 ans et plus, chez les personnes dont le revenu du ménage est de moins de 40 000 \$ et, conséquemment, qui détiennent soit un diplôme d’études secondaires ou moins ou encore qui détiennent un diplôme d’études collégiales ou techniques ou qui ont poursuivi des études universitaires partielles. Les personnes qui disent ne posséder aucune arme prohibée sont aussi parmi les plus susceptibles d’affirmer que la violence par arme à feu provient principalement des gangs et du crime organisé.

4. Performance du gouvernement fédéral en matière de lutte contre la violence par arme à feu

La plupart des répondants estiment que le gouvernement du Canada livre une excellente ou une bonne performance relativement à la mise en place de mesures visant à contrer la violence liée aux armes à feu.

Lorsqu’il s’agit de la mise en place de mesures (comme des règlements, des politiques ou des programmes) visant à contrer la violence par arme à feu au pays, plus de six propriétaires d’armes sur dix (65 %) disent que le gouvernement fédéral fait un excellent (27 %) ou un bon (38 %) travail. Une personne sur trois (33 %) estime que le gouvernement fait un travail passable (15 %) ou médiocre (17 %).

Performance du gouvernement fédéral en matière de lutte contre la violence par arme à feu

Q18. Comment évalueriez-vous la performance du gouvernement du Canada relativement à la mise en place de mesures (c.-à-d. de règlements, de politiques, de programmes, etc.) visant à contrer la violence liée aux armes à feu?	Total (n = 2 001)
Net : Excellente/bonne	65 %
Excellente	27 %
Bonne	38 %
Net : Passable/médiocre	33 %
Passable	15 %
Médiocre	17 %
Je ne sais pas	2 %

L’impression que le gouvernement fédéral fait un excellent ou un bon travail dans la mise en place de mesures visant à lutter contre la violence par armes à feu au Canada est plus répandue chez les personnes vivant en milieu urbain (78 %), les personnes âgées de 30 à 44 ans (78 %), les personnes dont le revenu du ménage est de 150 000 \$ ou plus (74 %) et celles dont l’emploi nécessite l’utilisation d’armes à feu (90 %). Il convient aussi de souligner que cette impression se retrouve davantage chez les répondants qui ont entendu parler du programme de rachat (74 %) et qui y sont favorables (72 %), ainsi que chez ceux qui possèdent des armes à feu prohibées (90 %) et qui participeraient volontiers à un programme de rachat (92 %).

Les personnes vivant en milieu rural ou dans une petite ville (63 %), celles âgées de 60 ans et plus (62 %), les francophones (45 %), les propriétaires de cinq armes à feu ou plus (60 %) et les opposants au programme de rachat (54 %) sont quant à eux plus susceptibles de trouver que le gouvernement fédéral fait un travail passable ou médiocre à cet égard.

E. Attitudes à l’égard du programme de rachat

1. Possession d’armes à feu nouvellement prohibées

La moitié des répondants disent posséder certainement ou probablement des armes à feu nouvellement prohibées qui pourraient être admissibles au programme de rachat du gouvernement fédéral.

Cinq propriétaires d’armes à feu sur dix (49 %) disent qu’ils possèdent certainement (35 %) ou probablement (14 %) une ou plusieurs armes à feu nouvellement prohibées (par exemple, de type AR-15, Ruger Mini-14, fusil Vz58) et qui pourraient à leur avis être admissibles au programme de rachat du gouvernement fédéral; 7 % en sont incertains. Quatre répondants sur dix (42 %) affirment qu’ils ne possèdent « certainement pas » d’armes à feu qui pourraient être admissibles au programme de rachat.

Possession d’armes à feu nouvellement prohibées

Q24. Possédez-vous actuellement des armes à feu nouvellement prohibées (p. ex. de type AR-15, Ruger Mini-14, fusil Vz58.) qui, selon vous, pourraient être admissibles au programme de « rachat » du gouvernement fédéral?	Total (n = 2 001)
Net : Oui	49 %
Oui, je possède certainement des armes à feu qui pourraient être admissibles	35 %
Oui, je possède probablement des armes à feu qui pourraient être admissibles	14 %
Je ne suis pas certain(e) de posséder des armes à feu qui pourraient être admissibles	7 %
Non, je ne possède certainement pas d’armes à feu qui pourraient être admissibles	42 %
Je préfère ne pas répondre	2 %

Les répondants les plus susceptibles de dire qu’ils possèdent certainement une arme à feu nouvellement prohibée qui pourrait être admissible au programme de rachat sont ceux de l’Alberta (44 %) et du Manitoba et de la Saskatchewan (44 %), ceux qui résident en milieu urbain (49 %), ceux âgés de 30 à 44 ans (50 %), ceux dont le revenu annuel du ménage est de 150 000 \$ ou plus (54 %) et ceux qui détiennent un diplôme universitaire (46 %). Il convient de noter que 38 % des anglophones possèdent des armes à feu nouvellement prohibées, comparativement à seulement 9 % des francophones. La possession d’une arme prohibée est aussi plus répandue chez les gens pour qui les règlements sur les armes à feu sont « très » familiers (48 %) et qui ont « beaucoup » entendu parler du programme de rachat (48 %).

2. Nombre d’armes à feu nouvellement prohibées détenues

Plus de la moitié des répondants qui possèdent des armes à feu prohibées en possèdent actuellement une seule, tandis que trois d’entre eux sur dix en possèdent plus d’une.

De ceux qui possèdent des armes prohibées ou qui en sont incertains, plus de la moitié (54 %) disent qu’ils pensent n’en posséder qu’une seule. Deux personnes sur dix (18 %) croient en posséder deux, et une personne sur dix pense en posséder trois. Seulement 2 % d’entre eux pensent posséder plus de cinq armes à feu nouvellement prohibées. Une personne sur dix (11 %) ignore si elle possède actuellement de telles armes.

Nombre d’armes à feu nouvellement prohibées détenues

Q25. Combien d’armes à feu nouvellement prohibées pensez-vous posséder à l’heure actuelle?	Possèdent une arme à feu prohibée ou en sont incertains (n = 1 117)
1	54 %
2	18 %
3	10 %
4	3 %
5	1 %
Plus de 5	2 %
Je préfère ne pas répondre	2 %
Je ne sais pas	11 %

Les personnes les plus susceptibles de posséder plus d’une arme à feu prohibée sont celles qui vivent dans les provinces de l’Atlantique ainsi qu’au Manitoba et en Saskatchewan, celles dont l’emploi nécessite l’utilisation d’une arme à feu et celles qui s’opposent au programme de rachat.

3. Volonté de participer au programme de rachat

Plus de neuf personnes sur dix qui possèdent des armes à feu nouvellement prohibées ou qui en sont incertaines affirment qu'elles participeraient à un programme de rachat, et la plupart le feraient volontiers. Moins d'une personne sur dix refuserait de participer à un tel programme.

Un peu moins des trois quarts (73 %) des répondants qui possèdent des armes à feu prohibées ou qui en sont incertaines affirment qu'ils participeraient volontiers à un programme de rachat. Moins de deux d'entre eux sur dix (17 %) y participeraient seulement s'il était obligatoire, alors que moins d'un répondant sur dix (7 %) dit qu'il refuserait catégoriquement de participer à un programme de rachat, même s'il était obligatoire.

Volonté de participer au programme de rachat

Q26. Afin d'aider les Canadiens à se conformer à l'interdiction des armes à feu nouvellement prohibées, le gouvernement fédéral a l'intention de mettre en place un programme de rachat. Est-ce que vous...?	Possèdent une arme à feu prohibée ou en sont incertains (n = 1 117)
Participeriez volontiers à un programme de rachat	73 %
Participeriez à un programme de rachat, mais seulement s'il était obligatoire	17 %
Refuseriez catégoriquement de participer à un programme d'achat, même s'il était obligatoire	7 %
Je ne sais pas	2 %

Ceux qui sont les plus susceptibles de dire qu'ils participeraient volontairement à un programme de rachat sont les résidents de l'Alberta (82 %), les personnes vivant en milieu urbain (80 %), les personnes âgées de 30 à 44 ans (81 %), les personnes dont le revenu du ménage est de 100 000 \$ ou plus (83 %), les diplômés universitaires (81 %) et les propriétaires d'une seule arme à feu (80 %). La volonté de participer à un tel programme est également plus répandue chez les personnes pour qui les règlements sur les armes à feu sont très familiers (80 %), qui ont beaucoup entendu parler du programme de rachat (80 %) et qui y sont favorables (81 %), ainsi que chez celles qui disent posséder certainement des armes à feu prohibées (85 %).

Elle tend en revanche à baisser chez les personnes vivant en banlieue ou dans une région rurale et chez celles dont le niveau de scolarité est plus faible.

4. Motivation à participer au programme de rachat

Les principales raisons de vouloir participer au programme sont l'indemnisation financière, le désir de respecter la loi et le désir d'éviter des sanctions judiciaires.

La moitié (51 %) des répondants qui possèdent une arme à feu prohibée ou en sont incertains indiquent que c'est l'indemnisation financière qui les inciterait le plus à participer à un programme de rachat. Un peu moins de la moitié (46 %) des membres de ce groupe seraient davantage motivés par leur désir de respecter la loi, tandis que quatre personnes sur dix (38 %) souhaiteraient avant tout éviter d'éventuelles sanctions judiciaires. Le quart des répondants seraient principalement motivés par leur accord avec le principe de l'interdiction de ces types d'armes à feu et, dans le même ordre d'idée, 12 % veulent de toute façon se débarrasser de leurs armes prohibées. Moins d'une personne sur dix (7 %) affirme que rien ne pourrait la motiver à participer à un programme de rachat.

Motivation à participer au programme de rachat

Q29. Parmi les choix suivants, quelles options vous motiveraient le plus à participer à un programme de rachat?	Possèdent une arme à feu prohibée ou en sont incertains (n = 1 117)
Indemnisation financière	51 %
Désir de respecter la loi	46 %
Désir d'éviter une éventuelle sanction judiciaire	38 %
Accord avec le principe de l'interdiction de ces types d'armes à feu	25 %
Désir de se débarrasser de ces armes à feu de toute façon	12 %
Rien ne pourrait me motiver à participer	7 %
Autre raison	< 1 %
Je ne sais pas	2 %

5. Raisons du refus de participer au programme de rachat

Le petit nombre de propriétaires qui refuseraient de participer au programme de rachat disent le plus souvent qu'ils ne veulent pas vendre leurs armes, qu'ils estiment avoir le droit de posséder ces armes, que le gouvernement devrait plutôt s'occuper des gangs et des criminels ou qu'ils sont des propriétaires d'armes responsables.

On a demandé aux 7 % des propriétaires d'armes prohibées (n = 80) qui refuseraient de participer au programme de rachat d'indiquer la principale raison de leur refus. Ils ont le plus souvent répondu qu'ils n'ont aucunement l'intention de vendre leurs armes, que celles-ci leur appartiennent et qu'ils n'ont pas acheté leurs armes à feu du gouvernement pour les lui revendre (26 %). D'autres ont indiqué que le Canada est un pays libre et qu'ils ont le droit de posséder des armes à feu (15 %), que le gouvernement devrait s'attaquer aux criminels et aux gangs plutôt qu'aux citoyens respectueux de la loi (14 %), et qu'en tant que propriétaires d'armes à feu responsables, ils ne devraient pas avoir à participer à un tel programme (13 %). Un membre de ce segment sur dix (9 %) est d'avis qu'il ne sera pas adéquatement indemnisé, tandis qu'un peu moins d'une personne sur dix (8 %) affirme avoir besoin de ses armes à feu pour se protéger. Les répondants ont aussi donné comme raison qu'ils aiment leur arme ou qu'ils ont reçu celle-ci en cadeau ou en héritage (6 %), que ce programme « est un cauchemar » ou que « le gouvernement n'apporte jamais rien de bon » (5 %), et que le programme gaspille l'argent des contribuables (4 %).

Raisons du refus de participer au programme de rachat

Q27. Quelle est la principale raison pour laquelle vous refuseriez de participer à un programme de rachat?	Refus de participer au programme de rachat (n = 80)
Aucune intention de vendre/l'arme m'appartient/je ne l'ai pas achetée du gouvernement pour la lui revendre	26 %
C'est un pays libre/j'ai le droit de posséder des armes à feu	15 %
Le gouvernement devrait s'attaquer aux criminels et aux gangs plutôt qu'aux gens respectueux des lois	14 %
Je suis un propriétaire d'armes à feu responsable	13 %
Je ne serai pas adéquatement indemnisé	9 %
J'en ai besoin pour me protéger	8 %
J'aime mon arme à feu/je l'ai reçue en cadeau/en héritage	6 %
C'est un cauchemar/le gouvernement n'apporte jamais rien de bon	5 %
Le programme gaspille l'argent des contribuables	4 %
Autre	10 %
Je ne sais pas	15 %

F. Mise en œuvre du programme de rachat

1. Les éléments les plus importants d’un programme de rachat

Selon les propriétaires d’armes à feu prohibées, un programme de rachat devrait avant tout comprendre un moyen facile de commencer le processus, des options pratiques pour retourner les armes, des paiements par dépôt direct, des moyens faciles de poser des questions et des mises à jour automatiques par texto ou courriel.

Aucun consensus ne se dégage quant aux éléments les plus importants d’un programme de rachat, selon les propriétaires d’armes à feu prohibées. Des pourcentages presque égaux de répondants indiquent qu’ils souhaiteraient avant tout un moyen facile de commencer le processus (31 % placent cet élément au 1^{er} ou au 2^e rang en importance), des options pratiques pour retourner les armes à feu (30 %), des paiements par dépôt direct (30 %), des moyens faciles de poser des questions et d’obtenir des réponses sur le programme (30 %), des mises à jour automatiques par texto ou courriel sur la vérification et la progression des paiements (28 %) et l’accès à des renseignements techniques (25 %). Un pourcentage plus faible estiment qu’il serait important de pouvoir assister à des séances d’information en groupe (19 %).

Les éléments les plus importants d’un programme de rachat

Q32. Selon vous, quels sont les deux éléments les plus importants dans un programme de rachat?	Possèdent une arme à feu prohibée ou en sont incertains (n = 1 117)	1 ^{er} élément en importance	2 ^e élément en importance
Moyen facile de commencer le processus (c.-à-d. appel à un numéro sans frais pour créer une demande, portail en ligne convivial)	31 %	15 %	16 %
Options pratiques pour retourner des armes à feu	30 %	16 %	14 %
Paiements par dépôt direct	30 %	15 %	15 %
Moyens faciles de poser des questions et d’obtenir des réponses sur le programme (p. ex. ligne téléphonique sans frais, foire aux questions en ligne)	30 %	14 %	16 %
Mises à jour automatiques par texto ou par courriel sur la vérification et la progression des paiements	28 %	14 %	14 %
Accès à des renseignements techniques	25 %	13 %	12 %
Séances d’information	19 %	10 %	10 %
Je ne sais pas	4 %	4 %	4 %

Seules des tendances démographiques modestes se dégagent dans les réponses à cette question. Les répondants plus jeunes sont un peu plus susceptibles que ceux plus âgés d’accorder de l’importance aux paiements par dépôt direct et aux mises à jour automatiques par texto.

2. Inscription au programme de rachat

La plupart des propriétaires d’armes à feu prohibées seraient plus susceptibles de s’inscrire à un programme de rachat en effectuant le processus entièrement en ligne, plutôt que par téléphone.

La majorité des propriétaires d’armes à feu prohibées seraient plus susceptibles de s’inscrire à un programme de rachat en effectuant le processus entièrement en ligne (58 %). Deux personnes sur dix (22 %) affirment qu’elles auraient davantage tendance à effectuer le processus d’inscription entièrement par téléphone (au moyen d’un numéro sans frais), tandis que 15 % seraient plus enclin à utiliser à la fois des ressources en ligne et par téléphone.

Inscription au programme de rachat

Q31. Pour vous inscrire à un programme de rachat, avec quelle méthode seriez-vous le plus à l’aise?	Possèdent une arme à feu prohibée ou en sont incertains (n = 1 117)
Effectuer le processus entièrement en ligne	58 %
Effectuer le processus entièrement par téléphone (numéro sans frais)	22 %
Utiliser à la fois des ressources en ligne et par téléphone pour participer	15 %
Je ne sais pas	5 %

3. Méthode préférée pour rendre les armes à feu dans le cadre d’un programme de rachat

La grande majorité des répondants préféreraient rendre leurs armes à feu prohibées en personne. Seulement deux personnes sur dix préféreraient un processus virtuel, sans contact.

Les trois quarts des propriétaires d’armes à feu nouvellement prohibées indiquent que s’ils devaient rendre celles-ci dans le cadre d’un programme de rachat, ils préféreraient le faire en personne (par exemple en remettant les armes prohibées à une personne). Deux répondants sur dix préféreraient procéder virtuellement (par exemple, en utilisant les communications en ligne et des méthodes de ramassage sans contact).

Méthode préférée pour rendre les armes à feu dans le cadre d’un programme de rachat

Q30. Si vous deviez rendre une arme à feu prohibée dans le cadre d’un programme de rachat, comment préféreriez-vous le faire?	Possèdent une arme à feu prohibée ou en sont incertains (n = 1 117)
En personne (p. ex. en remettant l’arme à feu prohibée à une personne)	75 %
Virtuellement (p. ex. en utilisant les communications en ligne et des méthodes de ramassage sans contact)	20 %
Je ne sais pas	5 %

Chez les répondants qui possèdent des armes à feu prohibées ou qui en sont incertains, sont plus susceptibles de préférer rendre leurs armes prohibées en personne les résidents du Manitoba et de la Saskatchewan, les personnes âgées de 30 à 44 ans, les personnes pour qui les règlements sur les armes à feu sont « très » familiers, celles qui détiennent un PPA à jour et celles qui ont « beaucoup » entendu parler du programme de rachat et qui y sont favorables.

4. Cession des armes à feu nouvellement prohibées

La plupart des répondants préféreraient se débarrasser de leurs armes à feu nouvellement prohibées en les remettant en échange d'une indemnisation. De plus faibles pourcentages préféreraient les neutraliser ou les remettre sans indemnisation.

Plus de la moitié (55 %) des propriétaires d'armes à feu nouvellement prohibées qui participeraient à un programme de rachat disent qu'ils préféreraient se débarrasser de leurs armes en les remettant en échange d'une indemnisation. En revanche, 19 % préféreraient les neutraliser ou les détruire à leurs propres frais, et 19 % les remettraient à la police sans indemnisation.

Cession des armes à feu nouvellement prohibées

Q28. Comment préféreriez-vous vous débarrasser de votre ou vos armes nouvellement prohibées?	Participeraient à un programme de rachat (n = 1 037)
Remettre l'arme à feu en échange d'une indemnisation	55 %
Neutraliser/détruire l'arme à feu à mes propres frais	19 %
Remettre l'arme à feu à la police sans indemnisation	19 %
Exporter l'arme à feu vers un autre pays en échange d'une indemnisation/d'un crédit	3 %
Retourner l'arme à feu au fabricant	1 %
Je ne sais pas	3 %

Ces résultats varient peu en fonction des caractéristiques démographiques. Les résidents du Manitoba et de la Saskatchewan (30 %), les répondants dont l'emploi actuel nécessite d'utiliser des armes à feu (29 %) et les opposants au programme de rachat (27 %) ont davantage tendance à souhaiter neutraliser leurs armes à feu.

5. Lieu ou méthode de cession des armes à feu prohibées

Les répondants qui devraient rendre leurs armes à feu prohibées dans le cadre d’un programme de rachat préféreraient le faire dans un centre du gouvernement fédéral, dans un poste de police local, lors d’un événement communautaire particulier, dans un détachement local de la GRC, auprès d’un commerçant spécialisé en armes à feu ou auprès d’un détaillant.

Aucun consensus ne se dégage quant au lieu où les propriétaires d’armes à feu prohibées préféreraient rendre leurs armes dans le cadre d’un programme de rachat. La plupart préféreraient le faire dans un centre du gouvernement fédéral (32 %), suivi d’un poste de police local (26 %), lors d’un événement communautaire particulier de collecte d’armes à feu (25 %), dans un poste ou un détachement local de la GRC (23 %), auprès d’un commerçant ou d’un magasin spécialisé en armes à feu (21 %), chez un détaillant d’armes à feu (20 %) ou au moyen de méthodes de ramassage sans contact (20 %). Des pourcentages plus faibles de répondants préféreraient rendre leurs armes à feu prohibées auprès d’un fabricant d’armes à feu (18 %) ou dans un club de tir local (17 %).

Lieu ou méthode de cession des armes à feu prohibées

Q33. Si vous deviez rendre des armes à feu prohibées, où et comment préféreriez-vous le faire?	Possèdent une arme à feu prohibée ou en sont incertains (n = 1 117)
Centre du gouvernement fédéral (p. ex., bureau régional de Service Canada)	32 %
Poste de police local	26 %
Lors d’un événement communautaire particulier de collecte d’armes à feu (p. ex. tenu dans un centre communautaire, un palais des congrès)	25 %
Poste ou détachement local de la GRC	23 %
Commerçant/magasin spécialisé en armes à feu	21 %
Détaillant d’armes à feu (p. ex. magasin de sport)	20 %
Méthodes de ramassage sans contact	20 %
Fabricant d’armes à feu	18 %
Club de tir local	17 %
Autre	< 1 %
Je ne rendrais pas mon arme	1 %
Je ne sais pas	2 %

Il convient de souligner que les personnes vivant dans un centre urbain ont tendance à préférer rendre leurs armes à feu prohibées dans un centre du gouvernement fédéral, tandis que ceux habitant en région rurale sont plus susceptibles de préférer le faire dans un détachement local de la GRC.

6. Méthode préférée pour se départir des armes à feu

Lorsqu’on a demandé à tous les propriétaires d’armes à feu de quelle façon ils préféreraient se départir de leurs armes, y compris celles toujours légales, les répondants ont surtout dit préférer participer à un programme gouvernemental pour obtenir une indemnisation, les vendre à un détaillant ou à un négociant canadien, les donner à un ami ou à un membre de leur famille, les remettre à la police ou les laisser en héritage.

On a demandé à tous les propriétaires d’armes à feu, y compris ceux qui ne possèdent pas actuellement d’arme à feu prohibée, de quelle façon ils préféreraient se débarrasser d’une arme à feu, nouvellement prohibée ou encore légale. Les répondants ont le plus souvent répondu qu’ils participeraient à un programme gouvernemental pour obtenir une indemnisation (30 %), qu’ils vendraient leur arme à un détaillant ou à un négociant canadien d’armes à feu (27 %), qu’ils la donneraient à un ami, à un membre de leur famille ou à un collègue (22 %), notamment en laissant l’arme en héritage (20 %), qu’ils remettraient l’arme à la police (20 %), qu’ils la vendraient sur le marché privé (18 %), qu’ils la vendraient à un ami, à un membre de leur famille ou à un collègue (17 %) ou qu’ils l’exporteraient vers un détaillant ou un courtier étranger (8 %). Quatorze pour cent des gens indiquent qu’ils n’ont pas l’intention de se départir d’une arme à feu.

Méthode préférée pour se départir des armes à feu

Q34. Si vous deviez vous départir d’une arme à feu (nouvellement prohibée ou encore légale), comment préféreriez-vous le faire?	Total (n = 2 001)
Participer à un programme gouvernemental pour obtenir une indemnisation	30 %
La vendre à un détaillant ou à un négociant canadien d’armes à feu	27 %
La donner à un(e) ami(e)/membre de la famille/collègue	22 %
L’inclure dans un héritage	20 %
La remettre à la police	20 %
La vendre sur le marché privé	18 %
La vendre à un(e) ami(e)/membre de la famille/collègue	17 %
L’exporter vers un détaillant ou un courtier étranger	8 %
Je n’ai pas l’intention de me départir d’une arme à feu	14 %
Autre	< 1 %
Je ne sais pas	3 %

Sont plus susceptibles de préférer se départir d’une arme à feu en participant à un programme gouvernemental pour obtenir une indemnisation les personnes dont le revenu du ménage est de 150 000 \$ ou plus, les détenteurs d’un baccalauréat ou d’un diplôme d’études supérieures et les personnes favorables au programme de rachat.

G. Profil des propriétaires d’armes à feu

1. Accord avec les énoncés de valeurs

Les propriétaires d’armes à feu présentent des points de vue variés concernant une série d’énoncés visant à mesurer les valeurs fondamentales.

Dans cette partie du sondage, les propriétaires d’armes à feu devaient lire une série de 10 énoncés visant à mesurer les valeurs socioculturelles fondamentales, puis indiquer dans quelle mesure ils sont en accord ou en désaccord avec chacun. Le but de l’exercice était d’évaluer l’opinion de tous les propriétaires d’armes à feu relativement à ces énoncés, mais aussi de déterminer dans quelle mesure l’opinion de ceux qui s’opposent au programme de rachat diffère de celle des répondants qui y sont favorables.

En général, la plupart des propriétaires d’armes à feu interrogés sont d’accord avec les énoncés se rapportant à des valeurs sociales plus conservatrices. La majorité accorde une grande importance à la protection des valeurs et des activités traditionnelles (82 % des répondants sont en accord avec cet énoncé), craint que les gouvernements recueillent trop de renseignements personnels (72 % sont en accord) et convient que lorsque le gouvernement s’occupe de quelque chose, il y a généralement inefficacité et gaspillage (67 %). Les propriétaires d’armes à feu affichent toutefois aussi des niveaux d’accord élevés avec les énoncés concernant des valeurs plus progressistes. De grandes majorités sont d’avis que les études postsecondaires devraient être gratuites et accessibles à tous (77 %) et pensent que les changements climatiques constituent un problème important et que nous devrions en faire plus pour protéger l’environnement (76 %). Il convient également de souligner que les trois quarts des propriétaires d’armes à feu (75 %) conviennent que la possession d’une arme est un privilège et non un droit.

Huit répondants sur dix (78 %) estiment que le Canada est un pays sécuritaire et résilient. Les propriétaires d’armes sont toutefois moins nombreux à être d’accord pour dire qu’ils ont tendance à avoir les mêmes opinions que leurs amis et leur famille sur la plupart des sujets (67 %), qu’ils ont l’impression d’avoir leur mot à dire sur ce que font les élus (56 %) et que les renseignements qu’ils trouvent dans les médias sociaux sont fiables et qu’ils les partagent (50 %).

Accord avec les énoncés de valeurs

Q35. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou en désaccord avec chacun des énoncés suivants?	Net : En accord (n = 2 001)	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Ni d'accord ni en désaccord	Net : En désaccord	Plutôt en désaccord	Tout à fait en désaccord
Nous devons protéger les valeurs et les activités traditionnelles.	82 %	39 %	43 %	13 %	5 %	4 %	1 %
Je pense que le Canada est un pays sécuritaire et résilient.	78 %	35 %	43 %	14 %	8 %	5 %	3 %
Les études postsecondaires devraient être gratuites et accessibles pour tout le monde.	77 %	40 %	37 %	14 %	9 %	5 %	4 %
Je pense que les changements climatiques sont un problème important et que nous devons en faire plus pour protéger l'environnement.	76 %	41 %	35 %	14 %	10 %	5 %	5 %
Posséder une arme à feu est un privilège, et non un droit.	75 %	41 %	35 %	13 %	11 %	7 %	5 %
Je crains que les gouvernements (tous les niveaux) recueillent trop de renseignements personnels.	72 %	34 %	37 %	17 %	11 %	7 %	4 %

Q35. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou en désaccord avec chacun des énoncés suivants?	Net : En accord (n = 2 001)	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Ni d'accord ni en désaccord	Net : En désaccord	Plutôt en désaccord	Tout à fait en désaccord
Quand le gouvernement (peu importe lequel) s'occupe de quelque chose, c'est généralement inefficace et du gaspillage.	67 %	31 %	36 %	20 %	13 %	8 %	4 %
J'ai tendance à avoir les mêmes opinions que mes amis et ma famille sur la plupart des sujets.	67 %	26 %	41 %	22 %	11 %	9 %	2 %
J'ai l'impression d'avoir mon mot à dire sur ce que font les élus.	56 %	23 %	33 %	17 %	27 %	13 %	14 %
Les renseignements que je trouve dans les médias sociaux sont fiables et je les partage.	50 %	21 %	29 %	19 %	31 %	15 %	16 %

En général, le niveau d'accord avec les énoncés plus socialement conservateurs tend à être plus élevé chez les propriétaires d'armes à feu du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Le niveau d'accord avec tous les énoncés tend à être systématiquement plus élevé parmi les résidents d'un milieu urbain, les 30 à 44 ans, les personnes dont le revenu du ménage est plus élevé, les diplômés universitaires et les personnes dont l'emploi nécessite l'utilisation d'une arme à feu. Il est aussi plus élevé chez ceux pour qui les règlements sur les armes à feu sont très familiers.

Comme l'illustre le tableau ci-dessous, on observe aussi certaines différences marquées dans les réponses à ces énoncés de valeurs entre les personnes qui appuient le programme de rachat et celles qui s'y opposent. Les répondants qui s'opposent au programme de rachat sont beaucoup moins susceptibles de faire confiance aux renseignements qu'ils trouvent dans les médias sociaux (33 % contre 56 %), d'avoir l'impression d'avoir leur mot à dire sur ce que font les élus (33 % contre 63 %), d'avoir tendance à avoir les mêmes opinions que leurs amis et leur famille sur la plupart des sujets (53 % contre 72 %), de croire que posséder une arme à feu est un privilège et non un droit (49 % contre 83 %), de penser que les changements climatiques sont un problème important et que nous devons en faire plus pour protéger l'environnement (50 % contre 84 %), de penser que les études postsecondaires devraient être gratuites et accessibles à tous (58 % contre 82 %) et de croire que le Canada est un pays sécuritaire et résilient (62 % contre 83 %).

Accord avec les énoncés de valeurs en fonction de l’appui ou de l’opposition au programme de rachat

Q35. Dans quelle mesure êtes-vous d’accord ou en désaccord avec chacun des énoncés suivants?	Net : En accord (n = 2 001)	Appuient le programme de rachat	S’opposent au programme de rachat
Nous devons protéger les valeurs et les activités traditionnelles.	82 %	84 %	77 %
Je pense que le Canada est un pays sécuritaire et résilient.	78 %	83 %	62 %
Les études postsecondaires devraient être gratuites et accessibles pour tout le monde.	77 %	82 %	58 %
Je pense que les changements climatiques sont un problème important et que nous devons en faire plus pour protéger l’environnement.	76 %	84 %	50 %
Posséder une arme à feu est un privilège, et non un droit.	75 %	83 %	49 %
Je crains que les gouvernements (tous les niveaux) recueillent trop de renseignements personnels.	72 %	73 %	71 %
Quand le gouvernement (peu importe lequel) s’occupe de quelque chose, c’est généralement inefficace et du gaspillage.	67 %	68 %	67 %
J’ai tendance à avoir les mêmes opinions que mes amis et ma famille sur la plupart des sujets.	67 %	72 %	53 %
J’ai l’impression d’avoir mon mot à dire sur ce que font les élus.	56 %	63 %	33 %
Les renseignements que je trouve dans les médias sociaux sont fiables et je les partage.	50 %	56 %	33 %

2. Participation à d’autres activités

Les propriétaires d’armes à feu s’adonnent à plusieurs autres activités, en particulier la pêche, la randonnée, le camping, la chasse et la navigation de plaisance. Parmi les autres activités populaires, notons les jeux vidéo mettant en scène des armes à feu, des expositions en personne sur des activités de plein air, des activités de tir sportif, des expositions d’armes à feu, la collection d’armes à feu, le paintball et les jeux de poursuite laser.

Invités à indiquer les activités auxquelles ils s’adonnent, les propriétaires d’armes à feu mentionnent le plus souvent la pêche (70 %), la randonnée (66 %), le camping (63 %) et la chasse. Des pourcentages élevés pratiquent aussi la navigation de plaisance (49 %), jouent à des jeux vidéo mettant en scène des armes à feu (46 %), assistent à des expositions en personne sur des activités de plein air (46 %), participent à des activités de tir sportif (42 %), visitent des expositions d’armes à feu (35 %), collectionnent des armes à feu (34 %), jouent au paintball (32 %) et font des jeux de poursuite laser (30 %).

Participation à d'autres activités

Q36. Vous adonnez-vous régulièrement à l'une ou l'autre des activités suivantes?	Total (n = 2 001)
Pêche	70 %
Randonnée	66 %
Camping	63 %
Chasse	56 %
Navigation de plaisance et activités semblables	49 %
Jeux vidéo mettant en scène des armes à feu	46 %
Expositions en personne sur des activités de plein air (p. ex. chalet, navigation de plaisance)	46 %
Activités de tir sportif	42 %
Expositions d'armes à feu	35 %
Collection d'armes à feu	34 %
Paintball	32 %
Jeu de poursuite laser (laser-tag)	30 %
Aucune de ces réponses	5 %

Il convient de noter que les répondants qui possèdent certainement des armes nouvellement prohibées ont beaucoup plus tendance à jouer à des jeux vidéo mettant en scène des armes à feu (64 %), à participer à des activités de tir sportif (61 %), à visiter des expositions d'armes à feu (58 %), à collectionner des armes à feu (57 %), à jouer au paintball (42 %) et à faire des jeux de poursuite laser (42 %).

II. Constatations détaillées – phase qualitative

A. Nouvelle interdiction concernant les armes à feu et programme de rachat

1. Possession et utilisation d’armes à feu

Les participants différaient quant au nombre et au type d’armes à feu possédées et à l’utilisation qu’ils en font. Par exemple, certains ne détiennent qu’un fusil de chasse qu’ils utilisent pendant la saison de la chasse (à l’original, au chevreuil, etc.). D’autres possèdent plusieurs fusils de chasse qu’ils utilisent pour différents types de gibier. Certains participants habitant sur une ferme ou un ranch ont déclaré avoir un fusil pour faire fuir les animaux qu’ils considèrent comme nuisibles, tels que les spermophiles, les lapins et les petits oiseaux qui mangent leurs récoltes. D’autres, en particulier ceux qui vivent dans le Grand Nord, ont dit posséder une arme pour leur propre protection. Par cela, ils entendaient leur protection contre les animaux dangereux, comme les ours qu’ils pourraient rencontrer dans la nature, et non contre d’autres personnes.

On compte aussi un petit nombre de participants qui possèdent une arme à feu qu’ils n’utilisent jamais. Ces personnes ont le plus souvent hérité d’une collection d’armes, ou encore pratiquaient la chasse auparavant, mais ont depuis abandonné ce passe-temps. Bien que la chasse soit l’activité où les participants font le plus souvent usage de leur arme, d’autres utilisations ont aussi été signalées. Certaines personnes se servent de leur arme à feu pour le tir sportif (comme le tir au pigeon d’argile) ou le tir à la cible, ou encore fréquentent les champs de tir.

La plupart ont expliqué que les armes à feu font partie de leur vie depuis l’enfance. Ils ont souvent décrit avoir grandi en région rurale, que leurs parents avaient toujours eu des armes à feu et que l’utilisation d’une arme et la chasse faisaient partie intégrante de leur culture; il s’agit pour eux d’un « mode de vie ». Des participants qui possèdent une arme depuis moins longtemps ont dit avoir acquis celle-ci à la suite d’un mariage dans une famille pratiquant souvent la chasse ou le tir sportif, ou se sont mis à la chasse ou au tir sportif par l’entremise de nouveaux amis.

Il convient de noter que, alors que certains propriétaires d’armes vivant en milieu urbain ont nettement l’impression de faire partie d’une minorité, pour les habitants des régions rurales, et surtout ceux des territoires, la possession d’une arme à feu est plutôt perçue comme une norme sociale. Dans les territoires, les participants ont indiqué que presque tout le monde possède une arme à feu et que c’est pratiquement une nécessité. La vie dans le Grand Nord est souvent synonyme de chasse, mais nécessite aussi de se défendre contre de dangereux prédateurs, comme les ours. Les gens ont indiqué que le fait de posséder une arme à feu dans un tel environnement ne les distingue pas du reste de la population : il s’agit plutôt de la norme. Les propriétaires d’armes à feu canadiens vivant en milieu urbain se sentent parfois stigmatisés ou incompris par la population en général, mais ce n’est pas le cas de ceux habitant dans les communautés éloignées ou du Nord.

Une minorité de participants ont dit posséder un plus grand nombre d'armes à feu; ceux-ci comptaient aussi souvent une ou plusieurs armes à feu nouvellement prohibées dans leur collection. Dans la plupart des groupes, quelques participants ont indiqué posséder actuellement une arme à feu de style arme d'assaut, comme un fusil AR-15. Ceux qui possédaient des armes d'assaut ont généralement décrit un mode de vie beaucoup plus centré sur les armes. Ils étaient souvent membres de clubs de tir, ont dépensé des sommes importantes pour leurs collections, ont dit avoir eu à se soumettre à énormément de formalités administratives pour obtenir leur PPA visant des armes à feu à autorisation restreinte et passaient beaucoup de temps avec d'autres propriétaires d'armes à feu afin de pratiquer des activités comme le tir à la cible ou le tir sportif, par exemple au pigeon d'argile. Certains ont même mentionné passer leurs vacances aux États-Unis, où, à leur avis, les lois régissant les armes à feu sont moins restrictives et où ils se sentent libres d'utiliser ouvertement leurs armes à feu là où ils le veulent.

Il convient aussi de souligner le nombre de participants qui décrivent un attachement fortement émotif avec leurs armes à feu. C'était particulièrement le cas chez ceux possédant de très grandes collections d'armes à feu, dont plusieurs étaient prohibées. Certains participants ont parlé de leurs armes à feu en termes chaleureux, décrivant leur style et leur finition ainsi que leurs fonctionnalités. Pour les propriétaires d'armes à feu nouvellement prohibées, la possession d'une arme faisait souvent partie intégrante de leur identité. Ceux-ci étaient plus susceptibles d'être politisés, de suivre des blogues sur les armes à feu et d'afficher une attitude très hostile à l'égard de l'interdiction des armes d'assaut.

Il est aussi apparu clairement que bon nombre de propriétaires d'armes à feu sont très sensibles à la façon dont ils sont perçus et représentés dans la société en général. Ils ont expliqué avoir l'impression que la plupart des Canadiens ne connaissent rien des armes à feu, et qu'ils présentent un grand nombre d'idées fausses et de stéréotypes à l'endroit des propriétaires d'armes à feu. Cette impression était particulièrement courante chez les participants possédant plusieurs armes et s'identifiant personnellement à la culture des armes à feu. À leur avis, plusieurs initiatives de contrôle des armes à feu du gouvernement fédéral semblent conçues dans le but de stigmatiser les propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi et en faire des boucs émissaires de la hausse du taux de criminalité.

2. Connaissance de l'interdiction des armes dites « d'assaut » et du programme de rachat

Au cours de chaque séance, on a demandé aux participants d'indiquer spontanément les nouvelles politiques ou restrictions du gouvernement fédéral en matière d'armes à feu dont ils avaient entendu parler. La plupart ont mentionné avoir entendu parler de la récente interdiction d'une nouvelle catégorie d'armes à feu, décrites comme des armes « semi-automatiques » ou « d'assaut ». Tous ceux possédant des types d'armes prohibées avaient entendu parler de cette nouvelle interdiction. En revanche, bien que la plupart des propriétaires plus modérés, qui possèdent uniquement des armes légales qu'ils utilisent pour la chasse, aient aussi été au courant de la nouvelle interdiction, certains n'en avaient jamais entendu parler, ou seulement de façon très indirecte. Plusieurs participants ont fait précisément référence au décret par lequel l'interdiction a été annoncée.

Le fait pour les participants d'avoir entendu parler ou non de l'interdiction des armes dites « d'assaut » diffère peu d'une région à l'autre. Les participants des territoires et du Québec étaient moins au courant de l'interdiction, mais très peu d'entre eux possédaient les types d'armes à feu prohibées. En général, il est évident que l'annonce de l'interdiction s'était largement répandue dans la communauté des propriétaires d'armes à feu. Certains des propriétaires plus modérés avaient entendu parler de l'interdiction dans les nouvelles et dans les publicités générales du gouvernement du Canada sur les mesures visant à rendre le Canada plus sécuritaire. D'autres avaient lu à ce sujet sur des blogues de propriétaires d'armes à feu et des groupes de défense, ou encore en avaient entendu parler par des amis qui possèdent aussi des armes à feu. On a relevé plusieurs fois que l'interdiction avait été un enjeu lors de la dernière élection fédérale, ce qui a porté la question à l'attention

d'un plus grand nombre de personnes. Ceux qui ne possédaient qu'un fusil de chasse ont souvent fait remarquer qu'ils étaient au courant de l'interdiction, mais qu'ils n'y prêtaient guère attention, car ils n'étaient pas concernés. Un petit nombre de propriétaires d'armes à feu ne possédant pas d'arme prohibée ont exprimé certaines inquiétudes à l'idée que cette interdiction pourrait être un premier pas vers l'interdiction d'autres types d'armes plus courants.

Les participants au courant du programme de rachat étaient moins nombreux. Bien que de nombreux participants aient vaguement entendu parler d'un programme de rachat, la plupart ne connaissaient aucun détail. Certains avaient l'impression que le gouvernement n'avait pas encore établi la logistique du programme ou ne savait pas encore exactement comment fixer les prix de rachat. Les propriétaires d'armes à feu prohibées étaient beaucoup plus nombreux à avoir entendu parler du projet de programme de rachat, mais ils ont aussi relevé que ce programme n'était pas encore en place et que les détails demeuraient inconnus. Certains ont mentionné que la date limite pour se départir des armes à feu nouvellement prohibées était le 30 avril 2022, mais que les détails d'un programme de rachat n'avaient pas encore été communiqués. Quelques participants ont également mentionné avoir entendu dire que les armes à feu prohibées pouvaient être neutralisées et remises dans le cadre du programme de rachat; les gens faisant référence à un « programme de rachat » parlaient toutefois généralement de l'option de rendre une arme en échange d'une indemnisation. Les participants du Québec et des territoires étaient moins au courant du programme de rachat. Comme on l'a noté précédemment, ceux-ci étaient peu nombreux à avoir déjà détenu un type d'arme à feu nouvellement prohibée et étaient beaucoup moins politisés à propos des enjeux liés aux armes à feu.

3. Réactions à l'interdiction des armes à feu de style « armes d'assaut »

En général, les réactions à l'interdiction des armes à feu dites « d'assaut » ont été assez négatives, en particulier de la part de ceux qui possèdent actuellement de telles armes. Selon la plupart des participants, il est peu probable que l'interdiction ait réellement une incidence sur le taux de violence par arme à feu au Canada, et une telle décision doit relever de motifs politiques visant à donner l'impression que le gouvernement fédéral agit pour réduire la violence par arme à feu. L'interdiction a parfois été qualifiée de « coup de théâtre » ou d'« outil de propagande ». Certains sont allés jusqu'à dire que l'interdiction des armes dites « d'assaut » était à leur avis un premier pas vers une éventuelle interdiction de toutes les armes à feu. Les participants ne possédant pas personnellement des armes à feu prohibées se sont montrés plus passifs dans leur opposition à la politique, puisque celle-ci ne les touchait pas directement.

Plusieurs répondants ont souligné à quel point ils sont prudents, soucieux de la sécurité et respectueux de la loi lorsqu'ils utilisent des armes à feu. Ils ont avancé que l'utilisation d'armes à feu est déjà fortement réglementée au Canada, mentionnant toutes les étapes nécessaires pour obtenir un PPA ainsi qu'un PPA visant des armes à feu à autorisation restreinte. À leur avis, les propriétaires d'armes à feu qui seraient prêts à se conformer à la nouvelle interdiction ne sont pas ceux à l'origine de la violence liée aux armes à feu au Canada.

Quelques participants estimaient que l'interdiction était en réponse aux diverses fusillades, relevant que l'Australie et la Nouvelle-Zélande avaient également interdit certaines catégories d'armes à feu après avoir vécu de telles tragédies. Cependant, presque tous les participants se sont montrés très sceptiques quant au fait que l'interdiction réussirait réellement à réduire le nombre de fusillades au Canada. Pour la plupart, la grande majorité des crimes violents commis avec une arme à feu sont perpétrés par des criminels ayant obtenu leur arme illégalement, souvent en la faisant passer en contrebande des États-Unis. À leur avis, les propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi qui se conformeraient aux règles et rendraient leurs armes dites « d'assaut » ne seraient pratiquement jamais la source d'armes utilisées pour commettre des crimes.

Les participants ont exprimé plusieurs autres objections à l'interdiction des armes à feu de style « armes d'assaut ». Certains ont fait remarquer que le type « arme d'assaut » n'existe pas vraiment, et que la politique interdisait des armes de façon arbitraire en se basant sur leur apparence et non sur leur fonctionnalité. Ils ont avancé que le gouvernement semblait tenter de faire croire qu'il adoptait une approche proactive en interdisant certaines armes « d'allure effrayante ». D'autres ont dit s'opposer à l'interdiction parce que, tout comme plusieurs autres propriétaires, ils se sont procuré ces armes nouvellement prohibées en toute légalité et de bonne foi, et qu'ils se sentent maintenant comme des criminels. Plusieurs ont dit avoir dépensé des sommes importantes pour acheter certaines de leurs armes prohibées, et ils doutaient grandement que le gouvernement leur verse une indemnisation juste. D'autres étaient d'avis que l'interdiction constitue une violation de leurs droits civiques, et que le gouvernement allait confisquer un bien obtenu légalement. Certains participants ont indiqué qu'on ne savait pas toujours exactement quelles armes à feu étaient interdites et se sont demandé s'ils pourraient par inadvertance se retrouver avec un casier judiciaire pour avoir omis de rendre certaines de leurs armes.

La critique la plus fréquente au sujet de l'interdiction concernait le sentiment d'être stigmatisés, diabolisés et utilisés comme boucs émissaires de la hausse de la criminalité. Plusieurs ont fait remarquer que la plupart des Canadiens qui ne possèdent pas d'arme à feu en connaissent très peu à ce sujet, et perçoivent les propriétaires d'armes comme des fanatiques qui accumulent les armes en vue de commettre des fusillades. Comme il a été mentionné plus tard au cours des séances, au moment d'évaluer les concepts publicitaires annonçant le programme de rachat, les participants se sont montrés très sensibles à la façon dont la population générale perçoit les propriétaires d'armes à feu. Certaines personnes qui estimaient que l'interdiction était motivée uniquement par des considérations politiques étaient aussi d'avis que cette mesure finirait par être renversée advenant un changement de gouvernement.

4. Réactions au programme de rachat

Comme nous l'avons mentionné, bien que la plupart des participants aient au moins une vague notion du projet de programme de rachat, il manque encore trop de détails à ce sujet pour leur permettre de se former une opinion. Plusieurs questions en suspens au sujet du programme ont été soulevées par les participants qui possèdent des armes à feu nouvellement prohibées, et qui sont donc touchés par le déploiement. Certains étaient froissés par l'idée même du programme, s'opposant à l'interdiction, et ont fait remarquer qu'il était trompeur de parler d'un « programme de rachat » puisqu'ils n'ont pas acheté ces armes auprès du gouvernement.

Les participants ont affiché un fort scepticisme à l'idée qu'un programme de rachat puisse fournir une indemnisation juste en fonction de la valeur réelle des armes à feu nouvellement prohibées. Plusieurs ont dit s'attendre à ne recevoir qu'un montant symbolique. On a relevé que les armes à feu qui ont été prohibées sont généralement plutôt chères (dans les milliers de dollars) et qu'il pourrait être très difficile de les évaluer. Dans de nombreux cas, les propriétaires de ces armes ont consacré beaucoup de temps et d'argent à les améliorer et à les personnaliser, ce qui complique encore davantage l'établissement d'un prix juste. Dans d'autres cas, les armes peuvent être des objets de collection et ainsi être considérées comme inestimables. On s'est aussi inquiété du fait que, si le gouvernement fédéral offre réellement une indemnisation juste en échange des armes à feu nouvellement prohibées, ce programme pourrait s'avérer extrêmement coûteux pour les contribuables. Certains étaient d'avis que le gouvernement pourrait sous-estimer le nombre d'armes à feu nouvellement prohibées en circulation au pays et que le coût de l'indemnisation pour toutes ces armes pourrait être gigantesque.

Voici les éléments du programme à propos desquels les participants souhaitaient obtenir de plus amples renseignements :

- Une explication claire des raisons de l'interdiction et du rachat, avec des preuves de la façon dont cela permettrait de réduire la violence par arme à feu.
- L'accès à une liste exhaustive et facile à interroger des armes à feu prohibées, avec idéalement une fonction permettant d'entrer un numéro de modèle pour obtenir instantanément de l'information sur sa valeur et son statut.
- Des exemples de la valeur de l'indemnisation qui pourrait être offerte en échange de différents types d'armes à feu nouvellement prohibées.
- Les conséquences de ne pas se conformer au programme.
- Les délais pour la conformité et l'échéance de l'option du rachat.
- Le processus de remise des armes à feu et la façon dont le paiement serait effectué.

Certains participants ayant suivi cet enjeu de près se sont aussi dits préoccupés du moment où un programme de rachat serait lancé. Ils ont relevé que la loi actuelle exige que les armes à feu soient rendues d'ici au 30 avril, mais qu'aucun programme de rachat n'était encore en place. Plusieurs personnes concernées personnellement par l'interdiction souhaitaient en savoir plus sur le fonctionnement du programme de rachat, mais aussi sur les sanctions et les conséquences de ne pas s'y conformer. Elles voulaient savoir si elles risquaient de se voir interdire à vie la possession d'une arme à feu ou si elles pouvaient avoir un casier judiciaire.

La question de la méthode pour rendre les armes à feu nouvellement prohibées a aussi été explorée. La grande majorité des participants ont dit préférer un processus de remise en personne. À leur avis, le maniement d'armes à feu est une question très sérieuse, et ils souhaiteraient remettre leur arme à un être humain, que ce soit en vue de la neutraliser ou en échange d'une indemnisation. L'idée de ramassage sans contact a été largement rejetée, plusieurs s'inquiétant qu'un colis contenant une arme prohibée soit intercepté ou que quelque chose tourne mal. On a aussi soulevé certaines préoccupations quant aux endroits exacts où les armes pourraient être remises. Les participants des communautés plus rurales ont suggéré de remettre les armes prohibées dans un détachement local de la GRC, mais certains se sont inquiétés du fait d'entrer dans un poste de police ou de GRC avec une arme. On a reconnu que la remise se ferait probablement en personne, mais qu'un certain protocole devrait être mis en place concernant le déroulement de la transaction. Les gens voulaient des renseignements clairs et des instructions étape par étape sur la façon de se conformer et de participer au programme de rachat.

Comme nous l'avons noté, de nombreux participants ont dit s'attendre à ce que le programme de rachat n'offre qu'une indemnisation limitée ou symbolique et à ne jamais récupérer leur investissement initial. Certains se sont résignés à l'idée que même si c'était le cas, une indemnisation, quelle qu'elle soit, serait mieux que de n'avoir rien du tout. Quelques personnes ont aussi dit préférer que leur arme soit neutralisée puisqu'elle avait une valeur sentimentale; ils pourraient ainsi la conserver plutôt que de la voir détruite ou fondue.

Certains ont avancé qu'il serait facile de prétendre qu'une arme en particulier vaut beaucoup plus que ce qu'ils ont réellement payé. D'autres ont dit qu'ils démonteraient probablement leur arme et utiliseraient les pièces pour assembler d'autres armes, retournant seulement la pièce essentielle où figure le numéro de série.

La plupart ont dit qu'ils se conformeraient à la loi à contrecœur et qu'ils rendraient leurs armes à feu prohibées en tentant d'obtenir une indemnisation. Ils ont souligné que, comme la grande majorité des propriétaires d'armes à feu, ils sont respectueux de la loi et qu'ils respecteraient celle-ci à la lettre, même s'ils n'étaient pas en accord avec elle. Cependant, certains ont laissé entendre qu'ils pourraient conserver leurs armes à feu prohibées et attendre de voir si le gouvernement devait changer. Ils ont supposé que l'interdiction pourrait ne pas être permanente et qu'un nouveau gouvernement pourrait la révoquer, auquel cas ils pourraient recommencer à utiliser leurs armes.

Les participants semblaient bien au courant d'interdictions et de programmes de rachat semblables mis en place dans d'autres pays. Plusieurs avaient entendu parler de telles mesures en Australie et en Nouvelle-Zélande et se demandaient si cela avait été fait aussi dans certains pays d'Europe. Les opinions quant au succès de ces mesures étaient partagées. Certains avaient entendu dire que l'interdiction et le rachat avaient été très efficaces dans ces pays, tandis que d'autres croyaient plutôt que seul un faible pourcentage des armes à feu avaient été retournées.

Les groupes ont aussi exploré la question de savoir si le programme de rachat devrait être ouvert à toutes les armes à feu, y compris celles qui sont toujours parfaitement légales. La plupart des gens n'étaient pas favorables à cette idée. Ils ont relevé que quiconque souhaite se départir d'une arme à feu légale dispose déjà de plusieurs options, et que le maintien permanent d'un tel programme ouvert pourrait devenir très coûteux pour le gouvernement. Tous se sont entendus sur le fait que la gestion d'un programme limité de rachat des armes à feu nouvellement prohibées allait être suffisamment complexe sans étendre le programme à toutes les armes. Dans la mesure où certains ont manifesté un quelconque intérêt pour un programme de rachat plus universel, cela concernait plutôt les situations où une personne reçoit une arme à feu en héritage sans savoir quoi en faire.

B. Concepts publicitaires, noms et slogans

1. Slogans et noms du programme

Après une discussion initiale sur la connaissance générale de l'interdiction des armes à feu de style « armes d'assaut » et du programme de rachat prévu, les participants se sont vu présenter une liste de noms potentiels pour le programme et de slogans associés. Sept options ont été fournies en anglais et dix en français. Les participants devaient sélectionner les noms et slogans qui les interpellaient le plus, qui décrivaient le mieux le programme et qui leur donnaient envie d'en savoir plus.

La liste des combinaisons de slogans et de noms de programme présentée dans chaque langue se trouve ci-dessous, en ordre décroissant d'intérêt pour les participants.

Slogans et noms de programme – en anglais (du plus au moins intéressant)

1. (G.) Canada's Prohibited Firearm Buy-back Program: *Reducing the Risk*
2. (B.) Firearm Safety Matters: *Prohibited Firearm Buy-back Program*
3. (E.) Securing Safe Communities: *Firearms Compensation and Disposal Program*
4. (F.) National Firearm Action Initiative – Reducing the Risk: *Buy-back Program*
5. (A.) Action for a Safer Future: *Prohibited Firearm Amnesty*
6. (D.) Target a Safer Tomorrow: *Prohibited Firearms Compensation Program*
7. (C.) A Safe Canada Matters: *Assault-style Firearm Ban and Disposal*

Slogans et noms de programme – en français (du plus au moins intéressant)

1. (J.) Loi sur les armes à feu : protection et indemnisation
2. (H.) Mission armes à feu prohibées : indemnisation et cession
3. (B.) La sécurité avant tout : programme de rachat des armes à feu prohibées
4. (G.) Réduire le risque : Initiative nationale sur les armes à feu
5. (C) Votre sécurité, notre priorité : réglementation des armes à feu de style armes d'assaut
6. (D) Pour un avenir plus sûr : programme d'indemnisation des armes à feu prohibées
7. (E) Communautés en sécurité : programme d'indemnisation et de cession d'armes à feu
8. (F) Réduire les risques : Programme canadien de rachat d'armes à feu prohibées
9. (I) Sécurisons nos communautés : programme de rachat
10. (A) Passons à l'action : période d'amnistie pour les armes à feu prohibées

Il convient de noter que plusieurs participants ont clairement indiqué qu'aucun des noms de programme et des slogans proposés ne leur plaisait, puisqu'ils rejetaient l'idée même du programme annoncé. Ils s'opposaient à l'interdiction des armes à feu dites d'assaut et se montraient très sceptiques quant au programme de rachat et à son fonctionnement.

Les mentions de « sécurité » et de « protection » dans les slogans ont été perçues de façon particulièrement négative. Les participants ont relevé que les propriétaires d'armes à feu prennent déjà de nombreuses précautions en matière de sécurité et que l'interdiction et le programme de rachat associé n'aideront en rien à rendre le Canada plus sécuritaire. À leur avis, l'utilisation de tels termes laisse entendre que les propriétaires d'armes à feu sont « dangereux » et ne fait qu'accentuer la stigmatisation à leur endroit. La plupart des propriétaires d'armes à feu, qu'ils possèdent ou non une arme prohibée, ont réagi négativement à l'idée que l'interdiction et le programme de rachat allaient accroître la sécurité au Canada. Ils étaient d'avis que les véritables menaces à la sécurité proviennent d'autres sources, comme les armes de contrebande obtenues illégalement et le marché noir. Par conséquent, plusieurs ont trouvé qu'il était trompeur d'associer l'interdiction des armes à feu dites d'assaut à la sécurité. De nombreux participants ont mentionné que le programme dans son ensemble est un geste politique du gouvernement visant à rassurer faussement la population générale. Selon eux, ce ton n'est pas approprié pour une campagne qui cible les propriétaires d'armes à feu prohibées. Certains participants sont allés jusqu'à dire que tous les slogans étaient stigmatisants et les faisaient passer pour des criminels aux yeux de la population générale.

La combinaison nom et slogan B a été jugée un peu plus acceptable, parce que personne ne peut être en désaccord avec le fait que la sécurité en matière d'armes à feu est importante (« Firearm safety matters »). L'utilisation de termes tels que « de style armes d'assaut » et « amnistie » a aussi suscité des réactions négatives. On a relevé que si le programme cible précisément les personnes qui possèdent des armes à feu nouvellement prohibées, le nom et le slogan devraient éviter de « détourner » le sujet et s'en tenir aux faits.

Tous ne se sont pas entendus quant à savoir s'il était plus juste de parler d'un programme de « rachat » ou « d'indemnisation ». Certains ont déploré l'utilisation du terme « rachat », car cela laissait entendre qu'ils avaient en premier lieu acheté leurs armes auprès du gouvernement; ils préféreraient l'idée d'être indemnisés pour avoir à remettre leurs armes à feu obtenues légalement. La plupart étaient toutefois d'avis que le terme « rachat » était maintenant courant et faisait partie de la langue populaire. La majorité des participants ont aussi jugé important que le nom du programme précise qu'il s'agit d'armes prohibées, et non d'armes à feu en général.

Pour ces raisons, les combinaisons de slogan et de nom préférées en anglais étaient (G.) « Canada's Prohibited Firearm Buy-back Program: *Reducing the Risk* » et (B.) « Firearm Safety Matters: *Prohibited Firearm Buy-back Program* ».

En français, les combinaisons préférées étaient (J.) « Loi sur les armes à feu : *protection et indemnisation* » ainsi que (H.) « Mission armes à feu prohibées : *indemnisation et cession* ». Un participant a suggéré que les mots « cession » dans la combinaison H. et « indemnisation » dans la combinaison J. se rapprochent davantage des caractéristiques réelles du programme tout en demeurant objectifs. Quelques personnes ont également mentionné qu'il était pertinent et percutant de faire référence à la loi.

2. Concepts publicitaires

L’un des principaux objectifs de cette série de séances de discussion était d’évaluer la réaction des propriétaires d’armes à feu à trois concepts publicitaires différents visant à promouvoir le programme de rachat. Les participants se sont d’abord vu présenter les trois concepts côte à côte dans leur format pour panneau d’affichage et devaient sélectionner celui le plus marquant, en indiquant les raisons de leur choix. À la suite de cette première évaluation, chaque concept a été exploré plus en détail après avoir été montré dans tous les formats : une affiche, une publicité numérique pour téléphone mobile et un site Web.

Réactions initiales

Les trois concepts publicitaires sous forme d’affiches testés côte à côte étaient les suivants :



Comme c’était le cas pour les noms et slogans du programme, de nombreux participants ont clairement indiqué qu’ils n’aimaient aucun des concepts publicitaires parce qu’ils s’opposaient au programme en premier lieu. Cela dit, la grande majorité était disposée à examiner les concepts objectivement et à discuter de leurs forces et faiblesses relatives.

Les participants se sont généralement entendus pour dire que le concept 3 était d’emblée le plus intéressant et le plus accrocheur des trois concepts. Ils l’ont évalué de façon positive pour son arrière-plan blanc, son utilisation minimaliste des couleurs comme le jaune et l’orangé, mais aussi parce qu’il évite les images sensationnalistes d’armes à feu « effrayantes ». Un certain nombre de personnes ont aussi trouvé que le concept 2 était le plus immédiatement accrocheur et marquant, mais pas toujours de manière positive. L’image réaliste d’un fusil AR-15 accompagnée du symbole d’interdiction a souvent été qualifiée de très accrocheuse, mais, comme nous en discuterons plus loin, elle a souvent soulevé des réactions émotionnelles négatives de la part des propriétaires d’armes à feu. Très peu de participants ont trouvé que le concept 1 était le plus marquant ou accrocheur.

Les trois concepts ont ensuite été présentés dans un ordre aléatoire à tous les participants des groupes de discussion sous forme d’affiche, de publicité numérique pour téléphone mobile et de site Web afin de faire l’objet de discussions plus approfondies.

Concept 1

Les participants ont jugé le concept 1 comme étant de loin le moins efficace et le moins attrayant des trois. Comme indiqué ci-dessus, il a rarement été sélectionné d'emblée comme étant le plus accrocheur ou marquant. Lorsque ce concept a été analysé plus en détail dans tous ses formats, plusieurs critiques ont été systématiquement soulevées :

- L'arrière-plan vert foncé a été qualifié de terne et de peu attrayant. Plusieurs participants étaient d'avis que cette couleur ne convenait pas à un concept publicitaire conçu pour faire la promotion du programme de rachat. Selon eux, le vert est associé davantage au militaire ou aux causes environnementales.
- Les dessins dans la partie supérieure du concept représentant diverses armes à feu ont déplu. Plusieurs ont trouvé que cela banalisait le sujet en conférant au concept un style de « bande dessinée ».
- Les armes représentées ont été largement considérées comme trompeuses. Dans chaque groupe de discussion, au moins un participant a fait remarquer que certaines des armes illustrées n'étaient pas visées par la nouvelle interdiction des armes dites d'assaut. Il a été relevé que certaines armes représentées, comme celle munie d'un silencieux, avaient toujours été interdites au Canada, tandis que d'autres n'étaient pas faciles à identifier. On a aussi souvent noté que les armes à feu étaient à l'envers.
- Les participants ont généralement aimé le fait que les trois concepts présentaient les étapes à suivre pour participer au programme de rachat. Cependant, la grande majorité aurait préféré que ces étapes soient symbolisées par des icônes, comme c'est le cas dans les concepts 2 et 3. Ils ont trouvé moins efficace le style du concept 1 identifiant les étapes par de simples mots reliés par des flèches.
- Le seul point positif relevé par certains participants était la tentative, bien qu'imparfaite, d'illustrer le fait que plusieurs types d'armes à feu avaient été interdites, et non seulement les fusils AR-15. Certains ont trouvé qu'il était important de mettre cet aspect en évidence, puisque les gens pourraient penser à tort qu'un seul type d'arme est interdit, alors qu'en réalité, des centaines de modèles sont visés par l'interdiction.



Concept 2

Comme indiqué ci-dessus, le concept 2 a été nommé d’emblée presque aussi souvent que le concept 3 comme étant le plus accrocheur et le plus marquant des trois. Lorsque ce concept a été analysé plus en détail dans tous ses formats, plusieurs critiques ont été systématiquement soulevées :

- Plusieurs participants ont indiqué que ce concept était le plus susceptible d’arrêter les gens, eux y compris, et d’attirer leur attention dans un lieu public en raison de l’image frappante d’un fusil AR-15 accompagnée du symbole d’interdiction. Ils étaient d’avis que ce concept « allait droit au but » et ne laissait planer aucun doute quant à sa raison d’être.
- Ce concept a également suscité des réactions viscérales négatives très fortes chez de nombreux participants, en particulier ceux qui possèdent des armes à feu de style « armes d’assaut ». Selon eux, l’image effrayante et sensationnaliste d’un fusil AR-15 contribuait à la stigmatisation de tous les propriétaires d’armes à feu. On a souligné plusieurs fois que les fusils AR-15 sont visuellement les plus « effrayants » de toutes les armes nouvellement prohibées et qu’ils sont couramment associés aux fusillades.
- Certains ont dit craindre que ce concept ne donne l’impression que seuls les fusils AR-15 sont visés par l’interdiction. Bien qu’il soit vrai que les fusils AR-15 sont les armes à feu les plus courantes et les plus connues qui sont admissibles au programme de rachat, des centaines d’autres sont aussi visées par l’interdiction. On a évoqué la possibilité que cette publicité donne un faux sentiment de sécurité aux propriétaires d’armes prohibées, leur donnant l’impression qu’ils ne possèdent pas un type d’arme visé par l’interdiction.
- Le symbole d’interdiction superposé au fusil AR-15 a suscité des opinions très partagées. Certains l’ont trouvé efficace, puisqu’il décrit exactement de quoi il est question. D’autres l’ont trouvé provocateur, jugeant que l’image s’attaquait à certaines armes à feu et aux personnes qui les ont achetées de bonne foi lorsqu’elles étaient légales. En outre, le symbole insiste trop sur l’interdiction de certaines armes à feu et pas assez sur le programme de rachat.
- Plusieurs participants ont évalué ce concept à la lumière des répercussions qu’il aurait sur les personnes ne possédant pas d’arme à feu. Ils ont supposé que la campagne serait affichée dans les lieux publics, et qu’elle avait davantage pour but de dire à la majorité non propriétaire d’arme que le gouvernement du Canada agit, et non d’informer les propriétaires d’armes à feu responsables que ce programme les concerne.
- Les participants se sont vu présenter deux autres versions de ce concept, où la photographie ou l’image d’un véritable fusil AR-15 était remplacée par la silhouette de l’arme dans deux couleurs différentes. De l’avis de la grande majorité des participants, s’il faut montrer une arme, mieux vaut en représenter une réelle. Ils ont trouvé que la silhouette du fusil AR-15 avait des airs de caricature ou rappelait l’affiche d’un film de James Bond, ce qui banalisait la question.



- Comme il a été mentionné précédemment, les participants ont aimé voir la série de mesures à prendre pour participer au programme. La plupart ont également aimé l'utilisation d'icônes dans ce concept, de même que dans le concept 3, mais plusieurs ont été déroutés par l'image d'un camion symbolisant la « participation ». Ils ne s'imaginaient pas rendre leurs armes à feu dans un véhicule. Certains ont suggéré que l'image d'un transfert entre deux personnes pourrait être plus logique. Certains ont aussi trouvé que l'étape « Collecter » serait mieux représentée par le symbole du dollar plutôt que par l'image d'un chèque dans une main.
- L'arrière-plan bleu a été jugé acceptable par la plupart des participants et a souvent été décrit comme agréable à regarder, bien que certains aient trouvé que cette couleur n'était pas normalement associée au gouvernement fédéral. Certains ont également relevé que les lettres blanches sur fond bleu peuvent être plus difficiles à lire qu'une police plus foncée.

Concept 3

La plupart des participants ont trouvé que ce concept était le plus attrayant et qu’il était le plus susceptible de susciter leur réaction. Ils ont relevé plusieurs caractéristiques positives :

- L’arrière-plan blanc a été considéré comme accrocheur, mais aussi comme plus officiel et facile à lire. Plusieurs ont souligné que la police noire sur fond blanc était plus facile à lire dans tous les formats. De nombreux participants ont aussi trouvé que l’utilisation du rouge ou de l’orangé convenait à un programme associé à une interdiction. La palette de couleurs du concept rappelait davantage le gouvernement et concordait avec ce à quoi les gens s’attendent d’une publicité faisant la promotion d’un programme du gouvernement du Canada.
- Les gens ont aimé l’utilisation des icônes et des flèches pour représenter les étapes du processus de participation au programme de rachat. Ils ont aussi aimé que les icônes soient plus grosses et plus visibles que dans le concept 2. Encore une fois, certains ont été déroutés quant à l’icône du camion représentant l’étape « Participer ».
- La plupart des participants ont aimé que le concept 3 comprenne un paragraphe explicatif sous le titre, un élément manquant aux deux autres concepts. Selon eux, ce paragraphe est important, car il fournit un certain contexte et des explications au sujet du programme tout en contribuant au scénario.
- La plupart des participants ont facilement reconnu que l’image dans la partie supérieure du concept représentait une pièce d’une arme à feu semi-automatique. Ils ont aimé que cette image puisse être facilement reconnue par quiconque possède une arme à feu nouvellement prohibée, sans toutefois susciter une attention négative de la part des non-propriétaires d’arme à feu, qui ne reconnaîtraient probablement pas l’image. Quelques participants, dont aucun ne possédant une arme nouvellement prohibée, ont dit craindre que l’image au haut de l’affiche ne soit trop vague; ils auraient préféré que l’arme soit représentée en entier.
- Certains ont aussi mentionné que les deux autres versions de l’image représentant une pièce d’arme n’étaient pas aussi évidentes. En effet, l’une ressemblait à une pièce de fusil de chasse traditionnel, tandis que l’autre n’évoquait pas du tout une arme à feu.
- L’encadré jaune comprenant le texte « Programme national de rachat des armes à feu » a suscité des points de vue variés. Certains l’ont trouvé très accrocheur, et d’autres ont trouvé que la couleur jaune donnait une impression « bon marché », rappelant les magasins Best Buy ou No Frills.



Conclusions sur la comparaison des concepts publicitaires

Après avoir discuté de façon approfondie de chacun des concepts, les participants se sont vu de nouveau présenter les trois côte à côte et devaient indiquer s'ils souhaitaient réviser leur choix du concept qui les inciterait le plus à agir personnellement. Le concept 3 a toujours été préféré par la plupart des participants, et ce pour plusieurs raisons. La plupart l'ont trouvé moins stigmatisant à l'endroit des propriétaires d'armes à feu, jugeant que les images étaient faciles à reconnaître par le public visé. L'arrière-plan blanc était accrocheur et le paragraphe ajouté, absent des deux autres concepts, était instructif.

Bien que plusieurs aient trouvé le concept 2 plus accrocheur, celui-ci attirait l'attention de façon plus négative. En effet, il était facile de savoir de quoi il était question dans ce concept, mais le message transmis à la population générale au sujet des armes à feu a été perçu comme étant négatif. Le concept 2 échauffait les esprits et suscitait des émotions négatives chez plusieurs.

Très peu de participants ont changé d'avis par rapport aux préférences mentionnées au début de la discussion. Certains ayant au préalable choisi le concept 2 comme étant le plus marquant ont par la suite décidé que le concept 3 était plus efficace, qu'il les intéressait davantage et qu'il leur donnait envie d'en savoir plus. Ce changement s'explique par le fait que les participants ont évalué les concepts moins en fonction de « l'effet de choc » qu'ils suscitent, mais plutôt selon celui le plus invitant.

Le concept 1 a encore rarement été préféré, et ce sur tous les plans. Les participants ont trouvé les types d'arme représentés trompeurs et les couleurs trop sombres.

Annexe A : Méthodologie de la phase quantitative

La phase quantitative de l’étude consistait en un sondage en ligne mené auprès de 2 001 personnes possédant actuellement une arme à feu et âgées de 18 ans et plus. Pour sélectionner un tel échantillon, des questions de recrutement ont été posées au début de chaque sondage en ligne afin de déterminer si le répondant possédait actuellement une arme à feu, de quelque type que ce soit.

Environics a tiré son échantillon en ligne du panel Qu’en pensez-vous de Delvinia, ce qui lui a permis de générer un échantillon de grande taille représentatif de tous les groupes d’intérêts. AskingCanadians est une société de gestion de panels en ligne ayant accès à plus d’un million de Canadiens et Canadiennes. Établie en 2005, AskingCanadians possède et gère l’un des meilleurs panels de recherche exclusivement canadien, aussi nommé AskingCanadians, et son équivalent français *Qu’en pensez-vous*, lequel fournit aux panélistes francophones une interface unilingue et personnalisée.

Puisque les échantillons utilisés dans les enquêtes par panel en ligne sont basés sur le libre choix et non sur un échantillon probabiliste aléatoire, aucune estimation formelle de l’erreur d’échantillonnage ne peut être calculée. Bien que les panels à participation volontaire ne soient pas des échantillons probabilistes tirés au hasard, les sondages en ligne peuvent être utilisés auprès de la population générale, pour autant qu’ils soient conçus adéquatement et qu’ils fassent appel à un panel bien géré comptant un grand nombre de personnes.

Conception et pondération de l’échantillon

Normalement, lorsque nous menons des sondages en ligne nationaux auprès de la population générale, nous établissons des quotas provinciaux et régionaux auxquels nous ajoutons des quotas en fonction de l’âge et du sexe de façon à ce que l’échantillon soit le plus représentatif possible de la population canadienne. Dans le cas de cette étude, le sondage ciblait uniquement les propriétaires d’armes à feu; d’après des études antérieures, Environics avait des raisons de croire que les propriétaires d’armes à feu sont bien répartis dans les provinces et les régions du Canada, avec une possible surreprésentation dans les provinces des Prairies et dans les régions rurales. Les propriétaires d’armes à feu sont le plus souvent des hommes, et on s’attendait à ce que les personnes racisées ou nées à l’étranger soient sous-représentées. Par conséquent, aucun quota strict n’a été fixé pour les autres facteurs démographiques, bien qu’Environics ait tenté d’inclure un échantillon diversifié de propriétaires d’armes à feu canadiens (sexe, région, milieu urbain et rural, types d’activité ou de loisirs pratiqués, comme la chasse, le tir sportif, les collections, etc.). Les données n’ont pas été pondérées puisque la composition démographique exacte de la population des propriétaires d’armes à feu est inconnue.

Voici la répartition (non pondérée) obtenue par région :

Région	TOTAL
Atlantique	193
Québec	312
Ontario	798
Man./Sask.	222
Alberta	270
C.-B.	206
TOTAL	2 001

Conception du questionnaire

Sécurité publique Canada a fourni à Environics un aperçu des sujets à aborder dans le cadre du sondage. Environics a ensuite collaboré avec Sécurité publique Canada à l’élaboration d’un questionnaire de façon à ce que celui-ci réponde aux objectifs de la recherche. Une fois le questionnaire en anglais approuvé, Environics a fait appel à des traducteurs professionnels pour le traduire en français.

Les analystes de données d’Environics ont programmé les questionnaires avant de soumettre ceux-ci à des tests approfondis afin d’assurer l’exactitude de l’organisation et de la collecte des données. Cette validation a permis de garantir que le processus de saisie des données était conforme à la logique de base des sondages. Le système de collecte de données a pris en charge les invitations, les quotas et les réponses aux questionnaires (l’enchaînement des questions et les intervalles valides).

La version définitive du questionnaire se trouve à l’annexe D.

Travail sur le terrain

Le travail sur le terrain a eu lieu du 16 février au 3 mars 2022. La durée médiane des entrevues était de 15 minutes.

Tous les répondants ont eu la possibilité de répondre au sondage dans la langue officielle de leur choix. L’ensemble du travail de recherche a été effectué en conformité avec les Normes pour la recherche sur l’opinion publique effectuée par le gouvernement du Canada — Sondages en ligne et les normes reconnues par le secteur, de même qu’avec les lois fédérales applicables (*Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*, ou LPRPDE).

Taux de réponse

Les taux de réponse sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Répartition des communications

Répartition		Échantillon total
Nombre total d’invitations	(c)	178 760
Nombre total de sondages terminés	(d)	2 001
Répondants admissibles, mais qui ont abandonné	(e)	2 032
Répondants non admissibles	(f)	13 198
Aucune réponse	(g)	160 520
Quotas atteints	(h)	1 009
Taux de contact = $(d+e+f+h)/c$		10,20 %
Taux de participation = $(d+f+h)/c$		9,07 %

Profil des répondants

Le tableau suivant présente la répartition des participants au sondage, en fonction des principales données démographiques et d’autres variables.

Total des répondants interviewés	Échantillon total %
Âge	
De 18 à 29 ans	13 %
De 30 à 44 ans	55 %
De 45 à 59 ans	16 %
60 ans ou plus	16 %
Genre	
Femme	29 %
Homme	70 %
Autre identité de genre	1 %
Niveau de scolarité	
Études secondaires ou moins	16 %
Études collégiales, techniques ou universitaires en partie	27 %
Études universitaires	56 %
Revenu du ménage	
Moins de 40 000 \$	12 %
De 40 000 \$ à moins de 80 000 \$	23 %
De 80 000 \$ à moins de 100 000 \$	18 %
De 100 000 \$ à moins de 150 000 \$	23 %

150 000 \$ ou plus	20 %
Langue du sondage	
Anglais	88 %
Français	12 %
Type de communauté	
Milieu urbain	63 %
Banlieue	20 %
Petite municipalité/région rurale ou éloignée	17 %
Lieu de naissance	
Canada	93 %
Autre	7 %

Annexe B : Méthodologie de la phase qualitative

La phase qualitative de l'étude consistait en une série de séances virtuelles de discussion en groupe visant à évaluer les réactions et à obtenir des commentaires au sujet de trois concepts publicitaires distincts et de slogans proposés pour le futur programme de rachat pour Sécurité publique Canada. Les concepts avaient pour but de communiquer de l'information sur le programme à venir, y compris la façon d'y participer et les armes à feu qui seraient incluses. Les discussions tenues lors de chaque séance portaient sur l'opinion des participants à l'égard de chaque concept présenté sous forme d'une affiche, d'une publicité numérique et d'un site Web; les participants ont parlé des éléments qui leur ont plu ou déplu dans le concept en général (par exemple, les polices et couleurs utilisées), de la quantité de renseignements transmis sur le programme de rachat et de l'utilisation d'images d'armes à feu précises. Des commentaires et des préoccupations ont également été soulevés à propos des différents slogans proposés pour le programme de rachat, et ceux-ci ont été classés en ordre de popularité à la fin des séances de discussion.

1. Composition des groupes

Environics Research a mené une série de 12 séances de discussion virtuelles en groupe à la fin de février et au début de mars 2022 pour permettre à Sécurité publique Canada d'évaluer les réactions à trois concepts publicitaires numériques présentés sous la forme d'animatiques. Une ou deux séances ont été menées auprès de propriétaires d'armes à feu dans chacune des régions suivantes : en Ontario (le 28 février et le 1^{er} mars), dans les provinces de l'Atlantique (les 2 et 3 mars), au Québec (deux séances menées en français le 8 mars), en Colombie-Britannique (le 28 février et le 1^{er} mars), au Manitoba et en Saskatchewan (le 2 mars), en Alberta (le 3 mars), au Nunavut (le 7 mars) et au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest (le 7 mars). Les séances se sont déroulées sur la plateforme Zoom et les groupes étaient composés de Canadiens et Canadiennes qui possèdent des armes à feu. Chaque groupe comptait de six à huit participants.

Les séances avaient principalement comme objectif d'explorer les réactions de propriétaires d'armes à feu à des concepts publicitaires et à de possibles noms et slogans conçus pour faire la promotion du projet de programme de rachat des armes à feu nouvellement prohibées. Elles avaient comme objectif secondaire d'évaluer les attitudes à l'égard de l'interdiction des armes à feu de style « armes d'assaut » et du projet de programme de rachat.

Les sujets suivants ont été abordés dans chaque séance de discussion :

- Possession et utilisation d'armes à feu
- Connaissance de la nouvelle interdiction et du programme de rachat
- Réaction aux slogans et aux noms de programme proposés
- Réaction aux trois concepts de publicité numérique
- Attitudes à l'égard de l'interdiction et du programme de rachat
- Derniers commentaires

Environics a recruté des participants en combinant diverses méthodes propres au secteur afin d'assurer une participation suffisante aux séances dans toutes les provinces. Les participants se sont vu offrir la somme de

125 \$ en guise de remerciement. Environics a invité huit (8) participants à chaque séance. Les séances se sont déroulées sur la plateforme de vidéoconférence Zoom.

Les séances ont été réparties de la façon suivante :

Dates	Lieu et heure des entrevues
Lundi 28 février 2022	17 h HNE – groupe 1 (Ontario) 19 h 30 HNE (16 h 30 HNP) – groupe 2 (C.-B.)
Mardi 1 ^{er} mars	17 h HNE – groupe 3 (Ontario) 19 h 30 HNE (16 h 30 HNP) – groupe 4 (C.-B.)
Mercredi 2 mars	16 h HNE (17 h HNA) – groupe 5 (Atlantique) 18 h 30 HNE (17 h 30 HNC) – groupe 6 (Manitoba/Saskatchewan)
Jeudi 3 mars	16 h HNE (17 h HNA) – groupe 7 (Atlantique) 18 h 30 HNE (16 h 30, HNR) – groupe 8 (Alberta)
Lundi 7 mars	17 h HNE – groupe 9 (Nunavut/T.N.-O.) 19 h 30 HNE (16 h 30, HNP) – groupe 10 (Yukon/T.N.-O.)
Mardi 8 mars	17 h HNE – groupe 11 (Québec) 19 h 30 HNE – groupe 12 (Québec)

REMARQUE : Les séances 11 et 12 ont été menées en français. Toutes les autres se sont déroulées en anglais.

2. Recrutement

Environics a mis au point le questionnaire de recrutement, puis l'a transmis à Sécurité publique Canada à des fins de vérification avant d'en régler les derniers détails. Bien qu'une recherche qualitative ne donne pas l'occasion à tous les membres de la population cible de propriétaires d'armes à feu de participer et que ses résultats ne se veulent pas une représentation statistique de cette population, une telle méthode sert tout de même à recueillir des renseignements qui reflètent largement la population cible. Les participants potentiels ont fait l'objet d'une sélection de façon à représenter une variété de facteurs et ainsi assurer une grande diversité de points de vue. Parmi les facteurs recherchés, notons le genre, l'âge, la capacité à participer à une séance virtuelle de discussion en groupe et la volonté de lire et d'évaluer du matériel publicitaire et de formuler des commentaires à ce sujet. Les participants ont aussi fait l'objet d'une sélection pour s'assurer que toutes les exclusions et spécifications requises par le gouvernement du Canada étaient respectées. Tous les participants se sont vu offrir une somme de 125 \$ pour les inciter à prendre part à la discussion et les remercier de leur présence.

Environics a confié le recrutement des participants aux séances de discussion en groupe à Trend Research. Au total, 96 personnes ont été invitées à prendre part à 12 séances de discussion, et 89 y ont participé.

3. Animation et déroulement

Derek Leebosh, vice-président, Affaires publiques à Environics Research, a animé les dix séances qui se sont déroulées en anglais. France Mercier a animé les deux séances en français. Chaque séance de discussion en groupe a duré de 90 à 120 minutes et était menée conformément au guide de discussion élaboré en concertation avec Sécurité publique Canada. L’intégralité de la phase qualitative a été menée conformément aux normes professionnelles et aux lois fédérales applicables (p. ex., la LPRPDE).

Toutes les séances ont été enregistrées sur bandes audio et vidéo pour pouvoir être utilisées par l’équipe de recherche lors de l’analyse subséquente. Les participants devaient consentir à un tel enregistrement durant le processus de recrutement et se sont vu garantir l’anonymat. Environics a fait traduire le questionnaire de recrutement et le guide de discussion en français. Les normes du secteur et du gouvernement du Canada en matière de recherche qualitative ont été respectées.

Annexe C : Méthodologie du sondage OECP

Avant la campagne, Environics a réalisé un sondage de référence au moyen de l’Outil d’évaluation de campagnes publicitaires conçu par le gouvernement du Canada pour évaluer les campagnes de plus de 1 000 000 \$.

Conception et pondération de l’échantillon

Les répondants au sondage en ligne étaient membres d’un panel en ligne de personnes âgées de 18 ans et plus possédant personnellement une arme à feu. L’échantillon comptait des répondants de toutes les provinces. Le sondage s’est déroulé en français et en anglais et comprenait un lien accessible pour les personnes se servant d’un téléphone mobile ou d’une technologie de lecture d’écran.

Le sondage n’était pas probabiliste puisque les répondants ont été recrutés à partir d’un panel et aucune estimation formelle de l’erreur d’échantillonnage ne peut donc être calculée. Bien que les panels à participation volontaire ne soient pas des échantillons probabilistes tirés au hasard, les sondages en ligne peuvent être utilisés auprès de la population générale, pour autant qu’ils soient conçus adéquatement et qu’ils fassent appel à un panel bien géré comptant un grand nombre de personnes.

Les répartitions régionales suivantes ont été obtenues pour le sondage :

Région	Pourcentage réel de la population (recensement de 2016)	Échantillon non pondéré
Canada atlantique	7 %	159
Québec	23 %	436
Ontario	38 %	769
Prairies	19 %	369
C.-B.	13 %	268
CANADA	100 %	2 001

Conception du questionnaire

Le sondage s’appuyait sur l’OECP, des questions normalisées du gouvernement du Canada, auquel se sont ajoutées des questions supplémentaires approuvées par Sécurité publique Canada pour répondre à des objectifs d’analyse précis.

Les analystes de données d’Environics ont programmé les questionnaires avant de soumettre ceux-ci à des tests approfondis afin d’assurer l’exactitude de l’organisation et de la collecte des données. Cette validation a permis de garantir que le processus de saisie des données était conforme à la logique de base des sondages. Le système de collecte de données a pris en charge les invitations, les quotas et les réponses aux questionnaires (l’enchaînement des questions et les intervalles valides).

La version définitive des questionnaires se trouve à l’annexe F.

Travail sur le terrain

Le sondage a été effectué par Environics dans un environnement de sondage Web sécurisé situé au Canada. Il s'est déroulé du 16 février au 3 mars 2022 et a duré en moyenne 15 minutes.

Tous les répondants ont eu la possibilité de répondre au sondage dans la langue officielle de leur choix. Chaque sondage a été enregistré auprès du Service de vérification des recherches du Conseil de recherche et d'intelligence marketing canadien, permettant aux répondants d'en vérifier la légitimité. La collecte des données des sondages s'est déroulée conformément aux normes du gouvernement du Canada en matière de recherche sur l'opinion publique ainsi qu'à toutes les normes du secteur définies par le Conseil de recherche et d'intelligence marketing canadien, dont Environics est un membre fondateur. Environics a informé les répondants de leurs droits en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur l'accès à l'information* et a veillé à ce que ces droits soient protégés tout au long du processus de recherche. Pour ce faire, elle a informé les répondants de l'objectif de la recherche, a nommé le ministère commanditant la recherche ainsi que la société d'étude de marché et a avisé les répondants que leur participation à l'étude était volontaire et que les renseignements fournis seraient traités conformément aux exigences de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Les données tirées du sondage ont été pondérées afin d'assurer que l'échantillon était le plus représentatif possible de cette population en fonction des plus récentes informations de recensement disponibles.

Taux de réponse

Les taux de réponse sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Répartition des communications

Répartition		OECP pré-campagne (N)
Nombre total d'invitations	(c)	178 760
Nombre total de sondages terminés	(d)	2,001
Répondants admissibles, mais qui ont abandonné	(e)	2 032
Répondants non admissibles	(f)	12 198
Aucune réponse	(g)	160 520
Quotas atteints	(h)	1 009
Taux de contact = (d+e+f+h)/c (%)		10 %
Taux de participation = (d+f+h)/c (%)		9 %

Analyse du biais de non-réponse

Le tableau ci-dessous présente le profil des échantillons finaux, comparativement à la population réelle du Canada (d'après les données du recensement de 2016). L'échantillon final sous-représente les personnes détenant un diplôme d'études secondaires ou moins, ce qui est une caractéristique courante des sondages d'opinion publique menés au Canada (c'est-à-dire que les personnes plus éduquées sont plus susceptibles de répondre à ce type de sondages). En raison du suréchantillon de propriétaires d'armes à feu, le sondage a également sous-représenté les personnes âgées de 55 ans et plus.

Profil de l'échantillon

Type d'échantillon	Vague 1*	Canada (recensement de 2016)
Sexe (16 ans et plus)		
Homme	53 %	49 %
Femme	47 %	51 %
Âge		
De 18 à 34 ans	27 %	27 %
De 35 à 54 ans	41 %	34 %
55 ans ou plus	31 %	39 %
Niveau de scolarité^α		
Diplôme d'études secondaires ou moins	29 %	45 %
École de métiers, études collégiales ou postsecondaires (sans diplôme)	35 %	32 %
Diplôme d'études universitaires ou plus	36 %	23 %

* Les données ne sont pas pondérées et les pourcentages sont établis en fonction des personnes ayant répondu à chacune des questions démographiques.

^α Les catégories réelles du recensement diffèrent de celles utilisées dans le cadre de ce sondage et ont été recalculées pour correspondre à ce dernier. Les données de Statistique Canada en ce qui a trait au niveau de scolarité représentent les Canadiens âgés de 15 ans et plus; elles comprennent donc un plus grand nombre de personnes poursuivant toujours des études.

Annexe D : Questionnaire du sondage quantitatif

Environics Research Group
27 janvier 2022

Sécurité publique Canada
Sondage auprès des propriétaires d’armes à feu
PN10345
Version finale
N = 2000 PROPRIÉTAIRES ACTUELS D’ARMES À FEU

PAGE D’ACCUEIL

Please select your preferred language for completing the survey. / Veuillez choisir la langue dans laquelle vous souhaitez répondre au sondage.

- 1 English
2 Français

[Loi sur la protection des renseignements personnels](#), aux lois du gouvernement du Canada et aux lois provinciales en matière de protection des renseignements personnels.

Remarque : lien vers <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/p-21/>

Introduction

Environics Research, une société de recherche indépendante, réalise le présent sondage au nom de Sécurité publique Canada, un ministère du gouvernement du Canada.

Toute participation est volontaire et vos réponses sont anonymes. Il vous faudra environ 15 minutes pour répondre au sondage.

Le présent sondage a été conçu pour être rempli à l’aide d’un ordinateur ou d’une tablette. Si vous utilisez votre téléphone mobile pour y répondre, nous vous recommandons de le faire en mode paysage (écran à l’horizontale) afin que toutes les questions s’affichent correctement.

Si vous avez des questions au sujet du sondage, veuillez communiquer avec Environics Research à l’adresse publicsafetysurvey@environics.ca.

Veuillez cliquer sur >> pour continuer.

Section 1 : Sélection et données démographiques initiales

- A. Possédez-vous une arme à feu de quelque type que ce soit (p. ex. arme de poing, fusil de chasse, arme d’épaule, etc.)?

01 – Oui, je possède une arme à feu

02 – Non, je ne possède pas d’arme à feu

CONTINUER

REMERCIER ET TERMINER

B. Dans quelle province ou dans quel territoire demeurez-vous?

Menu déroulant des provinces/territoires

C. Afin que nous puissions nous assurer d'interroger des personnes de toutes les régions du Canada, veuillez indiquer les trois premiers caractères de votre code postal.

RTA réponse ouverte

D. Parmi les choix suivants, lequel décrit le mieux l'endroit où vous vivez?

01 – Zone urbaine

02 – Banlieue

03 – Petite ville, zone rurale ou région éloignée

04 – Collectivité autochtone

E. En quelle année êtes-vous né(e)?

Menu déroulant numérique (avant 1920 à après 2003)

F. Quel est votre genre?

01 – Homme

02 – Femme

03 – Autre genre

99 – Je préfère ne pas répondre

Section 2 : Questions générales sur la possession d'armes à feu

Le présent sondage porte sur des questions liées aux armes à feu au Canada. Vos réponses demeureront strictement confidentielles; elles ne vous seront pas associées d'aucune façon..

POSER À TOUS LES RÉPONDANTS ACTUELLEMENT NON-PROPRIÉTAIRES D'UNE ARME À FEU :

3. Combien d'armes à feu possédez-vous à l'heure actuelle?

01 – Une

02 – Deux

03 – Trois

04 – Quatre

05 – Cinq

06 – Plus de cinq

99 – Je ne sais pas

4. Parmi les types d'armes à feu suivants, lesquels possédez-vous? **Veillez cocher toutes les réponses pertinentes.**

01 – Carabine
02 – Fusil de chasse
03 – Arme d'épaule semi-automatique
04 – Arme de poing
98 – Autre (PRÉCISEZ) _____
99 – Je ne sais pas

5. Depuis combien de temps possédez-vous une arme à feu?

01 – Moins d'un an
02 – Un an à deux ans
03 – Deux à cinq ans
04 – Plus de cinq ans
99 – Je ne sais pas

6. Comment vous êtes-vous procuré votre ou vos armes à feu? **COCHER TOUTES LES RÉPONSES PERTINENTES**

01 – Acheter auprès d'un détaillant
02 – Acheter auprès d'un particulier
03 – Hériter d'un membre de la famille ou d'un(e) ami(e)
04 – Cadeau reçu
05 – Autre (PRÉCISEZ) _____
99 – Je ne sais pas

7. En moyenne, à quelle fréquence utilisez-vous votre ou vos armes à feu?

01 – Une fois par semaine ou plus
02 – Une ou deux fois par mois
03 – Quelques fois par année
04 – Une fois par année ou moins
05 – Jamais
99 – Je ne sais pas

8. Avez-vous actuellement un numéro de permis de possession et d'acquisition (PPA) valide? (**N.B.** : Encore une fois, votre réponse restera anonyme et elle ne pourra jamais être retracée jusqu'à vous.) **COCHER UNE RÉPONSE**

01 – Oui, mon numéro de PPA est valide et les renseignements sont à jour
02 – Oui, j'ai un numéro de PPA valide, mais certains renseignements ne sont pas à jour
03 – Non, j'ai déjà eu un numéro de PPA par le passé, mais il est expiré
04 – Non, je n'ai jamais eu de numéro de PPA
98 – Je préfère ne pas répondre
99 – Je ne sais pas

9. Avez-vous actuellement un numéro de permis de possession et d'acquisition (PPA) visant des armes à feu à autorisation restreinte valide? (**N.B.** : Encore une fois, soyez votre réponse restera anonyme et elle ne pourra jamais être retracée jusqu'à vous.) **COCHER UNE RÉPONSE**

- 01 – Oui, j'ai un numéro de PPA visant des armes à feu à autorisation restreinte valide et les renseignements sont à jour
- 02 – Oui, j'ai un numéro de PPA visant des armes à feu à autorisation restreinte valide, mais certains renseignements ne sont pas à jour
- 03 – Non, j'ai déjà eu un numéro de PPA visant des armes à feu à autorisation restreinte par le passé, mais il est expiré
- 04 – Non, je n'ai jamais eu de numéro de PPA visant des armes à feu à autorisation restreinte par le passé, et je n'en ai pas besoin
- 98 – Je préfère ne pas répondre
- 99 – Je ne sais pas

Tiré du sondage de 2020 – modifié

10. Les gens possèdent des armes à feu pour différentes raisons. Parmi les choix suivants, quelles sont les principales raisons pour lesquelles vous possédez une arme à feu? **ALTERNER...COCHER TOUTES LES RÉPONSES PERTINENTES**

- 01 – Chasse sportive
- 02 – Chasse selon des traditions autochtones ou en vertu d'un traité
- 03 – Chasse en vue de se nourrir
- 04 – Sport du tir à la cible (loisir ou compétition)
- 05 – Collection d'armes à feu
- 06 – Sécurité/protection/auto-défense
- 07 – Cadeau reçu en héritage
- 08 – Outil de travail (armée ou police, contrôle des animaux, etc.)
- 98 – Autre raison (PRÉCISEZ) _____
- 99 – Je préfère ne pas répondre

11. Lorsque vous utilisez une arme à feu, le faites-vous plus souvent comme activité individuelle, comme activité sociale, ou autant l'un que l'autre?

- 01 – Plus souvent individuellement
- 02 – Plus souvent socialement
- 03 – Autant l'un que l'autre
- 04 – Je n'utilise pas mon arme à feu

Tiré du sondage de 2020 – modifié

12. Quelles sont vos deux principales sources de nouvelles et d’information sur les armes à feu? **ORDRE ALÉATOIRE...GLISSER-DÉPOSER LA PRINCIPALE SOURCE, PUIS CELLE QUI VIENT EN DEUXIÈME**

01 – Sites Web gouvernementaux (p. ex. GRC, Sécurité publique Canada)
02 – Blogues destinés aux propriétaires d’armes à feu
03 – Médias sociaux (p. ex. groupes Facebook, Twitter, etc.)
04 – Points de vente d’armes à feu en magasin
05 – Points de vente d’armes à feu en ligne
06 – Expositions d’armes à feu
07 – Télévision/radio
08 – Balados
09 – Famille/amis/bouche-à-oreille
10 – Journaux/magazines
11 – Forums en ligne (p. ex. Reddit, Quora, etc.)
12 – Groupes de défense des droits en matière d’armes à feu
98 – Autre (PRÉCISEZ) _____
99 – Je ne sais pas

13. Quelles plateformes de médias sociaux utilisez-vous le plus souvent? **ALTERNER...COCHER TOUTES LES RÉPONSES PERTINENTES**

01 – Facebook
02 – Instagram
03 – Twitter
04 – TikTok
05 – YouTube
06 – Reddit
07 – LinkedIn
08 – Snapchat
98 – Autre (PRÉCISEZ) _____
99 – Je n’utilise pas les médias sociaux

14. Par quels moyens **préférez**-vous recevoir des renseignements de la part du gouvernement fédéral en ce qui concerne la réglementation et les programmes relatifs aux armes à feu? **ALTERNER... COCHER UNE RÉPONSE**

01 – Sites Web gouvernementaux
02 – Annonces officielles
03 – Couverture des médias
04 – Médias sociaux
05 – Courrier postal/bulletins d’information (en format papier)
06 – Liste de diffusion par courriel
07 – Publicités
98 – Autre (PRÉCISEZ) _____
99 – Je ne sais pas

Section 3 : Connaissance de la réglementation

Tiré du sondage de 2020

15. Différents règlements régissent la possession, les permis, le transport, l'entreposage et l'utilisation sécuritaire des armes à feu au Canada. Dans quelle mesure ces règlements relatifs aux armes à feu vous sont-ils familiers?
- 01 – Très familiers
 - 02 – Assez familiers
 - 03 – Pas très familiers
 - 04 – Pas du tout familiers

Tiré du sondage de 2020

16. Diriez-vous que la réglementation en matière d'armes à feu (c.-à-d. l'interdiction de certaines catégories d'armes à feu, la vérification des permis) au Canada est trop stricte, pas assez stricte ou parfaitement équilibrée?
- 01 – Trop stricte
 - 02 – Parfaitement équilibrée
 - 03 – Pas assez stricte
 - 99 – Je ne sais pas

Tiré du sondage de 2020 – modifié

17. Comme vous le savez peut-être, différentes catégories d'armes à feu sont utilisées au Canada. Selon vous, dans quelle mesure la possession personnelle de chacun des types d'armes à feu suivants devrait-elle être légale ou illégale? **Alterner. Carrousel.**
- a. Carabines et fusils de chasse à mécanisme manuel (p. ex. à pompe, à charnière)
 - b. Carabines et fusils de chasse à mécanisme semi-automatique
 - c. Revolvers
 - d. Armes de poing semi-automatiques
 - e. Répliques d'armes à feu (p. ex. à air comprimé, à plombs, à billes)
- 01 – Illégale dans tous les cas
 - 02 – Illégale dans la plupart des cas
 - 03 – Légale dans la plupart des cas
 - 04 – Légale dans tous les cas
 - 99 – Je ne sais pas

Tiré du sondage de 2020 – modifié

18. Comment évalueriez-vous la performance du gouvernement du Canada relativement à la mise en place de mesures (c.-à-d. de règlements, de politiques, de programmes, etc.) visant à contrer la violence liée aux armes à feu?

01 – Excellente
02 – Bonne
03 – Passable
04 – Médiocre
99 – Je ne sais pas

Tiré du sondage de 2020 (Q17) – modifié

19. Le gouvernement fédéral a élaboré des politiques pour contrer la violence liée aux armes à feu. Dans quelle mesure avez-vous entendu parler de chacune de ces politiques? **Alternatif. Carrousel.**
- a. Interdiction des armes à feu de style « arme d'assaut »
 - b. « Programme de rachat » où le gouvernement du Canada verse une indemnisation pour récupérer certaines armes à feu prohibées
 - c. Sévir contre l'« achat par prête-nom » (lorsqu'un détenteur de permis d'arme à feu achète légalement une arme et la revend illégalement sur le marché noir)
 - d. Soutien aux provinces/territoires qui prennent des mesures pour interdire les armes de poing
 - e. Mesures contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs (c.-à-d. programmes, investissements et subventions pour la prévention de la criminalité liée aux gangs)
 - f. Vérification plus poussée des antécédents regardant l'ensemble de la vie d'un demandeur de permis d'armes à feu
 - g. Nouvelles mesures et nouveaux fonds pour lutter contre la contrebande et le trafic d'armes à feu
 - h. Interdiction de la vente ou du transfert de chargeurs pouvant contenir plus que le nombre légal de balles
 - i. Obligation pour les entreprises de tenir un inventaire et des registres de vente d'armes à feu sans restriction aux fins de suivi
 - j. Obligation pour un vendeur d'armes à feu sans restriction de vérifier la validité du permis de l'acheteur auprès du gouvernement
 - k. Obligation de présenter une « autorisation de transport » d'armes à feu à autorisation restreinte ou prohibées vers tout endroit autre qu'un champ de tir ou un domicile après l'achat
- 01 – Beaucoup entendu parler
02 – Un peu entendu parler
03 – Pas du tout entendu parler

Tiré du sondage de 2020 – modifié

20. Dans quelle mesure seriez-vous pour ou contre chacune de ces mesures visant à contrer la violence liée aux armes à feu au Canada? Alternier. Carrousel.
- a. Interdiction des armes à feu de style « arme d'assaut »
 - b. « Programme de rachat » où le gouvernement du Canada verse une indemnisation pour récupérer certaines armes à feu prohibées
 - c. Sévir contre l'« achat par prête-nom » (lorsqu'un détenteur de permis d'arme à feu achète légalement une arme et la revend illégalement sur le marché noir)
 - d. Soutien aux provinces/territoires qui prennent des mesures pour interdire les armes de poing
 - e. Mesures contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs (c.-à-d. programmes, investissements et subventions pour la prévention de la criminalité liée aux gangs)
 - f. Vérification plus poussée des antécédents regardant l'ensemble de la vie d'un demandeur de permis d'armes à feu
 - g. Nouvelles mesures et nouveaux fonds pour lutter contre la contrebande et le trafic d'armes à feu
 - h. Interdiction de la vente ou du transfert de chargeurs pouvant contenir plus que le nombre légal de balles
 - i. Obligation pour les entreprises de tenir un inventaire et des registres de vente d'armes à feu sans restriction aux fins de suivi
 - j. Obligation pour un vendeur d'armes à feu sans restriction de vérifier la validité du permis de l'acheteur auprès du gouvernement
 - k. Obligation de présenter une « autorisation de transport » d'armes à feu à autorisation restreinte ou prohibées vers tout endroit autre qu'un champ de tir ou un domicile après l'achat

Échelle rotative

- 01 – Tout à fait pour
- 02 – Plutôt pour
- 03 – Plutôt contre
- 04 – Tout à fait contre
- 99 – Je ne sais pas

Section 4 : Armes à feu et sécurité

21. Dans quelle mesure vous sentez-vous préoccupé(e) à l'idée que la violence liée aux armes à feu menace la sécurité publique dans votre communauté locale? Êtes-vous... ?
- 01 – Très préoccupé(e)
 - 02 – Assez préoccupé(e)
 - 03 – Pas très préoccupé(e)
 - 04 – Pas du tout préoccupé(e)
 - 99 – Je ne sais pas
22. Parmi les endroits suivants, quels sont ceux où l'on trouve le plus haut taux de violence liée aux armes à feu au Canada, selon vous? Est-ce... ? **COCHER UNE RÉPONSE**
- 01 – Dans les centres-villes
 - 02 – Dans les banlieues
 - 03 – Dans les petites villes et les régions rurales
 - 99 – Je ne sais pas

23. Selon vous, quelles sont les principales causes ou sources de violence liée aux armes à feu au Canada? S'agit-il de... ? **GLISSER-DÉPLACER LA PLUS IMPORTANTE, PUIS LA DEUXIÈME EN IMPORTANCE**

- 01 – Violence liée aux gangs/au crime organisé
- 02 – Activité criminelle (c.-à-d. entrée par effraction, vol, etc.)
- 03 – Violence conjugale/violence fondée sur le sexe
- 04 – Suicide/problème de santé mentale/automutilation
- 05 – Mort ou blessure accidentelle
- 98 – Autre (PRÉCISEZ) _____
- 99 – Je ne sais pas

Section 5 : Élimination des armes à feu nouvellement prohibées de la société canadienne

Voici maintenant quelques questions à propos de l'élimination des types d'armes à feu nouvellement prohibés et du programme de rachat du gouvernement du Canada. Ce programme obligera les propriétaires à revendre leurs armes à feu nouvellement prohibées au gouvernement ou à les rendre inutilisables (c.-à-d. à les neutraliser)..

Nous vous rappelons que vos réponses resteront anonymes et qu'elles ne pourront pas être retracées jusqu'à vous.

Tiré du sondage de 2020 – modifié

24. Possédez-vous actuellement des armes à feu nouvellement prohibées (p. ex. de type AR-15, Ruger Mini-14, fusil Vz58.) qui, selon vous, pourraient être admissibles au programme de « rachat » du gouvernement fédéral?

- 01 – Oui, je possède certainement des armes à feu qui pourraient être admissibles
- 02 – Oui, je possède probablement des armes à feu qui pourraient être admissibles
- 03 – Je ne suis pas certain(e) de posséder des armes à feu qui pourraient être admissibles
- 04 – Non, je ne possède certainement pas d'armes à feu qui pourraient être admissibles
- 99 – Je préfère ne pas répondre

**PASSER À LA Q34
PASSER À LA Q34**

DEMANDER À TOUS CEUX QUI POSSÈDENT CERTAINEMENT OU PROBABLEMENT DES ARMES À FEU PROHIBÉES À LA Q. 24 OU QUI NE SONT PAS CERTAINS (01, 02 ET 03)

25. Combien d'armes à feu nouvellement prohibées pensez-vous posséder à l'heure actuelle?

- 01 – Une
- 02 – Deux
- 03 – Trois
- 04 – Quatre
- 05 – Cinq
- 06 – Plus de cinq
- 07 – Je préfère ne pas répondre
- 99 – Je ne sais pas

26. Afin d'aider les Canadiens à se conformer à l'interdiction des armes à feu nouvellement prohibées, le gouvernement fédéral a l'intention de mettre en place un programme de rachat. Est-ce que vous...?

COCHER UNE RÉPONSE

- 01 – Participeriez volontiers à un programme de rachat
- 02 – Participeriez à un programme de rachat, mais seulement s'il était obligatoire
- 03 – Refuseriez catégoriquement de participer à un programme d'achat, même s'il était obligatoire
- 99 – Je ne sais pas

DEMANDER À TOUS CEUX AYANT EXPRIMÉ UN REFUS À LA Q. 26 :

27. Quelle est la principale raison pour laquelle vous refuseriez de participer à un programme de rachat?

RÉPONSE OUVERTE

DEMANDER À TOUS CEUX AYANT RÉPONDU 01 OU 02 OU « JE NE SAIS PAS » À LA Q. 26

28. Comment préféreriez-vous vous défaire de votre ou vos armes nouvellement prohibées? **COCHER UNE RÉPONSE**

- 01 – Remettre l'arme à feu en échange d'une indemnisation
- 02 – Neutraliser/détruire l'arme à feu à mes propres frais
- 03 – Remettre l'arme à feu à la police sans indemnisation
- 04 – Exporter l'arme à feu vers un autre pays en échange d'une indemnisation/d'un crédit
- 05 – Retourner l'arme à feu au fabricant
- 99 – Je ne sais pas

DEMANDER À TOUS CEUX QUI POSSÈDENT CERTAINEMENT OU PROBABLEMENT DES ARMES À FEU PROHIBÉES À LA Q. 24 OU QUI NE SONT PAS CERTAINS (01, 02 ET 03)

29. Parmi les choix suivants, quelles options vous motiveraient le plus à participer à un programme de rachat? **COCHER TOUTES LES RÉPONSES PERTINENTES**

- 01 – Indemnisation financière
- 02 – Désir d'éviter une éventuelle sanction judiciaire
- 03 – Désir de respecter la loi
- 04 – Accord avec le principe de l'interdiction de ces types d'armes à feu
- 05 – Désir de se débarrasser de ces armes à feu de toute façon
- 06 – Rien ne pourrait me motiver à participer
- 98 – Autre (PRÉCISEZ) _____
- 99 – Je ne sais pas

30. Si vous deviez rendre une arme à feu prohibée dans le cadre d'un programme de rachat, comment préféreriez-vous le faire?

- 01 – En personne (p. ex. en remettant l'arme à feu prohibée à une personne)
- 02 – Virtuellement (p. ex. en utilisant les communications en ligne et des méthodes de ramassage sans contact)
- 99 – Je ne sais pas

31. Pour vous inscrire à un programme de rachat, avec quelle méthode seriez-vous le plus à l’aise?

- 01 – Effectuer le processus entièrement en ligne
- 02 – Effectuer le processus entièrement par téléphone (numéro sans frais)
- 03 – Utiliser à la fois des ressources en ligne et par téléphone pour participer
- 99 – Je ne sais pas

32. Selon vous, quels sont les deux éléments les plus importants dans un programme de rachat? **1^{ER} ET 2^E EN IMPORTANCE... ORDRE ALÉATOIRE**

- 01 – Moyens faciles de poser des questions et d’obtenir des réponses sur le programme (p. ex. ligne téléphonique sans frais, foire aux questions en ligne)
- 02 – Séances d’information
- 03 – Accès à des renseignements techniques
- 04 – Options pratiques pour retourner des armes à feu
- 05 – Moyen facile de commencer le processus (c.-à-d. appel à un numéro sans frais pour créer une demande, portail en ligne convivial)
- 06 – Mises à jour automatiques par texto ou par courriel sur la vérification et la progression des paiements
- 07 – Paiements par dépôt direct
- 99 – Je ne sais pas

33. Si vous deviez rendre des armes à feu prohibées, où et comment préféreriez-vous le faire? **COCHER TOUTES LES RÉPONSES PERTINENTES... ALTERNER**

- 01 – Détaillant d’armes à feu (p. ex. magasin de sport)
- 02 – Poste de police local
- 03 – Poste ou détachement local de la GRC
- 04 – Club de tir local
- 05 – Méthodes de ramassage sans contact
- 06 – Centre du gouvernement fédéral (p. ex. bureau régional de Service Canada)
- 07 – Lors d’un événement communautaire particulier de collecte d’armes à feu (p. ex. tenu dans un centre communautaire, un palais des congrès)
- 08 – Fabricant d’armes à feu
- 09 – Commerçant/magasin spécialisé en armes à feu
- 98 – Autre (PRÉCISEZ) _____
- 99 – Je ne sais pas

DEMANDER À TOUS

34. Si vous deviez vous départir d'une arme à feu (nouvellement prohibée ou encore légale), comment préféreriez-vous le faire? **COCHER TOUTES LES RÉPONSES PERTINENTES**

- 01 – La vendre à un(e) ami(e)/membre de la famille/collègue
- 02 – La donner à un(e) ami(e)/membre de la famille/collègue
- 03 – L'inclure dans un héritage
- 04 – La vendre sur le marché privé
- 05 – La vendre à un détaillant ou à un négociant canadien d'armes à feu
- 06 – L'exporter vers un détaillant ou un courtier étranger
- 07 – Participer à un programme gouvernemental pour obtenir une indemnisation
- 08 – La remettre à la police
- 09 – Je n'ai pas l'intention de me départir d'une arme à feu
- 98 – Autre (PRÉCISEZ) _____
- 99 – Je ne sais pas

35. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou en désaccord avec chacun des énoncés suivants? **Alterner. Carrousel.**

- a. J'ai l'impression d'avoir mon mot à dire sur ce que font les élus.
- b. Quand le gouvernement (peu importe lequel) s'occupe de quelque chose, c'est généralement inefficace et du gaspillage.
- c. Je pense que les changements climatiques sont un problème important et que nous devons en faire plus pour protéger l'environnement.
- d. Les renseignements que je trouve dans les médias sociaux sont fiables et je les partage.
- e. Nous devons protéger les valeurs et les activités traditionnelles.
- f. Je crains que les gouvernements (tous les niveaux) recueillent trop de renseignements personnels.
- g. J'ai tendance à avoir les mêmes opinions que mes amis et ma famille sur la plupart des sujets.
- h. Je pense que le Canada est un pays sécuritaire et résilient.
- i. Posséder une arme à feu est un privilège, et non un droit.
- j. Les études postsecondaires devraient être gratuites et accessibles pour tout le monde.

Échelle rotative

- 01 – Tout à fait d'accord
- 02 – Plutôt d'accord
- 03 – Ni d'accord ni en désaccord
- 04 – Plutôt en désaccord
- 05 – Tout à fait en désaccord

36. Vous adonnez-vous régulièrement à l'une ou l'autre des activités suivantes? **COLONNES ET RANGÉES**

01 – Oui

02 – Non

- a) Pêche
- b) Randonnée
- c) Chasse
- d) Collection d'armes à feu
- e) Camping
- f) Jeux vidéo mettant en scène des armes à feu
- g) Expositions d'armes à feu
- h) Expositions en personne sur des activités de plein air (p. ex. chalet, navigation de plaisance)
- i) Activités de tir sportif
- j) Paintball
- k) Jeu de poursuite laser (*laser-tag*)
- l) Navigation de plaisance et activités semblables

Section 6 : Données démographiques – DEMANDER À TOUS

En terminant, nous aimerions vous poser quelques questions personnelles à des fins statistiques uniquement. Soyez assuré(e) que vos réponses resteront strictement confidentielles.

G. Parmi les choix suivants, lequel décrit le mieux votre situation d'emploi actuelle? (Veuillez choisir une seule réponse.)

01 – Employé(e) à temps plein

02 – Employé(e) à temps partiel

03 – Sans emploi ou en recherche d'emploi

04 – Au foyer à temps plein

05 – Aux études

06 – À la retraite

07 – Pension d'invalidité

99 – Je préfère ne pas répondre

H. Occupez-vous actuellement un emploi qui nécessite l'utilisation d'armes à feu (p. ex. dans l'armée, la police, la gendarmerie, etc.), ou en avez-vous déjà occupé un par le passé?

01 – Oui, mon emploi actuel nécessite l'utilisation d'armes à feu

02 – Oui, j'ai déjà eu un emploi nécessitant l'utilisation d'armes à feu par le passé

03 – Non, je n'ai jamais eu d'emploi nécessitant l'utilisation d'armes à feu

99 – Je préfère ne pas répondre

I. Parmi les choix suivants, quel est le niveau de scolarité le plus élevé que vous avez terminé?

- 01 – Moins que le diplôme d'études secondaires ou l'équivalent/Je suis encore à l'école secondaire
- 02 – Diplôme d'études secondaires ou équivalent
- 03 – Certificat ou diplôme d'études professionnelles (formation d'apprenti, institut technique, école de métiers ou cours professionnel)
- 04 – Collège, cégep ou autre certificat ou diplôme non universitaire (autre qu'un certificat ou diplôme d'études professionnelles)
- 05 – Diplôme d'études universitaires de premier cycle
- 06 – Programme d'études supérieures ou programme professionnel universitaire
- Je préfère ne pas répondre

J. Êtes-vous né(e) au Canada ou dans un autre pays?

- 01 – Au Canada
- 02 – Dans un autre pays
- 99 – Je préfère ne pas répondre

K. Parmi les choix suivants, lequel décrit le mieux votre origine ethnique ou votre nationalité? Veuillez choisir jusqu'à deux réponses.

- 01 Britannique (anglaise, écossaise, irlandaise, galloise)
- 02 Française
- 03 Autre origine ou nationalité européenne (p. ex. allemande, italienne, ukrainienne, polonaise, hollandaise)
- 04 Autochtone/Premières Nations/Métis/Inuit
- 05 Chinoise
- 06 Autre nationalité asiatique de l'Est ou du Sud-Est (p. ex. japonaise, coréenne, vietnamienne, philippine, etc.)
- 07 Asiatique du Sud (p. ex. indienne, pakistanaise, sri lankaise ou bangladaise)
- 08 Africaine
- 09 Latino-américaine
- 10 Moyen-orientale/asiatique de l'Ouest (p. ex. iranienne, turque, etc.)
- 11 Caribéenne
- Autre (PRÉCISEZ) _____
- Je préfère ne pas répondre

L. Parmi les catégories de revenu suivantes, laquelle décrit le mieux le revenu total de votre ménage? Nous entendons par là le revenu total combiné de tous les membres de votre ménage, avant impôts. Veuillez choisir une seule réponse.

- 01 – Moins de 20 000 \$
- 02 – 20 000 \$ à moins de 40 000 \$
- 03 – 40 000 \$ à moins de 60 000 \$
- 04 – 60 000 \$ à moins de 80 000 \$
- 05 – 80 000 \$ à moins de 100 000 \$
- 06 – 100 000 \$ à moins de 150 000 \$
- 07 – 150 000 \$ et plus
- 99 – Je préfère ne pas répondre

Voilà qui met fin au sondage. Au nom du gouvernement du Canada, nous vous remercions de votre précieuse participation. Pour en savoir plus au sujet des nouvelles mesures pour contrer la violence liée aux armes à feu, consultez <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/cntrng-crm/frrms/index-fr.aspx>.

Au cours des prochains mois, les résultats de ce sondage seront accessibles sur le site Web de Bibliothèque et Archives Canada.

Annexe E : Instruments de la recherche qualitative

3 février 2022

Envionics Research Group Ltée

Groupes de discussion – Communications sur le programme de rachat des armes à feu maintenant
prohibées

Sécurité publique Canada

Projet n° 11345

Recrutement de participants aux groupes de discussion en ligne

Nom du répondant : _____

N° de tél. (domicile) : _____

N° de tél. (travail) : _____

N° de groupe : _____

Recruteur : _____

<p>GROUPE 1 Propriétaires d’armes à feu (anglphones) Ontario Lundi 28 févr. 17 h à 19 h HNE</p>	<p>GROUPE 2 Grand public (anglphones) C.-B. Lundi 28 févr. 19 h 30 à 21 h 30 HNE (16 h 30 à 18 h 30 HNP)</p>	<p>GROUPE 3 Propriétaires d’armes à feu (anglphones) Ontario Mardi 1^{er} mars 17 h à 19 h HNE</p>	<p>GROUPE 4 Propriétaires d’armes à feu (anglphones) C.-B. Lundi 28 févr. 19 h 30 à 21 h 30 HNE (16 h 30 à 18 h 30 HNP)</p>
<p>GROUPE 5 Propriétaires d’armes à feu (anglphones) Atlantique Mercredi 2 mars 16 h à 18 h HNE (17 h à 19 h HNA)</p>	<p>GROUPE 6 Propriétaires d’armes à feu (anglphones) Man./Sask. Mercredi 2 mars 18 h 30 à 20 h 30 HNE (17 h 30 à 19 h 30 HNC)</p>	<p>GROUPE 7 Propriétaires d’armes à feu (anglphones) Atlantique Jeudi 3 mars 16 h à 18 h HNE (17 h à 19 h HNA)</p>	<p>GROUPE 8 Propriétaires d’armes à feu (anglphones) Alberta Jeudi 3 mars 18 h 30 à 20 h 30 HNE (16 h 30 à 18 h 30 HNR)</p>
<p>GROUPE 9 Propriétaires d’armes à feu (anglphones) Nunavut Lundi 7 mars 17 h à 19 h HNE (16 h à 18 h HNC)</p>	<p>GROUPE 10 Propriétaires d’armes à feu (anglophones) T-NO/Yukon Lundi 7 mars 19 h 30 à 21 h 30 HNE (16 h 30 à 18 h 30 HNP) (17 h 30 à 19 h 30 HNR)</p>	<p>GROUPE 11 Propriétaires d’armes à feu (francophones) Québec Mardi 8 mars 17 h à 19 h HNE</p>	<p>GROUPE 12 Propriétaires d’armes à feu (francophones) Québec Mardi 8 mars 19 h 30 à 21 h 30 HNE</p>

REMARQUE : Groupes 5 et 7 (Atlantic) – Participants d’au moins 2 provinces par groupe;

Chaque séance doit compter au moins 3 participants de régions rurales, et doit réunir un mélange de gens de différentes régions de chaque province/zone.

Groupes 9 et 10 (Territoires) – Au moins 3 des 8 personnes recrutées doivent être d'origine autochtone (p. ex., Premières Nations, Métis ou Inuit). Un effort sera fait pour inclure une diversité d'origines ethniques dans chaque groupe.

REMARQUE : Les francophones des autres provinces peuvent être invités aux groupes 11 ou 12, et les anglophones du Québec peuvent joindre les séances en Ontario (groupes 1 et 3)

Huit personnes recrutées par séance. Compensation financière : 125 \$.

Tous les participants doivent posséder au moins 1 arme à feu et avoir 18 ans ou plus.

Bonjour, je m'appelle ____ et je travaille pour Trend Research, un partenaire d'Environics Research. Would you like to continue this discussion in English? /Souhaitez-vous poursuivre cette conversation en français?

Nous menons, pour le compte de Sécurité publique Canada, une série de groupes de discussion en ligne par vidéoconférence au Canada, auprès de propriétaires d'armes à feu. Cette étude est un projet de recherche qui n'a aucune visée commerciale ou promotionnelle. Votre participation à cette recherche est complètement volontaire et anonyme, et votre décision d'y prendre part ou non n'aura aucune conséquence sur vos relations avec le gouvernement du Canada.

La discussion se déroulera par vidéoconférence à l'aide de la plateforme Zoom et sera menée par un chercheur professionnel d'Environics avec votre participation et celle d'autres Canadiens de votre région. Me permettez-vous de vous poser quelques questions supplémentaires afin de vérifier si vous répondez aux critères d'admissibilité de notre étude, ou de poser quelques questions supplémentaires à un autre membre de votre ménage, afin de vérifier si cette personne répond à ces critères d'admissibilité? Cela prendra environ 5 minutes.

REMARQUE : GROUPES 9 ET 10 (TERRITOIRES) – IL SE PEUT QUE CES PARTICIPANTS N'AIENT PAS ACCÈS À UN SERVICE INTERNET/HAUTE VITESSE FIABLE; SI CELA EST MENTIONNÉ, NOTER QU'IL EST POSSIBLE DE CONVERTIR CES SÉANCES EN TÉLÉCONFÉRENCES (AUDIO SEULEMENT).

La séance durera au plus 2 heures et vous recevrez un montant de 125 \$ pour vous remercier de votre participation.

La séance sera enregistrée aux fins de recherche. L'enregistrement ne sera utilisé que par le chercheur professionnel pour l'aider à rédiger son rapport des conclusions de la recherche et sera détruit une fois le rapport achevé. *Toutes les informations recueillies, utilisées ou divulguées serviront uniquement aux fins de recherche et seront gérées conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels. Vous pouvez consulter la politique de confidentialité d'Environics Research à l'adresse [Error! Hyperlink reference not valid.](#)*

Si vous avez des questions au sujet de la légitimité de la recherche, vous pouvez les adresser par courriel, à Sécurité publique Canada, à l'adresse questions@tpsgc-pwgsc.gc.ca. Environics est membre du Conseil de recherche et d'intelligence marketing canadien (CRIC) et adhère à toutes ses normes, et a inscrit le sondage auprès du Service de vérification des recherches du CRIC (n° de référence 20201028-EN234).

REMARQUE : Si un participant demande des informations sur la société de recherche qui mène l'étude, lui dire : Environics Research est située au 33, rue Bloor Est, bureau 900, à Toronto, en Ontario, et peut être jointe au 416 920-9010.

1. Possédez-vous personnellement une arme à feu de quelque type que ce soit (p. ex., arme de poing, fusil de chasse, arme d’épaule, etc.)?

01 – Oui, j’en ai

02 – Non, je n’en ai pas

POURSUIVRE

REMERCIER ET TERMINER

2. Est-ce qu’un membre de votre ménage, de votre famille immédiate ou vous-même travaillez actuellement pour...?

Type	<u>Non</u>	<u>Oui</u>
Une société d’étude de marché, une firme de relations publiques ou de communication ou une agence de publicité	1	2
Un média (p. ex., radio, télévision, journal, magazine, etc.)	1	2
Sécurité publique Canada	1	2
Un service d’application de la loi (p. ex., police, GRC)	1	2
Un parti politique	1	2

SI OUI À L’UNE DES OPTIONS CI-DESSUS – REMERCIER ET TERMINER

3. Dans quelle ville et quelle province habitez-vous?

VOIR LES QUOTAS RÉGIONAUX POUR LES GROUPES

4. Lequel des énoncés suivants décrit le mieux l’endroit où vous vivez?

01 – Région urbaine

02 – Banlieue

03 – Petite ville, zone rurale ou région éloignée **MIN. DE 3 PAR GROUPE**

TENTER DE RECRUTER UN MÉLANGE DE GENS DE RÉGIONS URBAINES/BANLIEUES/RÉGIONS RURALES

5. Quelle langue officielle parlez-vous le plus souvent à la maison?

Anglais 1 **GROUPES 1 À 10**

Français 2 **GROUPES 11 ET 12**

6. NOTER :

Homme 1

Femme 2 **MIN. DE 2 PAR GROUPE**

REMARQUE : LES PROPRIÉTAIRES D’ARMES À FEU TENDENT À ÊTRE DES HOMMES; TENTER TOUTEFOIS D’INCLURE 2 FEMMES PAR GROUPE.

7. Nos discussions doivent réunir des participants de divers groupes d’âge. Pour nous permettre de le faire correctement, veuillez indiquer votre âge exact. **[RECRUTER UN MÉLANGE]**

INSCRIRE

Moins de 18 ans	1	TERMINER
18 à 24 ans	1	
25 à 34 ans	2	
35 à 44 ans	3	
45 à 54 ans	4	
55 à 64 ans	5	
65 à 74 ans	6	
75 ans ou plus	7	TERMINER

8. Quelle est votre origine ethnique ou raciale?

MIN. DE 3 PARTICIPANTS SUR 8 DOIVENT ÊTRE AUTOCHTONES (P. EX., PREMIÈRES NATIONS, MÉTIS OU INUIT) UN EFFORT SERA FAIT POUR INCLURE UNE DIVERSITÉ D’ORIGINES ETHNIQUES DANS CHAQUE GROUPE.

9. Quel est le niveau de scolarité le plus élevé que vous avez atteint? **[RECRUTER UN MÉLANGE]**

Études secondaires en partie seulement	1
Diplôme d’études secondaires	2
Certificat d’une école de métiers	3
Études postsecondaires en partie	4
Diplôme d’études postsecondaires	5
Diplôme d’études supérieures	6

10. Nous demandons aux participants aux séances de discussion en groupe d’exprimer leurs opinions et commentaires; dans quelle mesure êtes-vous à l’aise de faire part de vos opinions à d’autres personnes? Êtes-vous...? **[LIRE LA LISTE]**

Très à l’aise	1	MIN. DE 5 PAR GROUPE
Plutôt à l’aise	2	
Pas très à l’aise	3	TERMINER
Très mal à l’aise	4	TERMINER

11. Avez-vous déjà participé, ici ou ailleurs, à un groupe de discussion ou à une entrevue individuelle pour laquelle vous avez reçu un montant d’argent?

Oui	1	MAXIMUM DE 4 PERS. PAR GROUPE
Non	2	[PASSER À Q14]

SI OUI, POSER :

12. À quand remonte la dernière fois où vous avez participé à une de ces discussions?

[TERMINER SI MOINS DE 6 MOIS]

13. À combien de séances de discussion en groupe ou individuelles avez-vous participé au cours des 5 dernières années?

_____(Veuillez préciser.)

SI 5 OU PLUS, TERMINER

POSER À TOUS

14. Les participants aux groupes de discussion devront joindre une vidéoconférence sur la plateforme Zoom à l'aide d'un ordinateur de bureau, d'un ordinateur portable ou d'une tablette. Pour prendre part à cette étude, vous devrez avoir accès à Internet à partir d'un endroit privé et tranquille. Nous ne sommes pas en mesure de vous fournir ces outils technologiques. Serez-vous en mesure d'avoir accès à Internet pour une discussion audiovisuelle de 2 heures tenue à l'aide d'un ordinateur de bureau, d'un ordinateur portable ou d'une tablette?

Oui

POURSUIVRE

Non

SI PAS RÉSIDENT DES TERRITOIRES (GROUPES 9 ET 10), TERMINER

REMARQUE : CET EXERCICE NE POURRA ÊTRE RÉALISÉ À L'AIDE D'UN TÉLÉPHONE CELLULAIRE

POSER AUX RÉSIDENTS DU NUNAVUT, DES T.N.-O. OU DU YUKON :

15. Nous sommes conscients que l'accès à Internet dans les Territoires peut présenter certains défis. Serez-vous capable de prendre part à une vidéoconférence de 2 heures par Zoom, ou serez-vous uniquement en mesure de participer par téléconférence (audio seulement)?

La vidéoconférence par Zoom ne présente aucun problème

Pas capable de participer par vidéoconférence; appel téléphonique (audio) seulement

TENTER DE COMBLER LES GROUPES 9 ET 10 AVEC DES PARTICIPANTS CAPABLES DE JOINDRE UNE VIDÉOCONFÉRENCE; SI CELA EST UN OBSTACLE CONSTANT, CES SÉANCES PEUVENT TOUTEFOIS ÊTRE CONVERTIES À UN FORMAT AUDIO SEULEMENT (TÉLÉCONFÉRENCE).

POSER À TOUS

16. La séance de discussion se déroulera par l'entremise de la plateforme de conférence Zoom. Si vous n'avez pas déjà utilisé Zoom, vous devrez peut-être installer un logiciel à partir du site <https://zoom.us/download>. Vous pourrez le supprimer après la séance si vous le souhaitez. Dans quelle mesure êtes-vous habitué(e) et à l'aise d'utiliser la plateforme de vidéoconférence Zoom?

Très à l'aise	1	POURSUIVRE
Plutôt à l'aise	2	POURSUIVRE
Plutôt mal à l'aise	3	REMERCIER ET TERMINER.
Très mal à l'aise	4	REMERCIER ET TERMINER

17. Lors des groupes de discussion, les participants sont parfois invités à saisir leurs réponses aux questions dans la fenêtre de clavardage. Y a-t-il une raison pour laquelle vous ne pourriez pas participer? Si vous utilisez des lunettes ou un appareil auditif, n'oubliez pas de les avoir à portée de main.

Oui 1 **TERMINER**

Non 2

18. J'aimerais vous inviter à prendre part à un groupe de discussion au sein duquel vous ferez part de vos opinions dans le cadre d'une discussion menée par un animateur et à laquelle participeront d'autres Canadiens. La séance sera enregistrée et d'autres membres de l'équipe de recherche pourront l'observer, mais votre participation sera confidentielle. Si vous prenez part à la séance, vous recevez un montant de 125 \$ en guise de remerciement pour votre temps. Il vous sera envoyé par voie électronique. Consentez-vous à faire partie du groupe de discussion? En acceptant de participer, vous donnez votre consentement à ces procédures.

Oui 1

Non 2 **TERMINER**

19. Nous reprendrons contact avec vous avant la date de la séance pour confirmer votre participation. Veuillez noter que cette invitation ne s'adresse qu'à vous, et que vous ne pouvez pas demander à une autre personne de vous remplacer. Acceptez-vous ces conditions?

Oui 1

Non 2 **TERMINER**

20. La séance durera au plus 2 heures, mais nous demandons à tous les participants de se connecter à la réunion en ligne (plateforme Zoom) 5 minutes avant le début de la discussion. Serez-vous en mesure de vous y connecter environ 5 minutes avant l'heure prévue de la séance?

Oui 1

Non 2 **TERMINER**

21. Veuillez confirmer votre adresse courriel, afin que je puisse vous faire parvenir les informations de connexion à l’application de conférence en ligne Zoom.

Adresse courriel : _____

RELIRE L’ADRESSE COMPLÈTE AFIN D’EN VÉRIFIER L’ORTHOGRAPHE.

(N. B. : Nous enverrons les liens pertinents au début de la semaine prochaine.)

BIEN INDIQUER AUX PARTICIPANTS L’HEURE DE LA SÉANCE SELON LEUR FUSEAU HORAIRE. VOIR LES HEURES ET DATES SUR LA PAGE 1.

INTERVIEWEURS : Informer les répondants que le groupe sera petit, et que les personnes qui ne s’y présenteront pas ou qui annuleront leur participation à la dernière minute mettront le projet en péril. S’assurer qu’ils comprennent que leur opinion est très importante et que nous tenons à entendre ce qu’ils ont à dire.

REMARQUE : AVISER TOUS LES RÉPONDANTS QU’ILS RECEVRONT UN APPEL/COURRIEL DE CONFIRMATION LA VEILLE DE LA SÉANCE. SI POUR UNE RAISON QUELCONQUE ILS N’ONT PAS EU DE NOS NOUVELLES ILS DEVRAIENT NOUS CONTACTER AU _____. SI LEUR NOM N’EST PAS SUR LA LISTE DE PRÉSENCE, ILS NE SERONT PAS ADMIS AU GROUPE DE DISCUSSION. SI UN RÉPONDANT A DES QUESTIONS SUR LA RECHERCHE, IL DEVRAIT ÉGALEMENT NOUS CONTACTER À CE NUMÉRO.

28 février 2022

Environics Research Group Ltée
Groupes de discussions – Communications sur le programme de rachat
Sécurité publique Canada
Projet n° 11345

1.0 Présentation de la procédure (10 minutes)

Bonjour à tous, je m'appelle **[NOM]**, je travaille pour Environics Research, une société de recherche sur l'opinion publique, et j'animerai la séance. Celle-ci s'inscrit dans une série de discussions en ligne que nous menons auprès de personnes d'un bout à l'autre du pays pour le compte de Sécurité publique Canada. La séance devrait durer entre 1 heure et demie et deux heures.

Nous souhaitons connaître votre opinion; n'hésitez donc pas à exprimer votre accord ou votre désaccord avec les autres participants. Je vous montrerai principalement des documents et je vous poserai des questions. Vous n'avez pas à m'adresser tous vos commentaires; vous pouvez aussi échanger des idées et des arguments entre vous.

Sachez également que notre discussion est enregistrée pour m'aider à rédiger mon rapport. Cet enregistrement ne sera utilisé qu'à l'interne pour analyser la recherche et ne sera transmis à aucun tiers. **ANIMATEUR, LANCER L'ENREGISTREMENT À PARTIR DE L'APPLICATION ZOOM.**

De plus, quelques observateurs de l'équipe de recherche et de Sécurité publique Canada assisteront à la séance et prendront des notes en sourdine. J'aimerais également vous rappeler que tout ce que vous direz ici demeurera confidentiel et anonyme et qu'aucun de vos commentaires ne sera associé à votre nom, et ce, dans tous les rapports produits dans le cadre de ce projet.

Je suis convaincu que vous avez tous eu l'occasion de vous familiariser avec l'application Zoom. Nous échangerons principalement par vidéo, mais je vous partagerai également mon écran pour vous montrer des choses. Nous utiliserons aussi la fonction de clavardage (« Chat ») de temps à autre, lorsque je vous demanderai de réagir par écrit. Je vais taper « Allô » dans la fenêtre de clavardage; pouvez-vous tous le voir? Veuillez répondre « Allô » à « Tout le monde » (« Everyone ») afin que l'on puisse s'assurer que tout fonctionne correctement pour tous les participants.

Si vous avez l'impression de ne pas avoir eu l'occasion de vous exprimer au cours de la séance, n'hésitez pas à ajouter vos commentaires par écrit à l'aide de la fonction « Chat ». Faites part de vos commentaires à tout le monde, à moins que nous ne sentiez le besoin de m'envoyer un message privé.

Avant de commencer, j'aimerais également dire que si vous croyez qu'il peut y avoir du bruit de votre côté (p. ex., des enfants, un chien qui aboie, etc.), veuillez appuyer sur le bouton « Sourdine » (« Mute »). Réactivez le son lorsque vous désirez dire quelque chose. Vous recevrez le montant promis par virement électronique au cours des 1 ou 2 prochaines semaines.

Faisons un tour de table virtuel pour que chaque personne se présente. Veuillez nous donner votre prénom, nous dire d'où vous appelez et décrire brièvement ce que vous faites dans la vie et la composition de votre ménage (famille, animaux de compagnie, etc.)

2.0 Mise en contexte et lancement de la discussion sur les armes à feu (10 minutes)

Nous vous avons invités à cette séance, car vous avez tous indiqué être propriétaires d'une arme à feu. J'aimerais explorer votre expérience des armes à feu. Veuillez en décrire l'utilisation que vous en faites.

REMARQUE : Cela peut comprendre les types et le nombre d'armes à feu que vous avez, le nombre d'années que vous en possédez, les principales activités où vous en faites usage (p. ex., chasse, tir sportif, etc.), ainsi que la fréquence de celles-ci.

3.0 Présentation de l'interdiction des armes d'assaut et du programme de rachat (10 minutes)

Parlons un peu plus des lois sur les armes à feu au Canada. Je vais saisir dans la fenêtre de clavardage (Zoom) une question à laquelle j'invite chacun de vous à répondre. « Quelles nouvelles lois ou restrictions touchant les armes à feu, le gouvernement du Canada a-t-il annoncées récemment? »

Veuillez m'en dire plus sur votre réponse.

EXPLORER : Qu'en est-il de l'interdiction des armes dites « d'assaut »? Combien d'entre vous en avaient entendu parler?

REMARQUE : *L'interdiction a été mise en place pour limiter l'accès aux armes à feu de type « armes d'assaut » les plus courantes au Canada. Ces armes sont conçues pour un usage militaire et peuvent blesser ou tuer rapidement un grand nombre de personnes. Cette interdiction va geler la demande pour ces armes à feu au Canada, en réduire le nombre et la disponibilité, et limiter la possibilité qu'elles soient vendues sur le marché illégal.*

Avez-vous entendu parler d'un programme de rachat des armes d'assaut?

REMARQUE : *Ce programme obligera les propriétaires à se départir de leurs armes à feu nouvellement prohibées, soit en participant au programme de rachat du gouvernement en échange d'une indemnité, soit en les rendant inutilisables (p. ex., en les neutralisant), etc.*

4.0 Slogans et noms potentiels du programme (10 minutes)

Voici une liste de slogans et de noms potentiels pour ce programme. **AFFICHER LA LISTE**

- A. *Passons à l'action : période d'amnistie pour les armes à feu prohibées*
- B. *La sécurité avant tout : programme de rachat des armes à feu prohibées*
- C. *Votre sécurité, notre priorité : réglementation des armes à feu de style armes d'assaut*
- D. *Pour un avenir plus sûr : programme d'indemnisation des armes à feu prohibées*
- E. *Communautés en sécurité : programme d'indemnisation et de cession d'armes à feu*
- F. *Réduire le risque : Initiative nationale sur les armes à feu*
- G. *Réduire les risques : Programme canadien de rachat d'armes à feu prohibées*
- H. *Mission armes à feu prohibées : indemnisation et cession*
- I. *Sécurisons nos communautés : programme de rachat*
- J. *Loi sur les armes à feu : protection et indemnisation*

Lesquels de ces slogans et noms de programme vous interpellent le plus? Pourquoi ou pourquoi pas?

EXPLORER : Y en a-t-il un qui vous inciterait à en savoir plus? Y en a-t-il un qui est plus explicite (se passe d'explications)?

Quel sentiment évoque chez vous chacun de ces slogans et noms?

Y a-t-il un slogan ou un nom qu’il serait, selon vous, complètement inapproprié et erroné d’utiliser?

5.0 Concepts publicitaires sur le programme de rachat (40 minutes)

Voici maintenant quelques concepts publicitaires préliminaires que Sécurité publique Canada met actuellement au point et qui portent tous sur le programme de rachat. [**REMARQUE** : L’objet n’est pas de débattre sur le bien-fondé de cette interdiction ou du programme de rachat. Nous souhaitons uniquement évaluer certains produits publicitaires portant sur cette initiative, et déterminer les plus efficaces d’entre eux.]

Il s’agit de publicités numériques que vous pourriez voir sur votre téléphone ou votre ordinateur en navigant Facebook, Twitter, une recherche Google, etc.; elles pourraient également figurer sur des panneaux d’affichage ou des abris d’autobus. Elles n’en sont pas à leur version définitive et pourraient être modifiées en fonction de vos commentaires.

Sachez que chacun de ces concepts indique seulement « Participer au Programme... », mais celui qui sera retenu pourrait incorporer l’un des slogans et noms de programme que nous venons d’examiner.

Évaluation initiale des trois concepts

Je vais vous montrer rapidement les trois concepts dans leur format pour panneau d’affichage.

CONCEPT 1 – « Participer au Programme de rachat... » – fond vert

CONCEPT 2 – « Participer au Programme de rachat ... » – fond bleu

CONCEPT 3 – « Participer au Programme de rachat ... » – fond blanc

ANIMATEUR, PARTAGER L’ÉCRAN ET AFFICHER LES CONCEPTS CÔTE À CÔTE PENDANT QUELQUES SECONDES.

Question pour le clavardage : Quel concept a plus attiré votre attention?

Qu’avez-vous principalement retenu de ce que vous avez vu?

Examinons maintenant les concepts publicitaires individuellement. **À DISCUTER; VARIER L’ORDRE :**

CONCEPT 1 – « Participer au Programme de rachat... » – fond vert

Examinons de plus près le Concept 1 dans sa forme pour panneau d’affichage. Qu’en pensez-vous? Qu’est-ce qui se démarque? Y a-t-il des éléments précis qui vous ont plu ou déplu?

EXPLORER : Que pensez-vous des couleurs?

Que pensez-vous de l’illustration et des types d’armes interdites qui sont présentés?

Voici une version numérique pour téléphone cellulaire que vous pourriez balayer. Qu’en pensez-vous? Cliqueriez-vous dessus? Pourquoi ou pourquoi pas?

Voici la page d’accueil du site Web. Qu’en pensez-vous? Cliqueriez-vous dessus? Pourquoi ou pourquoi pas?

Est-ce que les options de menu vous plaisent (p. ex., découverte, choisir, participer, collecter)?

CONCEPT 2 – « Participer au Programme de rachat ... » – fond bleu

Examinons de plus près le Concept 2 dans sa forme pour panneau d'affichage. Qu'en pensez-vous? Qu'est-ce qui se démarque? Y a-t-il des éléments précis qui vous ont plu ou déplu?

EXPLORER : Que pensez-vous de l'idée d'utiliser une image d'une véritable arme à feu dans ces produits par rapport à l'utilisation d'un dessin ou d'une silhouette?

Voici une version numérique pour téléphone cellulaire que vous pourriez balayer. Qu'en pensez-vous? Cliqueriez-vous dessus? Pourquoi ou pourquoi pas?

Voici la page d'accueil du site Web. Qu'en pensez-vous? Cliqueriez-vous dessus? Pourquoi ou pourquoi pas?

Les options de menu sont les mêmes dans cette version. Votre opinion des options de menu et les icônes reste-t-elle la même?

CONCEPT 3 – « Participer au Programme de rachat... » – fond blanc

Examinons de plus près le Concept 3 dans sa forme pour panneau d'affichage. Qu'en pensez-vous? Qu'est-ce qui se démarque? Y a-t-il des éléments précis qui vous ont plu ou déplu?

D'après vous, est-il nécessaire de montrer une arme à feu pour parler du programme? Pourquoi ou pourquoi pas?

D'après vous, cette publicité communique-t-elle efficacement l'essentiel du programme, même si elle ne montre aucune arme à feu?

EXPLORER : Vous amènerait-elle à tenter d'en savoir plus à ce sujet, même si AUCUNE arme à feu n'y figure?

EXPLORER : Qu'est-ce qui attirerait votre attention, le nom du programme ou l'image de l'arme à feu?

Voici une version numérique pour téléphone cellulaire que vous pourriez balayer. Qu'en pensez-vous? Cliqueriez-vous dessus? Pourquoi ou pourquoi pas?

Voici la page d'accueil du site Web. Qu'en pensez-vous? Cliqueriez-vous dessus? Pourquoi ou pourquoi pas?

Les options de menu sont les mêmes dans cette version. Votre opinion des options de menu et les icônes reste-t-elle la même?

Évaluation finale des trois concepts

Maintenant que nous avons examiné les trois concepts publicitaires, revoyons-les côte à côte.

Voici les trois concepts côte à côte. **AFFICHER LA DIAPO DES CONCEPTS CÔTE À CÔTE**

Selon vous, lequel de ces concepts vous incite le plus à cliquer dessus pour en apprendre davantage? Quel concept vous inciterait à participer au programme?

Pourquoi?

D'après vous, à qui s'adressent ces concepts publicitaires?

Quelles informations souhaiteriez-vous voir sur une affiche ou un autre produit?

EXPLORER : Lien vers un site Web, numéro de téléphone, etc.

Est-ce que l'un de ces concepts vous incite à « partager » cette information? Pourquoi ou pourquoi pas?

Y a-t-il autre chose qui manque et que vous aimeriez voir dans l'une ou l'autre de ces publicités?

6.0 Site Web et adresse URL de la campagne (10 minutes)

Imaginez que vous souhaitiez obtenir de l'information sur ce programme en ligne; que recherchiez-vous et où feriez-vous vos recherches?

Si vous visitiez le site Web du programme, souhaiteriez-vous y trouver de l'information sur le programme de rachat uniquement, ou des renseignements sur d'autres programmes ou sujets se rapportant aux armes à feu?

Si vous vous rendez à l'adresse *Canada.ca/armes-a-feu*, vous attendriez-vous à retrouver de l'information sur le programme de rachat?

7.0 Attitudes et opinions sur l'interdiction des armes d'assaut et le programme de rachat (15 minutes)

Parlons maintenant de l'interdiction et du programme de rachat. Au début de la séance, je vous ai demandé si vous aviez entendu parler de ces initiatives; explorons maintenant plus en détail vos perceptions et opinions de celles-ci.

Que savez-vous de cette interdiction?

Qu'en pensez-vous? S'il y a lieu, quels en sont les avantages et les inconvénients?

Comment cette interdiction des armes « d'assaut » vous touche-t-elle personnellement? Possédez-vous des armes à feu qui sont maintenant interdites?

EXPLORER : Savez-vous où aller pour savoir si l'une ou l'autre de vos armes à feu est maintenant interdite?

Le cas échéant, qu'arriverait-il, d'après vous? Savez-vous ce qu'on vous demanderait de faire de l'arme à feu?

POSER AUX PROPRIÉTAIRES D'ARMES À FEU INTERDITES : D'après vous, que feriez-vous avec vos armes prohibées? Les détruiriez-vous? Les exporteriez-vous? Prendriez-vous part au programme de rachat? Pourquoi?

REMARQUE : *Le programme de rachat obligera les propriétaires à se départir de leurs armes à feu nouvellement prohibées. Cela pourrait comprendre une participation au programme de rachat par le gouvernement en échange d'une indemnisation, ou la neutralisation des dispositifs, etc.*

Avez-vous entendu parler d'un programme de « rachat » des armes à feu prohibées?

Que savez-vous au sujet du programme?

Que **voulez**-vous principalement savoir au sujet du programme? S'il y a lieu, quelles préoccupations avez-vous quant à ce programme de rachat?

Savez-vous si d'autres pays ont mis en œuvre des programmes de rachat de ce type?

L'idée de ce programme de rachat est que le gouvernement offrirait une indemnisation en échange du retrait de certaines armes à feu prohibées. En d'autres termes, les participants au programme recevraient une compensation. Qu'en pensez-vous? D'après vous, comment ce programme fonctionnerait-il?

Y participeriez-vous? Si oui, de quelle façon souhaiteriez-vous vous départir d'une arme à feu prohibée? En ligne ou en personne?

Qu'est-ce qui vous inciterait le plus à participer au programme (argent/rémunération, conformité, etc.)?

Pourquoi ne participeriez-vous PAS au programme, s'il y a lieu?

D'après vous, le programme de rachat devrait-il être ouvert à toutes les armes à feu?

EXPLORER : D'après vous, le gouvernement du Canada devrait-il aussi concentrer ses efforts sur le retrait des armes de poing?

8.0 Conclusion (5 minutes)

Nous avons abordé plusieurs sujets aujourd'hui. Faisons un dernier tour de table afin que vous puissiez me faire part des autres commentaires que vous souhaitez peut-être formuler sur les documents que nous avons examinés et sur la question globale des armes à feu et du programme de rachat.

Au nom de Sécurité publique Canada, je vous remercie de votre participation à ce groupe de discussion. Le montant promis vous sera envoyé électroniquement au cours de la semaine à venir. Le rapport sur ce projet sera disponible sur le site de Bibliothèque et Archives Canada à l'automne 2022.

Annexe F : Questionnaire OECF

14 mars 2022

OUTIL D'ÉVALUATION DES CAMPAGNES PUBLICITAIRES

Sécurité Publique Canada – Campagne de sensibilisation : programme de rachat des armes à feu prohibées
Questionnaire de base de précampagne

INTRODUCTION

Merci de remplir le présent sondage portant sur des enjeux qui intéressent actuellement les Canadiens. If you wish to complete the survey in English, please click [English](#) [PASSEZ A LA VERSION ANGLAISE]

Votre participation est volontaire et toutes vos réponses demeureront confidentielles. Il faut environ dix minutes pour répondre au sondage. Ce sondage est dirigé par Recherche Environics, et est conforme aux exigences de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Il est enregistré auprès du service de vérification de la recherche du Conseil de recherche et d'intelligence marketing canadien (CRIC).

COMMENCER L'ENQUÊTE

Cliquez [ici](#) [INSERT LINK: <https://www.canadianresearchinsightscouncil.ca/rvs/home/>] si vous souhaitez vérifier l'authenticité du présent sondage et [ici](#) pour lire notre politique de confidentialité. [INSÉRER LE LIEN VERS LA POLITIQUE EN FRANÇAIS]
Veuillez communiquer avec **Soutien aux sondages** pour obtenir de l'aide d'ordre technique. [INSÉRER LE LIEN : ergonlinesurveysupport@Environics.ca]

a. Quelqu'un au sein de votre foyer travaille-t-il pour l'un des types d'organisations suivantes?

CHOISISSEZ TOUTES LES RÉPONSES APPLICABLES

- 01 - Une firme de recherche en marketing
- 02 - Un magazine ou un quotidien
- 03 - Une agence de publicité ou de conception graphique
- 04 - Un parti politique
- 05 - Une station radiophonique ou de télévision
- 06 - Une firme de relations publiques
- 98 - Non, aucun de ces types d'organisations

SI « AUCUNE DE CES ORGANISATIONS », POURSUIVEZ. SINON, REMERCEZ LE RÉPONDANT ET METTEZ FIN AU SONDRAGE.

b. Êtes-vous...

- 01 - Genre masculin
- 02 - Genre féminin
- 03 - Diverses identités de genre
- 99 - Préfère ne pas répondre

c. Quelle est votre année de naissance?

YYYY

**TRANCHE ADMISSIBLE 1900-2004
SI > 2004, REMERCIER ET TERMINER**

POSER D SI QUESTION C LAISSÉE VIERGE.

d. Dans quelle province ou quel territoire habitez-vous?

NE CHOISIR QU'UNE PROVINCE OU QU'UN TERRITOIRE

- 01 - Alberta
- 02 - Colombie-Britannique
- 03 - Manitoba
- 04 - Nouveau-Brunswick
- 05 - Terre-Neuve-et-Labrador
- 06 - Territoire du Nord-Ouest
- 07 - Nouvelle-Écosse
- 08 - Nunavut
- 09 - Ontario
- 10 - Île-du-Prince-Édouard
- 11 - Québec
- 12 - Saskatchewan
- 13 - Yukon

SI AUCUNE PROVINCE OU AUCUN TERRITOIRE N'EST CHOISI(E), REMERCEZ LE RÉPONDANT ET METTEZ FIN AU SONDRAGE

e. Est-ce que vous, ou un membre de votre ménage, possédez une arme à feu de quelque type que ce soit (p. ex. arme de poing, fusil de chasse, arme d'épaule, etc.)? **COCHER TOUTES LES RÉPONSES PERTINENTES, CODE 03 EXCLUSIF**

- 01 – Je possède une arme à feu **COMPTABILISER DANS LE SURÉCHANTILLON DE PROPRIÉTAIRES D'ARMES À FEU**
- 02 – Un autre membre de mon ménage possède une arme à feu
- 03 – Aucun membre de mon ménage ne possède d'arme à feu **[EXCLUSIVE]**
- 04 – Je ne sais pas **[EXCLUSIVE]**

QUESTIONS DE BASE

POSER À TOUS LES RÉPONDANTS

Q1. Au cours des trois dernières semaines, avez-vous vu, lu ou entendu des publicités du gouvernement du Canada?

- 01 – Oui **CONTINUE**
- 02 – Non/Je ne me souviens pas **PASSER À T1A**

Q2. Pensez à la plus récente publicité du gouvernement du Canada qui vous vient à l'esprit. Où avez-vous vu, lu ou entendu cette publicité?

CHOISISSEZ TOUTES LES RÉPONSES APPLICABLES

- 01 - Cinéma
- 02 - Facebook
- 03 - Site internet
- 04 - Magazines
- 05 - Journal (quotidien)
- 06 - Journal (hebdomadaire ou communautaire)
- 07 - Panneaux d'affichage extérieurs
- 08 - Dépliant ou brochure reçu(e) par la poste
- 09 - Transport public (autobus ou métro)
- 10 - Radio
- 11 - Télévision
- 12 - Twitter
- 13 - YouTube
- 14 - Instagram
- 15 - LinkedIn
- 16 - Snapchat
- 17 - Twitch
- 98 - Autre, veuillez préciser _____
- 99 - Ne me souviens pas

Q3. De quoi vous souvenez-vous à propos de cette publicité?

- 01 - [PRÉCISER]
- 99 - Ne me souviens pas

QUESTIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES À LA CAMPAGNE

POSER À TOUS LES RÉPONDANTS

T1A Au cours des trois dernières semaines, avez-vous vu, lu ou entendu une publicité du gouvernement du Canada au sujet d'un programme de rachat des armes à feu nouvellement prohibées ?

- 01 – Oui **CONTINUE**
- 02 – Non **PASSER À Q. 4**
- Je ne me souviens pas/ne suis pas sûr(e) **PASSER À Q. 4**

T1B Où avez-vous vu, lu ou entendu cette annonce du gouvernement du Canada au sujet d'un programme de rachat des armes à feu nouvellement prohibées ?

CHOISISSEZ TOUTES LES RÉPONSES APPLICABLES

- 01 - Cinéma
- 02 - Facebook
- 03 - Site internet
- 04 - Magazines
- 05 - Journal (quotidien)
- 06 - Journal (hebdomadaire ou communautaire)
- 07 - Panneaux d'affichage extérieurs
- 08 - Dépliant ou brochure reçu(e) par la poste
- 09 - Transport public (autobus ou métro)
- 10 - Radio
- 11 - Télévision
- 12 - Twitter

- 13 YouTube
- 14 Instagram
- 15 LinkedIn
- 16 Snapchat
- 17 Twitch
- 98 - Autre, veuillez préciser _____
- 99 - Ne me souviens pas

T1C De quoi vous souvenez-vous à propos de cette annonce? Quels sont les mots, les sons ou les images qui vous viennent à l'esprit?

- 01 - [PRÉCISER]
- 99 - Ne me souviens pas

QUESTIONS SUR LES ATTITUDES

POSER À TOUS LES RÉPONDANTS

Q4. Dans quelle mesure êtes-vous pour ou contre la récente interdiction par le gouvernement fédéral de la possession des armes à feu de style « arme d'assaut » au Canada?

- 01 – Tout à fait pour
- 02 – Plutôt pour
- 03 – Plutôt contre
- 04 – Tout à fait contre
- 99 – Je ne sais pas

Q5. Avant aujourd'hui, dans quelle mesure étiez-vous au courant d'un programme de « rachat » par lequel le gouvernement fédéral fournira une indemnisation pour la cession d'armes à feu nouvellement interdites ? Étiez-vous...?

- 01 - Très au courant
- 02 – Un peu au courant
- 03 - Pas au courant

Q6. Dans quelle mesure êtes-vous pour ou contre un programme de « rachat » par lequel le gouvernement fédéral vous indemniserait pour la cession d'armes à feu nouvellement interdites ?

- 01 – Tout à fait pour
- 02 – Plutôt pour
- 03 – Plutôt contre
- 04 – Tout à fait contre
- 99 – Je ne sais pas

POSER À TOUS LES RÉPONDANTS QUI POSSÈDES DES ARMES À FEU (CODE 01) A Q. 6, AUTRES PASSER AU QUESTIONS DÉMOGRAPHIQUES

Q7. Possédez-vous actuellement des armes à feu nouvellement prohibées (p. ex. de type AR-15, Ruger Mini-14, fusil Vz58.) qui, selon vous, pourraient être admissibles au programme de « rachat » du gouvernement fédéral?

- 01 – Oui, je possède certainement des armes à feu qui pourraient être admissibles
- 02 – Oui, je possède probablement des armes à feu qui pourraient être admissibles
- 03 – Je ne suis pas certain(e) de posséder des armes à feu qui pourraient être admissibles
- 04 – Non, je ne possède certainement pas d'armes à feu qui pourraient être admissibles
- 99 – Je préfère ne pas répondre

POSER Q. 8
POSER Q. 8
POSER Q. 8
PASSER AU QUESTIONS DÉMO.
PASSER AU QUESTIONS DÉMO.

DEMANDER TOUS CEUX QUI SONT 01, 02, 03 À LA Q. 7, AUTRES PASSER AU QUESTIONS DÉMOGRAPHIQUES

Q8. Afin d'aider les Canadiens à se conformer à l'interdiction des armes à feu nouvellement prohibées, le gouvernement fédéral a l'intention de mettre en place un programme de rachat. Est-ce que vous...?

COCHER UNE RÉPONSE

- 01 – Participeriez volontiers à un programme de rachat
- 02 – Participeriez à un programme de rachat, mais seulement s'il était obligatoire
- 03 – Refuseriez catégoriquement de participer à un programme d'achat, même s'il était obligatoire
- 99 – Je ne sais pas

QUESTIONS DÉMOGRAPHIQUES

DEMIN

Et, finalement, voici quelques questions qui nous aideront à analyser les résultats de ce sondage.

D1. Laquelle de ces descriptions correspond le mieux à votre situation d'emploi actuelle? Êtes-vous...

CHOISIR QU'UNE CATÉGORIE

- 01 Travailleur/travailleuse à temps complet (30 heures et plus par semaine)
- 02 Travailleur/travailleuse à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)
- 03 Travailleur/travailleuse autonome
- 04 Sans emploi, mais à la recherche d'un emploi
- 05 Étudiant(e) à temps plein
- 06 Retraité(e)
- 07 À l'extérieur du marché du travail (personne au foyer à temps plein ou sans emploi et non à la recherche d'emploi)
- 08 Autre situation
- 99 - Préfère ne pas répondre

D2. Quel est le plus haut niveau de scolarité que vous avez atteint?

NE CHOISIR QU'UNE CATÉGORIE

- 01 Huitième année ou moins
- 02 Quelques années d'études secondaires
- 03 Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent
- 04 Apprentissage enregistré ou autre certificat ou diplôme d'une école de métiers
- 05 Collège, cégep ou autre certificat ou diplôme d'une institution non universitaire
- 06 Certificat ou diplôme inférieur au baccalauréat
- 07 Baccalauréat
- 08 Diplôme d'études universitaires supérieur au baccalauréat
- 99 - Préfère ne pas répondre

D4. Laquelle des catégories suivantes décrit le mieux la somme des revenus annuels avant impôts de tous les membres de votre foyer?

NE CHOISIR QU'UNE CATÉGORIE

- 01 Moins de 20 000 \$
- 02 Entre 20 000 \$ et 40 000 \$
- 03 Entre 40 000 \$ et 60 000 \$
- 04 Entre 60 000 \$ et 80 000 \$
- 05 Entre 80 000 \$ et 100 000 \$
- 06 Entre 100 000 \$ et 150 000 \$
- 07 150 000 \$ et plus
- 99 - Préfère ne pas répondre

D5. Où êtes-vous né(e) VEUILLEZ SÉLECTIONNER UNE SEULE RÉPONSE.

- 01 Au Canada
- 02 À l'étranger
- 99 - Préfère ne pas répondre

D7. Quelle est la première langue que vous avez apprise lorsque vous étiez enfant et que vous comprenez toujours? EN CHOISIR AU PLUS DEUX

- 01 Anglais
- 02 Français
- 03 Autre langue
- 99 - Préfère ne pas répondre

Voilà qui met fin au sondage que nous avons mené au nom Sécurité Publique Canada. Au cours des prochains mois, le rapport sera disponible auprès de Bibliothèque et Archives Canada. Nous vous remercions grandement d'avoir pris le temps d'y participer et nous vous en sommes reconnaissants.

THNK2: Nous regrettons, mais vos réponses nous indiquent que vous n'êtes pas admissible à participer à ce sondage. Merci de votre temps.